

Groupe Esso S.A.F.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2013

SOMMAIRE

A- RAPPORT DE GESTION 2013	3
 Présentation des activités du groupe Environnement économique et pétrolier Faits marquants et activités de l'exercice 2013 Perspectives Autres informations 	
B- RESULTATS FINANCIERS	13
 Résultats et données financières du groupe Esso S.A.F. Chiffres clés Résultats et données financières de la société Esso S.A.F. Résumé des résultats de la société Esso S.A.F. 	
C- COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE ESSO S.A.F.	20
D- COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE ESSO S.A.F.	63
E- RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	85

A- RAPPORT DE GESTION 2013

1- PRESENTATION DES ACTIVITES DU GROUPE

Le groupe Esso S.A.F. est un acteur majeur dans le Raffinage-Distribution de produits pétroliers en France avec une capacité de traitement de 18,5 millions de tonnes de pétrole brut par an, soit près de 30% de la capacité active de raffinage en France. Il achète le pétrole brut sur le marché international, le transforme dans les deux raffineries de sa filiale Esso Raffinage S.A.S. en une large gamme de produits pétroliers distribués par Esso S.A.F.

La raffinerie Esso de Gravenchon, en Haute-Normandie issue de l'intégration en 2002 des deux raffineries Esso et Mobil est aujourd'hui l'une des raffineries les plus importantes et les plus modernes en France. Elle dispose d'une capacité de traitement de près de 11,8 millions de tonnes. La raffinerie Esso de Fos-sur-Mer, en Provence-Alpes-Côte-d'Azur, dispose d'une capacité de traitement de 6,7 millions de tonnes.

Les activités opérationnelles du groupe Esso S.A.F. s'organisent essentiellement autour de deux grandes lignes de produits :

- « <u>Carburants et Combustibles</u> » d'une part, qui comprend la production et la distribution de carburants (gaz, essences, kérosène, gazole). Le groupe a fabriqué en 2013 plus de 14,5 millions de tonnes de produits et affiche une part de marché proche de 18 % pour les principaux produits pétroliers vendus sur le marché intérieur français, tous canaux de distribution confondus.
- « <u>Lubrifiants et Spécialités</u> » d'autre part qui comprend la fabrication et la vente de lubrifiants, de paraffines, et de bitumes. Le groupe a fabriqué en 2013 près de 1 million de tonnes de produits dont plus des deux tiers ont été exportés.

Pour la distribution de ses produits sur le marché français, Esso S.A.F. s'appuie sur une logistique intégrée détenue en propre ou par l'intermédiaire des participations dans des sociétés de pipeline et de stockage. La commercialisation s'effectue à travers un réseau de revendeurs ou de distributeurs, mais aussi directement à des grands comptes industriels ou aux clients de son réseau de stations-service dont le groupe a entrepris la conversion en un réseau de revendeurs à la marque Esso. Cette transition consiste à céder les stations-service dont la société est propriétaire et à faciliter la poursuite de l'activité sous la marque Esso des stations-service exploitées par des tiers, en concluant un contrat d'approvisionnement long terme avec l'acquéreur qui devient ainsi « revendeur à la marque Esso » en opérant directement le réseau de stations-service acquises. Esso S.A.F. est également présent sur le marché de la distribution de fiouls domestiques via sa filiale Worex spécialisée dans la distribution et la vente de distillats : gazoles routiers, gazoles non routiers et fiouls domestiques.

Avec des résultats sécurité et environnement parmi les meilleurs de l'industrie, le groupe Esso S.A .F. opère de façon responsable.

Esso S.A.F Données générales à fin 2013					
Société anonyme au capital de 98 337 521,70 euros		Filiale à 82,89 % d'Exxon Mobil Corporation			
12 854 578 actions		Siège social:			
Cotée à la bourse de Paris (Euronext, compart	iment B)	Tour Manhattan - 92095 Paris La Défense Cedex			
Effectif: 2028		RCS Nanterre: 542 010 053			
630 stations service dont 320 Esso Express et	48 autoroutières	SIREN: 542 010 053			
Capicité de raffinage (millions de tonnes) d'Ess	so Raffinage S.A.S.	SIRET : 542 010 053 12466			
Port-Jérôme Gravenchon	11,8				
Fos-sur-Mer	6,7				
Total	18,5				

2- ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET PETROLIER

2.1- Prix du brut stable et environnement international contrasté

• Une demande mondiale toujours en hausse

Selon l'Agence Internationale de l'Énergie, la demande mondiale de pétrole a progressé de 1,6 % en 2013 avec 91,2 millions de barils par jour (Mb/j), et devrait continuer à croître pour atteindre 92,5 Mb/j en 2014. Cette croissance est due à une reprise économique des pays développés et à une demande plus forte des pays émergents. En revanche, en France, la demande en produits pétroliers continue à baisser depuis les années 2000. En 2013, son niveau était le même qu'en 1983 : 75 millions de tonnes.

• Un prix du pétrole brut relativement stable

Alors que l'écart entre offre et demande s'est réduit en 2013 à 1,8 Mb/j contre 3 Mb/j en 2012, et que la situation dans certains pays producteurs reste fragile, notamment au Moyen-Orient et en Afrique, le prix du pétrole brut a été relativement stable en 2013. Sur l'ensemble de l'année, le prix moyen du Brent s'est établi à 109 \$ par baril avec un plus haut à 118,9 \$ et un plus bas à 96,9 \$. Cette relative stabilité s'explique essentiellement par l'accroissement de la production américaine d'huiles de roches mères et par la décision de l'Arabie Saoudite d'ajuster sa production pour maintenir un prix lui permettant d'équilibrer son budget. Avec une parité moyenne de 1,33 \$/euro en 2013 contre 1,29 \$/euro en 2012, le prix du baril exprimé en euro a été en moyenne de 81,8 € par baril en 2013 contre 86,8 € / baril en 2012.

• Une révolution énergétique outre-Atlantique

En octobre 2013, les Etats-Unis d'Amérique ont extrait plus de pétrole qu'ils n'en ont importé ⁽¹⁾, voyant ainsi leur production augmenter de 50 % par rapport à 2011 pour passer de 5,4 Mb/j à 8,1 Mb/j. Une augmentation qui a été supérieure à la production journalière du Venezuela, du Nigeria, du Kazakhstan, de l'Angola, ou de la Libye. Par ailleurs, grâce à ses nouvelles ressources non conventionnelles, l'Amérique du Nord peut prétendre à une indépendance énergétique d'ici 2020 ⁽²⁾. Les Etats-Unis d'Amérique seront alors le premier producteur de pétrole, devant l'Arabie Saoudite et la Russie. Ce boom de pétrole et de gaz non conventionnels en Amérique du Nord a entrainé une forte diminution des importations d'essence et un accroissement des exportations de produits raffinés, modifiant les routes traditionnelles d'import-export et bouleversant l'ensemble du secteur pétrolier et des industries grandes consommatrices d'énergie. Ainsi, en 2013, le différentiel de prix entre le baril de Brent et de WTI a été d'environ 11\$ le baril, un écart qui a bouleversé le paysage pétrolier international. Avec une énergie qui représente 30 % des coûts opératoires d'une raffinerie, l'Amérique dispose d'un avantage compétitif non négligeable : elle n'importe plus les excédents d'essence européens et exporte vers les marchés africains, cibles traditionnelles du raffinage européen.

• Un raffinage européen en crise

La capacité mondiale de raffinage continue de progresser, essentiellement en Asie Pacifique et au Moyen Orient. De nouveaux acteurs font leur entrée, en particulier au Moyen Orient et dans les pays émergents, où plusieurs importantes raffineries ont été construites ces dernières années. Dans les pays industrialisés et les marchés arrivés à maturité, les capacités de raffinage stagnent ou diminuent. C'est le cas en Europe où la baisse de la demande intérieure et des exportations, notamment vers les États-Unis, devrait conduire à une poursuite de la rationalisation de l'industrie du raffinage.

Sources: (1) Administration Américaine d'Information sur l'Energie

(2) AIE (Agence Internationale de l'Energie)

Les effets cumulés du regain de compétitivité offert aux raffineurs américains par un brut et un gaz naturel bon marché, et la structure de rendement des huiles de schistes, très riches en essence, renforcent le raffinage américain et fragilisent le raffinage européen : la baisse structurelle de la demande sur le continent européen s'accompagne désormais d'une diminution durable du débouché représenté par la consommation de carburants aux États Unis et tout particulièrement d'essence.

Cette situation constitue un nouveau défi à court et moyen terme pour le raffinage Européen déjà fortement pénalisé par l'empilement des contraintes environnementales, le durcissement des spécifications des produits et le déséquilibre entre l'offre excédentaire en essence et la demande croissante de gazole.

Depuis 2008, 15 raffineries ont fermé en Europe, soit 8 % de baisse de capacité de production. Avec un taux d'utilisation à 75 % en Europe contre 90 % en Amérique, l'outil de raffinage européen est en difficulté dans une conjoncture économique qui pèse sur la consommation d'essences et de produits pétroliers.

2.2- Une conjoncture nationale difficile et transition énergétique en cours

Le raffinage français évolue dans un environnement de baisse de la consommation, concurrence internationale accrue et déséquilibre croissant entre production et demande. En parallèle, le débat sur la transition énergétique est lancé. Un double défi pour une industrie qui doit investir pour s'adapter aux nouvelles réglementations, notamment environnementales, et proposer des produits finis adaptés à la demande de ses clients.

• L'industrie du raffinage en France en 2013

Avec le ralentissement économique qui a freiné la consommation en Asie et aux Etats-Unis d'Amérique et l'arrivée des hydrocarbures de schiste en Amérique du Nord, des produits raffinés dans des conditions très compétitives au Moyen-Orient ou en Inde ont été importés sur nos marchés, conduisant à une dégradation des marges brutes de raffinage. Malgré une brève embellie en 2012, les marges de raffinage françaises ont atteint en 2013 une moyenne annuelle de seulement 18 €/tonne, bien en deçà du point d'équilibre. La capacité de production est passée sur la même période de 98 Millions de tonnes à 74,8 Millions de tonnes. Avec la disparition de quatre raffineries depuis 2009, la production nationale repose à présent sur huit raffineries en activité. En cinq ans environ, c'est un quart de la capacité de raffinage qui a disparu, bien que la consommation française n'ait reculé que de 7 %. Cette année, le taux d'utilisation des raffineries en France (3) n'a été que de 70 %, ne permettant pas de rentabiliser ces outils industriels complexes qui doivent faire face à de nombreux investissements imposés par certains projets de directives européennes : émissions industrielles, émissions de gaz à effet de serre, qualité des carburants, énergies renouvelables. Il faut également compter avec les exigences spécifiquement françaises: Plans de Préventions des Risques Technologiques (PPRT) ou plans de modernisation des installations industrielles.

Marché intérieur français des produits pétroliers: un déséquilibre persistant entre gazoles et essences

Selon le Comité professionnel du pétrole (CPDP) la demande pétrolière française tous produits confondus a baissé de 1,4 % en 2013 avec 75 millions de tonnes. Les carburants routiers sont en baisse de -0,5 % avec 49,8 millions de m3. Du fait de l'écart de fiscalité, la consommation française de gazole est en légère hausse de +0,1 % avec près de 81,2 % du carburant consommé en France. En revanche, celle des essences est toujours en baisse de - 3,1 % en 2013. Pour satisfaire la demande en gazole la France a dû importer 56 % de sa consommation en gazole et fuel domestique soit 23,7 millions de tonnes, et a exporté 3,4 millions de tonnes d'essences ce qui représente environ 50% de la production nationale et s'avère être un véritable non-sens économique et écologique.

Sources: (3) UFIP (Union Française de l'Industrie Pétrolière)

Evolution de la consommation française par produit années 2012 et 2013

millions de m3	année 2013	année 2012	variation (%)
Supercarburants	9,36	9,67	-3,1%
Gazole	40,42	40,38	0,1%
Total carburants routiers	49,78	50,04	-0,5%
Carburéacteurs	7,82	7,87	-0,6%
Fioul domestique	9,24	9,23	0,1%
Total consommation marché intérieur (millions de tonnes)	75,30	76,34	-1,4%

Détail de la consommation marché intérieur français - source CPDP (bulletin janvier 2014)

• Des prix à la pompe relativement stables en 2013

Bien loin des prix affichés mi-2012, le prix des carburants en France est resté relativement stable en 2013, reflétant la relative stabilité des coûts des matières premières : en moyenne 1,50 € pour le carburant sans plomb 95 et 1,32 € pour le gazole.

Le nombre de stations-service en France a, quant à lui, continué à décroître, même si pour la première fois depuis longtemps, la part de marché des enseignes traditionnelles a légèrement progressé (+1 point à 38 %) par rapport aux stations exploitées par la grande distribution.

Place du pétrole dans la transition énergétique

Dans le contexte de la volonté affichée du gouvernement de réduire de 30 % la consommation d'énergies fossiles d'ici 2030, il est important de rappeler que coût, sécurité et efficacité énergétique sont les préalables à toute réflexion dans le domaine. Toute transition énergétique nécessite des investissements conséquents. Une transition continue et progressive est à privilégier. Or, aujourd'hui, les carburants fossiles comblent plus de 90 % des besoins des transports. Les solutions alternatives émergentes sont encore trop chères et inadaptées. Le pétrole reste pour le moment la réponse la plus économique et la plus efficace aux besoins de mobilité. Il faut donc poursuivre les efforts sur l'efficacité énergétique des moteurs hybrides et thermiques. Par ailleurs, l'écart de coûts énergétiques constatés entre l'Europe et les Etats-Unis d'Amérique/Moyen Orient a un impact direct sur la compétitivité des industries françaises. Aux États-Unis, le gaz pour les industries est trois à quatre fois moins cher. Faire les bons choix est donc crucial pour l'avenir de l'activité économique et industrielle en France.

3- FAITS MARQUANTS ET ACTIVITES DE L'EXERCICE 2013

3.1- Evolution des marges de raffinage

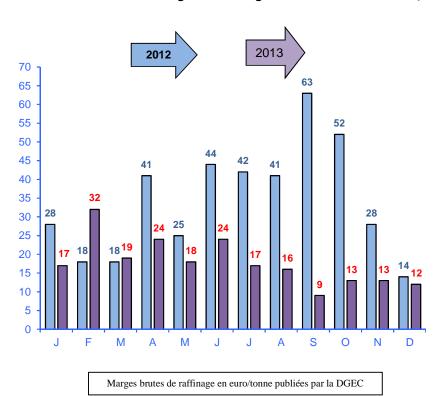
• Marges de raffinage en forte baisse, en particulier au second semestre

La marge brute de raffinage est un indicateur de marge théorique qui correspond à la différence entre la valorisation des produits raffinés et le coût du pétrole brut. Elle est donc liée à la volatilité des prix sur les marchés internationaux qui dépendent eux-mêmes de nombreux facteurs : situation géopolitique, stratégies propres à chaque zone géographique, évolution de l'offre et de la demande, niveau des stocks, capacité des pays producteurs à répondre à une hausse de la demande.

En 2013, les marges brutes de raffinage Carburants et Combustibles ont atteint une moyenne de 18 € sedement contre 34 € en 2012 soit une baisse de 47% (source DGEC – Direction Générale de l'Energie et du Climat). Cette baisse qui s'est accentuée au cours du second semestre reflète la surcapacité structurelle du raffinage européen qui est aggravée du fait du regain de compétitivité du raffinage américain, favorisé par un accès aux pétrole et gaz de schiste, et des productions d'unités récentes au Moyen Orient et en Asie qui approvisionnent le marché européen alors que la croissance de leurs autres débouchés s'est ralentie.

L'indicateur de référence de la DGEC traduit avec pertinence l'évolution des marges de raffinage Carburants et Combustibles en Europe même s'il n'est pas toujours représentatif de la marge de raffinage réelle de la société dans un environnement très variable du prix du pétrole brut et compte tenu de la configuration et des conditions d'opération propres à chaque installation.

Evolution des marges de raffinage années 2012 et 2013 en €/T



3.2- Activités de l'exercice

• Quantités de pétrole brut traité en raffinerie

millions de tonnes	1er trimestre	2ème trimes tre	3ème trimestre	4ème trimestre	total année
année 2012	3,6	3,2	4,4	4,5	15,7
année 2013	3,9	3,8	4,2	4,0	15,9

Les raffineries du groupe ont traité 15,9 millions de tonnes de pétrole brut en 2013, en progression de seulement 1% par rapport à 2012 compte tenu d'un arrêt pour maintenance planifiée d'une partie de la raffinerie de Gravenchon et de limitations volontaires de production au second semestre étant donné le très faible niveau de marges de raffinage.

• Volumes vendus et chiffre d'affaires

Les volumes de produits raffinés vendus par Esso S.A.F. s'élèvent à 23,9 millions de m3 et sont stables par rapport à 2012. Les volumes vendus sur le marché intérieur (ventes en France hors ventes directes raffinage et vente extra territoriales) sont en baisse de 3% après la forte hausse de 15% en 2012. Le total des volumes vendus à 24,1 millions de m3 est en baisse de 3% par rapport à 2012.

Le chiffre d'affaires (hors TVA) du groupe s'est élevé à 16,3 milliards d'euros, en baisse de 8 % par rapport à 2012. Cette baisse reflète la baisse du prix des produits pétroliers et la baisse des volumes vendus.

	Année 2013			ée 2012
	milliers m3	millions euros	milliers m3	millions euros
Carburants Aviation	1 856	1 144	2 014	1 323
Supercarburants Automobile	4 665	2 680	4 428	2 743
Gazole et Fuel domestique	9 874	6 461	9 967	6 964
Fuels Lourds	1 831	854	2 192	1 112
Gaz de Pétrole Liquéfié	675	234	688	276
Produits semi-finis	3 791	1 758	3 446	1 742
Ventes de carburants et combustibles	22 692	13 131	22 735	14 160
Ventes Lubrifiants et Spécialités	1 246	1 105	1 229	1 209
Total ventes de produits raffinés hors taxes	23 938	14 236	23 964	15 369
Ventes de pétrole brut	135	70	844	435
Total ventes de produits pétroliers hors taxes	24 073	14 306	24 808	15 804
Ventes de services		255		258
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		1 726		1 641
Chiffre d'affaires (hors TVA)		16 287		17 703
dont volumes ventes activités de Distribution sur Marché Intérieur (ventes en France, hors ventes directes Raffinage et ventes extra- territoriales)	14 156	-	14 622	-

En ligne avec la recommandation AMF du 17 décembre 2008, Esso S.A.F. publie son chiffre d'affaires en même temps que ses résultats, le chiffre d'affaires de la société pris isolément n'étant pas un indicateur pertinent ni de son niveau d'activité opérationnelle ni de sa performance.

3.3- Evènements significatifs de l'année 2013

• Arrêt pour entretien planifié de la raffinerie de Gravenchon

Des unités de production de la raffinerie de Gravenchon ont été progressivement mises à l'arrêt à partir du 27 février 2013 dans le cadre d'un grand arrêt pour entretien planifié d'une partie de la raffinerie. La capacité de traitement de la raffinerie qui est d'environ 240.000 barils/jour a été limitée à environ 170.000 barils/jour pendant cette période. La société a pris toutes les dispositions nécessaires pour qu'un approvisionnement normal de ses clients soit assuré pendant cette période.

Ce chantier a représenté environ 550 000 heures de travail avec en moyenne 1 000 personnes présentes par jour pendant les travaux.

Cet arrêt technique programmé a permis de réaliser des travaux d'entretien sur des équipements normalement en service ou de les remplacer par des matériaux de dernière génération, de renforcer encore la sécurité et de mettre en place des nouveaux projets pour la protection de l'environnement, la sécurité, l'amélioration substantielle des performances énergétiques, ainsi qu'un projet de reconfiguration des distillations sous vide. Ce projet s'inscrit dans le cadre de plusieurs initiatives visant à rendre la raffinerie de Gravenchon encore plus performante et compétitive. Il réduira significativement la production de fuel lourd de la raffinerie, augmentera la production de gazole et permettra une amélioration substantielle des performances énergétiques. Cette nouvelle configuration permettra aussi des développements futurs sur d'autres unités.

A la suite de travaux complémentaires rendus nécessaires par les différentes inspections effectuées pendant l'arrêt des installations, le redémarrage des unités s'est effectué progressivement au cours du mois d'avril 2013.

• Cession à la société Delek France de 44 stations-service de la zone Ouest Atlantique

Le 30 mars 2012, Esso S.A.F. annonçait la signature d'un projet d'accord avec la société Delek France concernant la vente de ses stations-service Esso Express de la zone Ouest Atlantique en France. La cession de 44 stations-service est devenue effective le 23 mai 2013.

Delek France devient ainsi revendeur à la marque et continue à approvisionner en carburants Esso les stations-service Esso Express de la zone Ouest atlantique à travers un contrat d'approvisionnement long terme. La valeur nette des actifs concernés par ce projet n'est pas matérielle au regard des autres actifs corporels du groupe Esso S.A.F et cette transaction n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes de l'exercice 2013.

La transition vers le modèle de revendeur à la marque sur la zone Ouest Atlantique n'a pas d'impact sur les autres activités de la société Esso S.A.F qui est engagée dans le développement d'un réseau de revendeurs à la marque Esso pour exploiter son réseau de stations-service.

• Projet d'accord pour la vente de l'activité Esso Card

Le groupe Esso S.A.F. a annoncé le 7 novembre 2013 qu'il envisage de conclure un accord en vue de la vente de son activité Cartes Carburants à la société WEX Europe Services Ltd (WES).

Le projet de transaction inclut la vente de sa filiale SEDOC qui assure la gestion de l'Esso Card en France.

WES continuerait de proposer l'offre Esso Card dans le cadre d'un accord à long terme conclu avec Esso S.A.F.

Ce projet n'affecte en rien les autres activités du Groupe. La mise en œuvre de ce projet de cession reste soumise aux formalités et autorisations nécessaires pour ce type de transaction.

4- PERSPECTIVES

Le groupe Esso S.A.F. reste confronté à un environnement défavorable au raffinage en Europe entre le regain de compétitivité du raffinage américain, favorisé par un accès au pétrole et gaz de schiste, et les productions d'unités récentes au Moyen Orient et en Asie qui approvisionnent le marché européen alors que la croissance de leurs autres débouchés s'est ralentie. Cette situation vient aggraver la surcapacité structurelle du raffinage européen et pèse lourdement sur les marges.

Le groupe est exposé aux incertitudes concernant l'évolution du prix du pétrole brut et du dollar, à la volatilité des prix des produits pétroliers et des marges de raffinage carburants et combustibles qui restent à des niveaux déprimés depuis le début de l'année 2014 dans un environnement économique et industriel ralenti qui continue de peser sur les activités de lubrifiants et spécialités.

Le groupe se place dans une perspective de gestion à long terme de son outil industriel et dans ses décisions d'investissements. Un environnement réglementaire et des conditions économiques stables et clairement définis sont indispensables afin qu'il puisse, comme il le souhaite, poursuivre l'optimisation de son outil industriel et maintenir sa compétitivité dans un marché ouvert à une concurrence mondiale. Dans la distribution de carburants le groupe entend poursuivre le développement de son réseau de revendeurs à la marque. Sa stratégie reste fondée sur la compétence et l'engagement de son personnel, l'excellence opérationnelle, sa rigueur de gestion et son intégration au sein du groupe ExxonMobil.

Les investissements du groupe ont été de 106 millions d'euros en 2013, dont 51 millions d'euros correspondent à la capitalisation de coûts du grand arrêt de la raffinerie de Gravenchon. En 2014, le niveau d'investissements prévu est d'environ 70 millions d'euros dont environ 50 millions dans les raffineries afin de continuer à maximiser la valorisation de la production et d'améliorer l'efficacité énergétique des unités ainsi que la qualité des rejets dans l'air.

5- AUTRES INFORMATIONS

• Transactions avec les parties liées

Le groupe Esso S.A.F. effectue de façon régulière des opérations avec d'autres sociétés du groupe ExxonMobil dans le cadre normal de ses activités et de relations habituelles entre sociétés d'un groupe intégré. La majorité de ces transactions, comme pour les exercices précédents, se rapportent à des opérations courantes conclues à des conditions normales : achat ou de vente de produits pétroliers, prestations de services partagés, ou encore avances ou emprunts financiers à des conditions de marché. Certaines constituent des conventions réglementées approuvées par le conseil d'administration de la société. Des informations sur ces conventions sont données dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Les informations sur les parties liées sont détaillées dans la note annexe 23 aux comptes consolidés.

Situation financière

Au 31 décembre 2013, le groupe Esso S.A.F. dispose de capitaux propres consolidés de 1 157 millions d'euros (1 237 M€ fin 2012) pour un endettement financier net de 421 M€ (endettement financier net de 148 millions d'euros fin 2012).

Conformément à la norme IAS 19 révisée, la part des engagements de retraite jusque-là hors bilan a été déduite des capitaux propres au 31 décembre 2012 pour un montant de 384 millions d'euros après impôts.

• Facteurs de risques

Le groupe Esso SAF est exposé à certains facteurs de risques qui sont liés tant à l'exercice de ses activités de Raffinage-Distribution qu'à l'environnement réglementaire commercial ou financier des marchés dans lesquels il opère :

- Risques liés à l'activité de Raffinage-Distribution
- Risques industriels et environnementaux
- Risques accidentels et politique d'assurance
- Risques de marché: matières premières et produits pétroliers
- Risques relatifs aux variations de taux de change et de taux d'intérêts
- Risques de crédit
- Risque de liquidité
- Autres risques
 - o Risque de non-conformité
 - o Risques liés aux systèmes d'information

Une description de ces principaux facteurs de risques et incertitudes identifiés par le groupe figure dans la note annexe 25 aux comptes consolidés.

• Procédures et litiges en cours

Au 31 décembre 2013, plusieurs procédures sont en cours concernant le groupe Esso S.A.F. L'évolution des principales procédures en cours est précisée dans la note annexe 26 aux comptes consolidés.

• Informations sur les délais de paiement

En application de l'article L441-6-1 du code de commerce (Loi de Modernisation de l'Economie-LME- n°2008-776 du 04 août 2008) le tableau ci-dessous donne la décomposition du solde des dettes fournisseurs inscrites au bilan du groupe Esso S.A.F. par date d'échéance.

(millions d'euros)

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	au 31 décembre 2013	Montant des dettes		dettes non lues
	2013	échues	0-1 mois	1 mois-2 mois
Dettes fournisseurs et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil	301,1	20,2	271,6	9,3
Dettes fournisseurs et comptes rattachés groupe ExxonMobil	583,5		583,5	
Total	884,6	20,2	855,1	9,3

A titre de comparaison, la situation au 31 décembre 2012 était la suivante :

(millions d'euros)

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	au 31 décembre 2012	Montant des dettes		dettes non ues
	2012	échues	0-1 mois	1 mois-2 mois
Dettes fournisseurs et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil	279,0	13,4	256,1	9,5
Dettes fournisseurs et comptes rattachés groupe ExxonMobil	767,9		767,9	
Total	1046,9	13,4	1024,0	9,5

• Montant global des charges non fiscalement déductibles

Le montant global des charges non fiscalement déductibles visées à l'article 39-4 du code général des impôts (art. 223 quarter du CGI) s'établit à 349 201 euros pour le groupe Esso S.A.F. au titre de l'exercice 2013. Il s'agit de la partie non déductible des loyers versés dans le cadre de contrats de location longue durée d'automobiles.

• Autres informations

Le groupe Esso S.A.F. n'est concerné par aucune disposition ou accord spécifique couvert par l'article L225-100-3 du code de commerce. Toutefois en cas de prise de contrôle de la société par un tiers extérieur au groupe ExxonMobil il est entendu que toutes les conventions permettant à la société de bénéficier de l'assistance et de l'expertise du groupe ExxonMobil prendraient fin.

Des informations sur le capital sont données dans la note annexe 15 aux comptes consolidés.

B- RESULTATS FINANCIERS

1- RESULTATS ET DONNEES FINANCIERES DU GROUPE ESSO S.A.F

a- Résultat net

Résultat net (millions d'euros)	Année 2013	Année 2012 retraitée
(Trimons d'edios)		
Résultat opérationnel (1)	(179)	122
Produits et charges financiers	10	9
Impôts courants et différés	59	(51)
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou actifs cédés	(110)	80
Résultat net des activités arrêtées ou actifs cédés	0	0
Résultat net part du groupe (2)	(110)	80
Pétrole brut traité en raffinerie (millions de tonnes)	15,9	15,7
Chiffre d'affaires (millions d'euros, incluant la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)	16 287	17 703
Ventes totales (milliers de m3)	24 073	24 808
Ventes activités de distribution sur le marché intérieur (milliers de m3)	14 156	14 622
	(470)	400

(1) Résultat opérationnel		(A)	(179)	122
Effets stocks (*)		(B)	(70)	19
Autres éléments d'ajustement	compris contribution exceptionnelle sur les stocks (**)	(C)	0	(26)
Résultat opérationnel ajust	é	(A)- (B) - (C)	(109)	129
(2) Résultat net part du groupe		(D)	(110)	80
Effets stocks (*)		(E)	(70)	19
Impôt sur les effets stocks		(F)	27	(7)
Résultat net hors effets stoc	ks	(D)- (E) - (F)	(67)	68
(2) Résultat net part du groupe Effets stocks (*) Impôt sur les effets stocks		(D) (E) (F)	(110) (70) 27	80 19 (7)

Le résultat opérationnel 2013 du groupe est une perte 179 millions d'euros incluant des effets stocks négatifs de 70 millions d'euros contre un résultat opérationnel positif de 122 millions d'euros en 2012 qui comprenait des effets stocks positifs de 19 millions d'euros.

Hors effets stocks et autres éléments d'ajustement, le résultat opérationnel 2013 ajusté est une perte de 109 millions d'euros, contre un bénéfice de 129 millions d'euros et inclut des effets de change opérationnels positifs de 25 millions d'euros qui sont en baisse de 20 millions d'euros par rapport à 2012.

La détérioration de 238 millions d'euros du résultat opérationnel ajusté par rapport à 2012 reflète essentiellement la dégradation des marges de raffinage carburants et combustibles ainsi qu'un environnement économique toujours défavorable aux activités de lubrifiants et spécialités.

Le résultat financier positif de 10 millions d'euros comprend 14 millions d'euros de dividendes reçus de sociétés non consolidées et 4 millions d'euros de charges nettes d'intérêts.

Après prise en compte d'impôts courants et différés pour 59 millions d'euros, le résultat net du groupe est une perte de 110 millions d'euros contre un bénéfice de 80 millions d'euros en 2012.

(*) Effets stocks

La variation des stocks est valorisée dans le résultat consolidé suivant la méthode FIFO (premier entré/ premier sorti) étroitement liée à la variation des prix des produits pétroliers sur le marché international. Pour évaluer la performance économique et financière du groupe, la société calcule un effet prix sur stock mesurant l'impact de la variation des prix des

produits pétroliers sur les quantités en stocks à partir d'un prix moyen reflétant l'évolution du coût de remplacement de la période. Une dépréciation comptable est calculée dans la mesure où la valeur nette de réalisation des stocks est inférieure à leur valeur d'inventaire. La dotation/reprise nette de la dépréciation comptable des stocks et l'effet prix sur stocks constituent les effets stocks.

(**) Autres éléments d'ajustement

Ils concernent des transactions inhabituelles qui sont significatives et peu fréquentes. Il s'agit notamment de transactions en dehors de l'activité normale de la société bien que des transactions similaires aient pu se produire dans le passé ou risquent de se reproduire dans le futur, telles que coûts de restructuration, cessions d'actifs ou taxe exceptionnelle sur les stocks en 2012 par exemple.

b- Résultat global consolidé

Résultat global consolidé (millions d'euros)	Année 2013	Année 2012 retraitée
Résultat net	(110)	80
Elements recyclables en résultat net (revalorisation titres de participation)	8	(15)
Bements non recyclables en résultat net (gains / pertes actuariels sur les avantages au personnel)	70	(223)
Effets d'impôt	(25)	77
Résultat global consolidé	(57)	(81)

Le résultat global consolidé du groupe tient compte d'une part de la variation de la valorisation des titres de participations à leur juste valeur par contrepartie en capitaux propres et d'autre part de la variation des écarts actuariels sur les avantages au personnel en application de la norme IAS 19 révisée, qui est également constatée dans le résultat global par contrepartie en capitaux propres.

La Groupe Esso S.A.F. a appliqué rétroactivement la norme IAS 19 révisée conformément aux dispositions transitoires. En conséquence, les comptes consolidés de l'année 2012 ont été retraités des variations des écarts actuariels pour un montant négatif avant impôts de 223 M€ pour l'année 2012. Cette variation significative provient principalement de la baisse du taux d'actualisation financière retenu par le groupe à 2,75 % en 2012 contre 3,75% en 2011. Au 31 décembre 2013, la variation des écarts actuariels calculés avec un taux d'actualisation financière en hausse à 3,25 %, est positive pour 70 M€.

Au total après prise en compte de l'impôt différé correspondant, le résultat global est une perte de 57 M€ contre une perte de 81 M€ en 2012.

c- Principaux postes du résultat opérationnel

Année 2013	Année 2012 retraitée
16 287	17 703
(15 959)	(16 976)
328	727
(286)	(286)
(52)	(103)
(123)	(127)
(52)	(59)
73	51
(507)	(80)
(507)	(604)
	16 287 (15 959) 328 (286) (52) (123) (52) 73 (67) (507)

La marge brute 2013 s'établit à 328 millions d'euros contre une marge brute en 2012 de 727 millions d'euros soit une baisse 399 millions d'euros. Cette détérioration de la marge s'explique par

- les effets stocks négatifs en 2013 pour un montant de 70 millions d'euros contre des effets stocks positifs en 2012 de 19 millions d'euros soit une baisse de 89 millions d'euros,
- des effets de change opérationnels de 25 millions d'euros en 2013 contre 45 millions d'euros en 2012 soit une baisse de 20 millions d'euros,
- la dégradation des marges de raffinage carburants et combustibles ainsi qu'un environnement économique toujours défavorable aux activités de lubrifiants et spécialités.

Les charges d'exploitation à 507 millions d'euros en 2013 sont en baisse de 97 millions d'euros par rapport à l'année 2012. Cette baisse s'explique notamment par la taxe exceptionnelle sur les stocks payée en 2012 pour un montant de 33 millions d'euros, par une baisse des impôts et taxes, de la charge de retraite de l'exercice, ainsi que des provisions pour risques et des autres éléments exceptionnels.

d- Ratio endettement net sur capitaux propres

Endettement net & Capitaux propres	au 31 décembre 2013	au 31 décembre 2012 retraité
Endettement long terme	(128,5)	(133,1)
Endettement court terme	(324,7)	(66,0)
Créances financières court terme	8,7	10,4
Disponibilités	23,1	40,6
Montant de l'endettement net	(421,4)	(148,1)
Capitaux Propres - part du groupe	1 157,0	1 237,2
Montant des capitaux propres	1 157,0	1 237,2

Ratio endettement net sur capitaux	36%	12%
propres		

Conformément à la norme IAS 19 révisée, à compter du 1er janvier 2013 la part des engagements de retraite jusque-là hors bilan a été déduite des capitaux propres pour un montant de 384 millions d'euros après impôts.

Au 31 décembre 2013, les capitaux propres consolidés du groupe s'élèvent à 1 157 M€ pour un endettement financier net de 421 M€.

La variation de l'endettement est détaillée dans la note annexe 16 aux comptes consolidés.

2- CHIFFRES CLES

Eléments relatifs au compte de résultat consolidé (millions d'euros)	Année 2013	Année 2012 retraitée
Chiffre d'affaires	16 287	17 703
Résultat net part du groupe	(110)	80
Résultat opérationnel courant	(179)	122
Résultat opérationnel	(179)	123
Capacité d'autofinancement	(48)	218

Eléments relatifs au bilan consolidé (millions d'euros)	Année 2013	Année 2012 retraitée
Capital	98	98
Capitaux propres	1 157	1 237
Dettes financières	453	199
Actifs non courants	1 494	1 488
Créances financières et disponibilités	32	51

Dividende par action (euros)	Année 2013	Année 2012 retraitée
Dividende par action	0	2,00
Résultat net par action	(9,54)	6,24

Investissements (millions d'euros)	Année 2013	Année 2012
la contra de la contra del la contra de la contra del la contra del la contra de la contra de la contra del la contra de la contra del la	55	00
Investissements	55	63
Capitalisation de dépenses de gros entretien et grandes visites	51	71
Montant total des investissements	106	134
Contrat de location-financement	-	8

Données opérationnelles	Année 2013	Année 2012
Prix moyen du brent (\$/baril)	109	112
Parité moyenne (\$/€)	1,33	1,29
Marge brute de raffinage moyenne publiée par la DGEC (€/tonne)	18	34
Pétrole brut traité en raffinerie (millions de tonnes)	15,9	15,7
Ventes totales (milliers de m3)	24 073	24 808
Ventes activités Distribution sur marché intérieur (Ventes en France hors		
ventes directes Raffinage) (milliers de m3)	14 156	14 622

3- RESULTATS ET DONNEES FINANCIERES DE LA SOCIETE ESSO S.A.F.

Le chiffre d'affaires de l'année 2013 s'élève à de 16 039 millions d'euros en baisse de 8 % par rapport à 2012 reflétant la baisse des volumes ainsi que la baisse des prix, exprimés en euros, du pétrole brut et des produits pétroliers sur le marché international.

Le résultat d'exploitation est une perte de 227 millions d'euros à comparer à un bénéfice de 23 millions d'euros en 2012. La détérioration du résultat d'exploitation en baisse de 250 millions d'euros, provient de la forte dégradation des marges de raffinage, en particulier au second semestre 2013.

Le résultat financier positif de 29 millions d'euros est constitué des différences de change nettes positives pour 17 millions d'euros, de dividendes reçus pour 14 millions d'euros et de charges d'intérêts nettes de 2 millions d'euros. Les différences positives de change reflètent essentiellement la baisse du dollar constatée au cours du dernier trimestre 2013.

Le résultat exceptionnel est un profit de 22 millions d'euros et comprend une reprise de provision pour dépréciation fiscale des stocks de 11 millions d'euros, une reprise nette des amortissements dérogatoires de 7 millions d'euros, le résultat des cessions d'actifs réalisées en 2013 pour un montant de 3 millions d'euros et d'autres éléments exceptionnels pour un montant net positif de 1 million d'euros.

Après prise en compte de la participation et intéressement des salariés, de l'impôt, le résultat net comptable est une perte de 174 millions d'euros en 2013.

Montant des distributions des 3 derniers exercices:

Exercice	Nombre d'actions à rémunérer	Dividende net
2010	40.054.550	0. 400
2010	12 854 578	€ 6,00
2011	12 854 578	€ 4,00
2012	12 854 578	€ 2,00

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 font apparaître une perte de 174 058 262,02 euros auquel est ajouté le report à nouveau précédent soit:

Perte de l'exercice 2013		(174 058 262,02)	euros
Report à nouveau avant affectation		216 035 785,39	euros
	total:	41 977 523,37	euros

dont l'affectation suivante est proposée à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires qui sera convoquée le 18 juin 2014.

Report à nouveau après affectation	41 977 523,37	euros
soit un total de :	: 41 977 523.37	euros

Un prélèvement sur la réserve facultative pour fluctuations des cours sera proposé à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires pour être ajouté au report à nouveau de la manière suivante :

Report à nouveau avant prélèvement	41 977 523,37	euros
Prélèvement sur la réserve facultative	60 000 000,00	euros
Report à nouveau après prélèvement :	101 977 523,37	euros

4- RESUME DES RESULTATS DE LA SOCIETE ESSO S.A.F.

(millions d'euros)	20	13	20	12
Chiffre d'affaires hors taxe intérieure	14 312		15 825	
Taxe intérieure	1 727		1 641	
Chiffre d'affaires taxe intérieure comprise		16 039		17 466
Production stockée/(déstockée) et divers		(60)		(167)
Total des produits d'exploitation		15 979		17 299
Charges d'exploitation hors amortissements	(16 181)		(17 247)	
Amortissements	(25)		(29)	
Total des charges d'exploitation		(16 206)		(17 276)
Résultat d'exploitation		(227)		23
Résultat financier		29		63
Résultat courant		(198)		86
Amortissements dérogatoires		7		2
Dotations aux provisions pour risques		(1)		(2)
Autres éléments exceptionnels		16		(5)
Résultat exceptionnel		22		(5)
Participation et intéressement des salariés		(1)		(2)
Impôts sur les sociétés		3		(40)
Résultat net		(174)		39

5- RESULTATS FINANCIERS DES 5 DERNIERES ANNEES

	2009	2010	2011	2012	2013
I. CAPITAL EN FIN D' EXERCICE					
Capital social (millions d'euros)	98,3	98,3	98,3	,-	,-
Nombre d'actions ordinaires existantes (1)	12 854 578	12 854 578	12 854 578	12 854 578	12 854 578
Nombre d'obligations convertibles en actions					
Nombre de parts bénéficiaires					
II. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE (millions d'euros)					
Chiffre d'affaires hors TVA	10 023,6	12 425,8	15 738,9	17 465,6	16 038.7
Onimic definition for twite	10 020,0	12 420,0	10 700,5	17 400,0	10 000,7
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements	118,0	277,5	154,3	150,6	(214,1)
et provisions (reprises et provisions déduites)	-,-	,-	, , ,		, , ,
Impôts sur les bénéfices	43,1	81,0	37,3	40,1	(2,5)
Participation des salariés	0,0	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	1,5	,	, , ,
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations nettes aux	111,5	155,4	67,8	39,1	(174,1)
amortissements et provisions	,	,	,	,	, , ,
Résultat distribué (2)	109,3	77,1	51,4	25,7	0
III. RESULTAT PAR ACTION (euros)					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux	5,8	15,1	9,0	8,5	(16,5)
amortissements et provisions (reprises de provisions déduites)					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations nettes aux	8,7	12,1	5,3	3,0	(13,5)
amortissements et provisions					
Dividende attribué à chaque action	8,5	6,0	4,0	2,0	0,0
IV. PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice (3)	452	458	440	428	417
Montant de la masse salariale (millions d'euros)	69.8		61,8	_	
Montant de la masse salamale (millions d'euros) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (S.S. et	68,6	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	69.5	,	,
prévoyance, congés de fin de carrière, œuvres sociales) (millions d'euros)	00,0	03,0	03,3	70,5	70,9
provoyanos, songes de fin de carnere, œuvres sociales) (fillillotis d'editos)					

⁽¹⁾ Actions détenues pour 82.89 % par Exxon Mobil France Holding SAS

 $^{(2) \} Montant \ dont \ la \ distribution \ est \ propos\'ee \ par \ le \ Conseil \ d'Administration.$

 $^{(3) \} La \ definition \ de \ l'effect if moyen \ des \ salari\'es \ figure \ en \ note \ 4.21 \ des \ comptes \ sociaux \ de \ la \ soci\'et\'e \ Esso \ S.A.F.$

 $Nota: les \, montants \, n\'egatifs \, sont \, indiqu\'es \, entre \, parenth\`eses \, ().$

C- COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE ESSO S.A.F.

COMPTE DE RESULTAT	21
BILAN	22
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	23
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	24
NOTES ANNEXES	25

Généralités

- 1- Principes comptables
- 2- Faits significatifs de la période
- 3- Evénements postérieurs à la clôture

Compte de résultat

- 4- Chiffre d'affaires
- 5- Achats consommés et charges externes
- 6- Autres produits et charges opérationnels
- 7- Autres produits et charges financiers
- 8- Impôts courants et différés

Bilan

- 9- Tableau de variation des immobilisations et amortissements
- 10- Actifs financiers non courants et courants
- 11- Créances financières court terme
- 12- Tableau de variation des impôts différés
- 13- Détail des stocks
- 14- Détail des créances clients et autres créances
- 15- Information sur le Capital
- 16- Passifs financiers
- 17- Tableau de variation des provisions
- 18- Tableau de variation du besoin en fonds de roulement
- 19- Engagements de retraite et assimilés
- 20- Détail des fournisseurs et autres dettes

Autres informations

- 21- Information sectorielle
- 22- Engagements hors bilan
- 23- Informations sur les parties liées
- 24- Effectif moyen du groupe Esso S.A.F.
- 25- Facteurs de risques
- 26- Procédures et litiges en cours
- 27- Normes et interprétations applicables par anticipation
- 28- Honoraires des commissaires aux comptes

Note : les montants négatifs sont indiqués entre parenthèses ()

Compte de résultat consolidé

(millions d'euros)

(millions d'euros)			
	Exercice 2013	Exercice 2012	Note
		retraité	
Chiffre d'affaires	16 286,9	17 703,4	4 & 21
Autres produits de l'activité	73,4	50,5	
Sous total produits des activités ordinaires	16 360,3	17 753,9	
Achats consommés et charges externes	(15 958,8)	(16 975,9)	5
Charges de personnel	(286,3)	(286,1)	
Impôts et taxes	(51,7)	(103,0)	
Dotation aux amortissements	(123,0)	(126,9)	
Dotation aux provisions	(52,3)	(59,4)	
Autres produits et charges d'exploitation	(67,0)	(80,3)	
Résultat opérationnel courant	(178,8)	122,3	
Autres produits opérationnels	-	(0,1)	6
Autres charges opérationnelles	-	0,8	6
Résultat opérationnel	(178,8)	123,0	
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	-	0,2	7
Coût de l'endettement financier brut	(4,7)	(4,0)	7
Coût de l'endettement financier net	(4,7)	(3,8)	
Autres produits financiers	15,1	13,4	7
Autres charges financières	-	(1,0)	7
Impôts courants et différés	58,9	(51,3)	8
Quote part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-	-	
Résultat net des activités poursuivies	(109,5)	80,3	
Résultat net des activités arrêtées ou actifs cédés	-	-	
Résultat net	(109,5)	80,3	
Part du groupe	(109,5)	80,3	
Intérêts minoritaires	-	-	
Résultat par action (1)	(8,52)	6,24	
Résultat dilué par action (1)	(8,52)	6,24	

ETAT DU RESULTAT GLOBAL	Exercice 2013	Exercice 2012 retraité	Note
Résultat net	(109,5)	80,3	
Eléments recyclables en résultat net Revalorisation à la juste valeur des titres non consolidés par contrepartie	7,8	(15,3)	10
en capitaux propres	,	, ,	
Effet d'impôt relatif aux éléments recyclables	(1,0)	0,5	
Eléments non recyclables en résultat net			
Gains / pertes actuariels de la période sur les avantages au personnel	69,9	(222,8)	19
Effet d'impôt relatif aux éléments non recyclables	(24,1)	76,7	
Résultat global consolidé	(56,9)	(80,7)	
Part du groupe	(56,9)	(80,7)	
Intérêts minoritaires	-	-	

⁽¹⁾ Part du groupe rapporté au nombre d'actions (12 854 578)

Bilan consolidé

(millions d'euros)

ACTIF	au 31 décembre 2013	au 31 décembre 2012 retraité	au 1er janvier 2012 retraité	Note
Actifs non courants				
Immobilisations incorporelles	53,8	60,8	73,4	9
Immobilisations corporelles	1 099,7	1 128,0	1 109,9	9
Actifs financiers	125,0	118,3	134,7	10
Autres créances	20,0	20,0	20,0	14
Impôts différés actifs	195,3	161,3	97,7	1 & 12
Actifs classés comme détenus à la vente	-	-	-	
Total	1 493,8	1 488,4	1 435,7	
Actifs courants				
Stocks et en cours	1 623,9	1 632,1	1 508,9	13
Créances clients et comptes rattachés	621,2	764,6	893,8	14 & 25
Créances financières court terme	8,7	10,4	10,0	11
Autres créances	153,6	106,8	101,0	14
Impôts courants actifs	28,5	-	39,9	
Disponibilités	23,1	40,6	30,5	16
Total	2 459,0	2 554,5	2 584,1	
TOTAL ACTIF	3 952,8	4 042,9	4 019,8	

(millions d'euros)

PASSIF	au 31 décembre 2013	au 31 décembre 2012 retraité	au 1er janvier 2012 retraité	Note
Capitaux propres				
Capital social	98,4	98,4	98,4	15
Primes d'émission et de fusion	10,1	10,1	10,1	
Réserves consolidées groupe	1 158,0	1 048,4	1 186,1	
Résultat de l'exercice groupe	(109,5)	80,3	46,4	
Intérêts minoritaires	-	-	-	
Total	1 157,0	1 237,2	1 341,0	
Passifs non courants				
Emprunts et dettes financières	128,5	133,1	29,4	16
Impôts différés passifs	-	-	-	1 & 12
Provisions non courantes	1 123,8	1 211,2	983,9	17
Passifs classés comme détenus à la vente	-	-	-	
Total	1 252,3	1 344,3	1 013,3	
Passifs courants				
Endettement court terme	324,7	66,0	98,9	16
Provisions courantes	55,5	52,9	51,8	17
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	884,6	1 046,9	1 189,8	20
Autres dettes	278,7	292,3	325,0	20
Impôts courants passifs	-	3,3	-	
Total	1 543,5	1 461,4	1 665,5	
TOTAL PASSIF	3 952,8	4 042,9	4 019,8	

Tableau de variation des capitaux propres

(millions d'euros)

(millions deuros)							
	Capital	Primes	Réserves	Réserves	Réserves	Total	Total
	social	d'émission	de juste	des écarts	consolidées	groupe	minoritaires
		et de fusion	valeur	actuariels			
Au 1er janvier 2012	98,4	10,1	108,7		1 378,5	1 595,7	-
Ecarts actuariels au 1er janvier 2012				(254,7)		(254,7)	
Au 1er janvier 2012 retraité	98,4	10,1	108,7	(254,7)	1 378,5	1 341,0	-
solde du dividende 2011 payé en 2012					(25,7)	(25,7)	-
actifs financiers évalués à la juste valeur			(14,9)			(14,9)	
écarts actuariels de la période				(146,1)		(146,1)	
paiements fondés sur des actions					2,6	2,6	
Autres variations					-	-	-
Résultat 2012					80,3	80,3	
Au 1er janvier 2013 retraité	98,4	10,1	93,8	(400,8)	1 435,7	1 237,2	-
dividende 2012 payé en 2013					(25,7)	(25,7)	
actifs financiers évalués à la juste valeur			6,8			6,8	
écarts actuariels de la période				45,8		45,8	
paiements fondés sur des actions					2,5	2,5	
Autres variations					(0,1)	(0,1)	-
Résultat 2013					(109,5)	(109,5)	
Au 31 décembre 2013	98,4	10,1	100,6	(355,0)	1 302,9	1 157,0	-

Note : Au 31 décembre 2013, les réserves consolidées comprennent une réserve facultative de 560 millions d'euros destinée à compenser d'éventuelles baisses de valeur FIFO des stocks.

Tableau des flux de trésorerie

(millions d'euros)

	Exercice 2013	Exercice 2012 retraité
Flux de trésorerie d'exploitation		
Résultat net	(109,5)	80,3
Part des minoritaires	-	-
Plus ou moins values sur cessions / retraits d'actifs	(1,0)	(3,1)
Amortissements et provisions	62,2	140,6
Capacité d'autofinancement	(48,3)	217,8
Variation du besoin en fonds de roulement	(109,6)	(116,8)
Flux net de trésorerie d'exploitation	(157,9)	101,0
Flux de trésorerie d'investissement		
Investissements Raffinage/ Distribution (1)	(106,4)	(134,4)
Produit brut des cessions	16,7	6,5
Flux de trésorerie d'investissement	(89,7)	(127,9)
Flux de trésorerie de financement		
Dividendes mis en paiement par Esso S.A.F.	(25,7)	(25,7)
Augmentation de l'endettement (2) Diminution de l'endettement	255,9	63,0
Flux de trésorerie de financement	230,2	37,3
Variation de trésorerie (3)		
Trésorerie d'ouverture	40,4	30,0
Trésorerie de clôture	23,0	40,4
Variation de trésorerie	(17,4)	10,4

^{(1) :} Cette ligne comprend les nouveaux investissements ainsi que la capitalisation des coûts liés aux grands arrêts pour entretien planifiés des raffineries

^{(3) :} Décomposition de la trésorerie nette (en millions d'euros)

	ouverture	clôture
Disponibilités	40,6	23,1
Banques créditrices	(0,2)	(0,1)
Trésorerie nette	40,4	23,0

^{(2) :} Des tableaux détaillés de la variation de l'endettement figurent dans le paragraphe 16 des notes annexes aux comptes consolidés

Notes annexes aux comptes consolidés

Généralités

Esso S.A.F. est une société anonyme de droit français cotée à la bourse de Paris (Euronext, compartiment B) ayant son siège social Tour Manhattan, La Défense (92 095 Paris la Défense Cedex).

L'activité du groupe Esso S.A.F. est concentrée sur la branche Raffinage- Distribution de l'industrie pétrolière.

Un Conseil d'Administration s'est réuni le 28 avril 2014 pour procéder à un arrêté rectificatif des comptes consolidés du groupe Esso S.A.F afin de tenir compte de la révision d'une provision effectuée postérieurement au Conseil d'Administration du 25 mars 2014.

1- Principes comptables

1.1- Base de préparation des états financiers

Les comptes annuels consolidés du groupe Esso S.A.F. (le Groupe) sont établis au 31 décembre 2013 conformément aux normes comptables internationales (IFRS), telles qu'adoptées dans l'Union Européenne en application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002.

Les normes comptables internationales sont publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union Européenne. Elles comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations d'application obligatoire à la date d'arrêté.

Les normes et interprétations d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2013 sont les suivantes :

- Amendements à IAS 19 Avantages au personnel
- Amendements à IAS 1 Présentation des autres éléments du résultat global
- IFRS 13 Evaluation à la juste valeur
- Amendements à IFRS 7 Compensation des actifs et passifs financiers
- Amendements à IAS 12 Recouvrement des actifs sous-jacents
- Amendements à IFRS 1 Hyperinflation sévère et suppression des dates fixes pour les premiers adoptants
- IFRIC 20 Frais de déblaiement engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert
- Amendements à IFRS 1 Prêts public

A l'exception de la norme IAS 19 révisée, la prise en compte de ces textes n'a pas eu d'incidence sur les états financiers du groupe.

Par ailleurs, le groupe Esso S.A.F. n'a pas appliqué par anticipation les nouvelles normes et autres amendements et interprétations approuvés par l'Union européenne d'application facultative au 31 décembre 2013, notamment :

- Amendements à IAS 27 Etats financiers individuels
- Amendements à IAS 28 Participation dans des entreprises associées et dans des coentreprises
- IFRS 10 Etats financiers consolidés
- IFRS 11 Partenariats
- IFRS 12 Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités

Le groupe Esso S.A.F. n'anticipe pas d'impact de ces normes sur son périmètre de consolidation.

1.2- Amendements à la norme IAS 1 – Présentation des états financiers

Ces amendements concernent la présentation des « autres éléments du résultat global ». Ils prescrivent de présenter ces éléments en deux catégories, en distinguant d'une part les éléments qui ne pourront jamais être recyclés au compte de résultat, et d'autre part les éléments qui pourront, le cas échéant, être recyclés au compte de résultat. L'effet d'impôt doit être présenté séparément pour chacune des deux catégories. Au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012 (retraité), les écarts actuariels comptabilisés au titre des avantages au personnel constituent le seul élément non recyclable au compte de résultat parmi les "autres éléments du résultat global" du Groupe.

1.3- Amendements à la norme IAS 19 - « Avantages au personnel »

Les principaux changements induits par l'application de la norme IAS 19 révisée « Avantages au personnel » sur les états financiers du Groupe concernent la suppression de l'option de comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies et la comptabilisation immédiate du coût des services passés non acquis en résultat. L'effet de ces changements a conduit à une réduction des capitaux propres du Groupe au 31 décembre 2012 pour un montant de 384 millions d'euros (montant des écarts actuariels inscrits dans les engagements hors bilan à fin 2012 pour 585 millions d'euros net d'impôt différé pour (201) millions d'euros). Une synthèse des changements de présentation effectués est détaillée dans le bilan et le compte de résultat résumés ci-dessous :

Bilan	
Total des actifs non cou	urants
	dont impôts différés actifs
Total des actifs courant	ės
	TOTAL ACTIF
Capitaux propres	dont réserves consolidées groupe dont résultat de l'exercice groupe
Total des passifs non c	ourants
	dont impôts différés passifs
	dont provisions non courantes
Total des passifs coura	ints
	TOTAL PASSIF

au 31 décembre 2012			
Montants publiés	Retraitements	Montants retraités	
1 327,1	161,3	1 488,4	
-	161,3	161,3	
2 554,5	-	2 554,5	
3 881,6	161,3	4 042,9	
1 620,9	(383,7)	1 237,2	
1 449,2	(400,8)	1 048,4	
63,2	17,1	80,3	
799,3	545,0	1 344,3	
40,2	(40,2)	-	
626,0	585,2	1 211,2	
1 461,4	-	1 461,4	
3 881,6	161,3	4 042,9	

au 1er janvier 2012			
Montants publiés	Retraitements	Montants retraités	
1 338,0	97,7	1 435,7	
-	97,7	97,7	
2 584,1	-	2 584,1	
3 922,1	97,7	4 019,8	
1 595,7	(254,7)	1 341,0	
1 440,8	(254,7)	1 186,1	
46,4	-	46,4	
660,9	352,4	1 013,3	
36,1	(36,1)	-	
595,4	388,5	983,9	
1 665,5	-	1 665,5	
3 922,1	97,7	4 019,8	

(millions d'euros)

(1111110110 0 00100)	
Compte de Résultat	
Résultat opérationnel	Dont dotation aux provisions
Produits et charges financi	iers
Impôts courants et différés	s
	Résultat net part du groupe
	Résultat net par action

Exercice 2012		
Montants publiés	Retraitements	Montants retraités
97,1 (85,3)	25,9 25,9	123,0 (59, <i>4</i>)
8,6	-	8,6
(42,5)	(8,8)	(51,3)
63,2	17,1	80,3
4,92	1,33	6,25
4,92	1,33	6,25

	Résultat net	
Eléments recyclables en résultat	net	
Revalorisation à la juste valeur des titre	s par contrepartie en	
capitaux propres (après impôt)		
Eléments non recyclables en résultat net		
Engagements de retraites - écarts actuariels		
	dont écarts actuariels	
	dont effet d'impôt	

Résultat dilué par action

Résultat global consolidé

63,2	17,1	80,3
(14,9)		(14,9)
		(4.45.4)
-	(146,1)	
-	(222,8)	(222,8)
-	76,7	76,7
48,3	(129,0)	(80,7)

1.4- Principes de consolidation

Périmètre

Le périmètre de consolidation du Groupe Esso S.A.F. est composé de la société mère Esso S.A.F. ainsi que des deux sociétés suivantes :

<u>Filiales</u> <u>No SIREN</u> <u>Siège social</u> <u>%</u>

Esso Raffinage S.A.S. 379 914 237 Tour Manhattan 100

92095 Paris La Défense Cedex

Activité: Raffinage d'hydrocarbures

Worex S.N.C. 780 094 983 Parc des Erables 99,99

66, route de Sartrouville 78230 Le Pecq

Activité: Distribution de combustibles liquides et solides

Ces sociétés étant contrôlées exclusivement, la méthode retenue est celle de l'intégration globale.

Base d'évaluation utilisée pour l'établissement des comptes consolidés

La consolidation a été effectuée sur la base des comptes individuels au 31 décembre 2013. Ces comptes ont fait l'objet de retraitements afin d'être mis en conformité avec les normes IFRS en application des principes décrits dans les notes suivantes.

Résultat

Les résultats internes (dividendes, cessions intragroupe) sont intégralement éliminés.

Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par l'IAS 21 "effets des variations des cours des monnaies étrangères".

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au cours des devises à la date des transactions. Les écarts résultant de la conversion aux cours de clôture des soldes des transactions concernées sont constatés en résultat. Les effets de change opérationnels liés aux transactions commerciales sont enregistrés dans la rubrique « Achats consommés et charges externes ». Les effets de change liés aux transactions financières sont enregistrés dans la rubrique "autres produits et charges financiers".

1.5- Principes et méthodes comptables retenus

L'établissement des comptes consolidés, conformément aux principes établis par les IFRS, implique que la Direction procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés à l'actif et au passif, et sur les montants portés aux comptes de produits et de charges au cours de l'exercice. Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.

Les estimations majeures faites par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite, le taux d'impôt théorique et la période de recouvrabilité pour la détermination des impôts différés, la valorisation des titres de participation et des actifs corporels et incorporels et le montant des provisions retenues pour les plans sociaux et litiges par exemple.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées par des logiciels, par d'autres actifs amorties sur la durée d'utilité des actifs concernés. Le groupe Esso S.A.F. dispose également d'actifs incorporels non amortis mais ne détient aucun actif de survaleur (« Goodwill »).

Quotas d'émissions de gaz à effet de serre

Compte tenu de son activité, le groupe Esso S.A.F. est concerné par les dispositions prises par l'Union Européenne visant à réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Les attributions de quotas d'émissions de CO2 sont précisées dans la note annexe 22-3 aux comptes consolidés.

En l'absence de normes IFRS ou d'interprétations relatives à la comptabilisation des quotas d'émission de CO2, le traitement suivant est retenu dans les comptes consolidés :

- Les quotas d'émission étant liés aux activités de production, ils sont comptabilisés dans les comptes de stocks,
- Les quotas attribués gratuitement sont comptabilisés à une valeur nulle,
- Les quotas achetés sont comptabilisés à leur coût d'acquisition,
- Les quotas sont évalués en stock selon la méthode FIFO (First in, First out ou Premier entré, Premier sorti),
- Les quotas sont sortis des stocks pour être soit consommés par les émissions de gaz à effet de serre pour être restitués à l'Etat soit vendus,
- A la clôture.
 - une provision d'achat de quotas est constatée si les émissions de gaz à effet de serre sont supérieures aux quotas d'émission détenus par le Groupe,
 - un actif (stock) est comptabilisé si les émissions de gaz à effet de serre sont inférieures aux quotas d'émission disponibles
- Les achats de quotas sont enregistrés en « achats consommés et charges externes ».

Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 relative aux immobilisations corporelles, le groupe Esso S.A.F. applique la méthode des composants.

Les immobilisations du groupe Esso S.A.F. sont inscrites au bilan consolidé à leur prix d'acquisition diminué des amortissements à l'exception de celles issues de la fusion avec Mobil Oil Française qui ont été estimées à leur juste valeur comme nouveau coût historique à la date de l'apport.

Les coûts liés aux arrêts des raffineries sont immobilisés comme des nouveaux composants au moment où ils sont encourus, amortis sur la période de temps séparant deux grands arrêts et remplacés lors du nouvel arrêt.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire. Les principales durées d'amortissement du groupe Esso S.A.F. sont les suivantes:

Constructions	de	20	à	50 ans
Installations industrielles	de	10	à	30 ans
Autres immobilisations corporelles	de	5	à	25 ans

Dépréciation des actifs

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » le groupe Esso S.A.F. réalise un test de dépréciation de ses immobilisations en comparant leur valeur comptable et leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente estimés et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par référence à une estimation des flux futurs de trésorerie actualisés.

• Pour les immobilisations corporelles et incorporelles amorties, le test de dépréciation n'est réalisé qu'en cas d'indice de perte de valeur. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle appartient cet actif doit être déterminée. Dans ce cas, l'actif ne sera pas déprécié si l'UGT correspondante ne s'est pas dépréciée.

Une UGT est le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Compte tenu de l'intégration de ses activités le groupe Esso S.A.F. a retenu une seule UGT « Raffinage-Distribution » composée principalement de ses deux raffineries et de son réseau de stations-service.

Si la valeur recouvrable d'un actif susceptible d'être évalué individuellement ou de l'UGT était inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur serait enregistrée pour la différence.

• Pour les immobilisations incorporelles non amorties, le test de dépréciation est effectué chaque année. Le groupe Esso S.A.F. n'a pas de survaleur (« Goodwill ») comptabilisée dans ses livres.

Une information sur les tests de dépréciation effectués est donnée dans la note annexe 9 aux comptes consolidés - Immobilisations incorporelles et corporelles.

Contrat de location-financement

Le 17 avril 2009, Esso S.A.F. a pris en affrètement long terme le pétrolier « SAMCO RAVEN » du type « Very Large Crude Carrier » (VLCC), immatriculé au registre international français à la même date pour une durée de 12 ans et 2 mois, soit une échéance en juin 2021. Par avenants en date du 15 octobre 2012, Esso S.A.F. a remplacé le « SAMCO RAVEN » par un nouveau pétrolier de type VLCC « SAMCO CHINA » sans changement de durée du contrat dont la valeur actualisée a été au même moment augmentée de 8 M€. Ce contrat assimilable à un contrat de location-financement est inscrit à l'actif en « immobilisations corporelles », et au passif en « emprunts et dettes financières » conformément à la norme IAS 17 pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Le taux d'actualisation utilisé correspond à un taux d'emprunt marginal du groupe.

Actifs et passifs financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définis par l'IAS 39 "Instruments financiers : comptabilisation et évaluation".

- les actifs et passifs financiers non courants du groupe Esso S.A.F. comprennent les participations non consolidées évaluées à leur juste valeur ainsi que des prêts évalués à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale puis au coût amorti.
- les actifs et passifs financiers courants comprennent les créances et les dettes financières courantes avec les autres sociétés affiliées au groupe ExxonMobil, évalués en juste valeur lors de leur comptabilisation initiale puis au coût amorti.

Instruments financiers. Classification en « own use » des achats/ ventes de matières premières ou de produits pétroliers, quotas de CO2 ou certificats d'économie d'énergie

Comme précisé dans la note 25.4 relative aux risques de marché, Esso S.A.F. réalise des transactions d'achat et de vente de matières premières et de produits pétroliers suivant les besoins opérationnels de ses raffineries et l'optimisation de la gestion de sa production et de ses stocks.

Le groupe Esso S.A.F. a retenu la classification 'own use' prévue par l'IAS 39 pour l'ensemble de ses contrats d'achats/ ventes de matières premières ou de produits pétroliers, quotas de CO2 ou de certificats d'économie d'énergie.

Actifs et passifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

L'IFRS 5 prévoit une classification spécifique sur une ligne séparée au bilan réservée aux actifs et passifs non courants destinés à être cédés dans un proche avenir.

Conformément à cette norme et dès lors que les montants sont significatifs, le groupe Esso S.A.F. effectue les reclassements adéquats lorsque les quatre conditions suivantes sont simultanément remplies :

- L'actif est prêt à la vente et ne subit pas de modification significative en vue de sa cession,
- La vente est hautement probable,
- Une estimation raisonnable du prix de vente est connue,
- La vente a de très fortes chances de se concrétiser dans un délai d'un an.

La classification de l'actif ou groupe d'actifs en "actifs non courants destinés à la vente" s'accompagne de l'arrêt de son amortissement et de la mise en place d'un test de dépréciation, qui consiste à comparer la valeur nette comptable des actifs à leur prix de vente, sous déduction des coûts de cession. Toute perte donne lieu à la comptabilisation d'une provision. En revanche, les gains latents ne sont pas comptabilisés.

Stocks et en cours

Les stocks de pétrole brut et de produits pétroliers sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO). Les marchandises non pétrolières et matières premières consommables sont évaluées selon la méthode du prix moyen pondéré (PMP). Les stocks de pétrole brut sont valorisés à leur coût d'achat y compris les frais de transport. Les stocks de produits pétroliers issus du raffinage sont valorisés par ventilation du coût global de production entre les différents produits en fonction de leur valeur de marché. Pour les opérations d'échanges de produits réalisées avec les confrères, ou certains achats de pétrole brut, seule la position nette à la clôture est prise en compte dans la variation et la valorisation des stocks.

Les coûts de production comprennent la valeur des pétroles bruts mis en œuvre, les charges directes et indirectes de production y compris l'amortissement des biens concourant à la production, mais exclusion faite de tous les frais financiers.

Une dépréciation est calculée dans la mesure où la valeur nette de réalisation des stocks est inférieure à leur valeur d'inventaire, compte tenu des perspectives de réalisation.

Compte tenu de l'importance de la valeur de ses stocks et des fluctuations des coûts d'approvisionnement, la société calcule un effet prix sur stocks mesurant l'impact estimé de ces fluctuations sur la variation de la valeur des stocks. Cet effet prix sur stocks est calculé à partir d'un coût moyen reflétant le coût de remplacement de la période.

La dotation/reprise nette de la dépréciation comptable des stocks et l'effet prix sur stocks constituent les effets stocks.

Le résultat comptable ajusté, entre autres, des effets stocks permet ainsi de fournir une approche économique du résultat de l'exercice.

Impôts différés

Conformément l'IAS 12 "impôt sur le résultat", des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale selon la méthode du report variable. En application de l'IAS 12.74, les actifs et les passifs d'impôts différés sont compensés et présentés pour un montant net dans l'état de la situation financière du groupe. La somme des actifs (passifs) d'impôts différés ainsi compensée est classée en actifs (passifs) non courants.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptés à la date de la clôture.

Créances clients, comptes rattachés et autres créances

Les créances et dettes sont inscrites en comptabilité au coût amorti. L'incidence de l'actualisation est prise en compte lorsqu'elle est significative.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des risques de non recouvrement.

Par exception, les créances et dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la conversion est portée au compte de résultat.

Impôts courants

Les impôts courants correspondent aux créances et dettes d'impôts sur les sociétés. Ils sont présentés sur une ligne spécifique du bilan, conformément à la norme IAS 12 "impôts sur le résultat".

Au 31 décembre 2013 la société Esso S.A.F. est mère d'un groupe d'intégration fiscale composé de 6 sociétés.

Disponibilités

La trésorerie excédentaire est placée au sein du Groupe ExxonMobil à des conditions de marché.

Provisions

Provisions pour retraites et avantages assimilés

Les salariés d'Esso S.A.F. et Esso Raffinage S.A.S. perçoivent des indemnités au moment du départ à la retraite ainsi que des compléments de retraites versés après la liquidation de leur retraite aux régimes nationaux.

Ces avantages sont offerts à travers un régime à cotisations définies (SOGECAP) et des régimes à prestations définies dont la gestion s'effectue dans le cadre d'Institutions de Gestion de Retraite Supplémentaire (IGRS ESSO, IGRS MOBIL). Par ailleurs, les plans de retraite en vigueur prévoient le bénéfice d'une couverture partielle des cotisations à la Mutuelle de l'Industrie du Pétrole.

Dans le cadre du régime à cotisations définies le groupe Esso S.A.F. n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes; la charge qui correspond aux primes versées est prise en compte dans le résultat de l'exercice.

Pour les régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés inscrits au passif du bilan, sont évalués conformément à la norme IAS 19 « avantages du personnel », suivant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droit à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale actualisée en fonction des hypothèses suivantes :

- une hypothèse de date de départ en retraite,
- un taux d'actualisation financière,
- un taux d'inflation appliqué pour déterminer les salaires futurs,
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation du personnel (courbe d'évolution),
- des hypothèses de mortalité,
- des hypothèses de charges sociales,
- l'engagement de retraite est réévalué au moins une fois par an.

A compter du 1^{er} janvier 2013, en application de la norme IAS 19 révisée, les écarts actuariels qui étaient jusque-là en engagements hors bilan ont été déduits des capitaux propres pour un montant net de l'impôt différé correspondant avec en contrepartie une provision inscrite au passif du bilan. La variation des écarts actuariels de l'exercice est constatée dans le résultat global par contrepartie en capitaux propres.

Par ailleurs, les primes versées à l'occasion de la remise des médailles du travail font l'objet d'une provision également inscrite au passif du bilan.

Les hypothèses retenues par le Groupe pour le calcul des engagements font périodiquement l'objet d'une revue par un actuaire indépendant. La dernière revue a été effectuée en 2012.

Provisions pour remise en état des sites

Concernant les installations qu'elles exploitent, la société Esso S.A.F. et ses filiales constituent des provisions pour remise en état des sites, soit pour couvrir une obligation qui pourrait résulter de l'arrêt ferme et définitif d'une installation, soit pour couvrir des obligations actuelles, qui viendraient à naître en cours d'exploitation, ou qui résulteraient d'une obligation contractuelle, et qui remplissent les critères de provisionnement de l'IAS 37-14.

Passifs éventuels

Lorsqu'une obligation à la date de clôture n'est que potentielle c'est-à-dire ni probable ni certaine, ou lorsque l'échéance d'une obligation et la fiabilité de son évaluation sont imprécises, il s'agit alors d'un passif éventuel non comptabilisé mais dont il est fait mention en annexe lorsque son évaluation s'avère matériellement significative.

Concessions

Au 31 décembre 2013, le groupe Esso S.A.F. dispose de 48 contrats de concession et/ou de sous-concession pour l'exploitation de stations-service. Les actifs s'y rattachant sont inscrits en immobilisations et amortis sur leur durée de vie économique limitée à la durée de vie restante de la concession le cas échéant.

Le concédant ne contrôlant et ne règlementant ni les bénéficiaires ni les prix des services qu'Esso S.A.F. fournit grâce à ses infrastructures, ces contrats de concession n'entrent pas dans le champ d'application de l'IFRIC 12.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du groupe Esso S.A.F. est établi en conformité avec l'IAS 18 "produits des activités ordinaires". Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété du bien sont transférés à l'acheteur. Le chiffre d'affaires comprend les taxes spécifiques sur les produits pétroliers; en revanche il exclut les facturations réciproques entre confrères dans le cadre des échanges économiques de produits. Le solde net de ces opérations fait l'objet d'une inscription au compte de résultat au niveau des variations de stocks.

Contribution Economique Territoriale (CET)

La CET est constituée de deux composantes, la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) qui présente des caractéristiques similaires à celles de la taxe professionnelle et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) qui est assise sur la valeur ajoutée. Le texte de l'IAS 12 et les délibérations de l'IFRIC n'ayant pas permis de qualifier la CVAE comme un impôt sur les sociétés, il appartient à chaque entreprise d'exercer son jugement sur la qualification de la CVAE.

Le groupe Esso S.A.F. considérant que la CVAE ne peut s'analyser en substance comme un impôt sur le résultat compte tenu que la différence significative entre la valeur ajoutée du groupe et son résultat net, Esso S.A.F. considère la CVAE comme une charge opérationnelle. La CFE est également traitée comme une charge opérationnelle.

Segmentation

L'information sectorielle est présentée suivant la norme IFRS 8 qui requiert la présentation par une entité d'informations financières par segment opérationnel telles que revues régulièrement par le principal décideur opérationnel et pouvant être regroupées par activités présentant des caractéristiques similaires qui permettent d'évaluer la nature et les effets financiers des activités auxquelles cette entité se livre et des environnements économiques dans lesquels elle opère. Le Président Directeur Général d'Esso S.A.F. est le principal décideur opérationnel au sens de la norme.

Les opérations du groupe Esso S.A.F. sont présentées dans un seul secteur Raffinage-Distribution comme indiqué dans la note 21 sur l'information sectorielle.

Information sur les transactions avec les parties liées

L'information concerne

- les opérations correspondant aux transactions commerciales conclues entre :
 - le groupe Esso S.A.F. et les sociétés consolidées par le groupe ExxonMobil,
 - le groupe Esso S.A.F. et ses principales filiales non consolidées,
- Les opérations avec les dirigeants du groupe Esso S.A.F. Compte tenu de l'organisation du groupe, l'information concerne les membres du conseil d'administration d'Esso S.A.F., faisant partie du personnel salarié ou recevant des jetons de présence.
- Les paiements fondés sur des actions (norme IFRS 2). L'information concerne certains employés des sociétés du groupe Esso S.A.F.

2- Faits significatifs de la période

Arrêt pour entretien planifié de la raffinerie de Gravenchon

Des unités de production de la raffinerie de Gravenchon ont été progressivement mises à l'arrêt à partir du 27 février 2013 dans le cadre d'un grand arrêt pour entretien planifié d'une partie de la raffinerie. La capacité de traitement de la raffinerie qui est d'environ 240.000 barils/jour a été limitée à environ 170.000 barils/jour pendant cette période. La société a pris toutes les dispositions nécessaires pour qu'un approvisionnement normal de ses clients soit assuré pendant cette période.

Ce chantier a représenté environ 550 000 heures de travail avec en moyenne 1 000 personnes présentes par jour pendant les travaux.

Cet arrêt technique programmé a permis de réaliser des travaux d'entretien sur des équipements normalement en service ou de les remplacer par des matériaux de dernière génération, de renforcer encore la sécurité et de mettre en place des nouveaux projets pour la protection de l'environnement, la sécurité, l'amélioration substantielle des performances énergétiques, ainsi qu'un projet de reconfiguration des distillations sous vide. Ce projet s'inscrit dans le cadre de plusieurs initiatives visant à rendre la raffinerie de Gravenchon encore plus performante et compétitive. Il réduira significativement la production de fuel lourd de la raffinerie, augmentera la production de gazole et permettra une amélioration substantielle des performances énergétiques. Cette nouvelle configuration permettra aussi des développements futurs sur d'autres unités.

A la suite de travaux complémentaires rendus nécessaires par les différentes inspections effectuées pendant l'arrêt des installations, le redémarrage des unités s'est effectué progressivement au cours du mois d'avril 2013.

Cession à la société Delek France de 44 stations-service de la zone Ouest Atlantique

Le 30 mars 2012, Esso S.A.F. annonçait la signature d'un projet d'accord avec la société Delek France concernant la vente de ses stations-service Esso Express de la zone Ouest Atlantique en France. La cession de 44 stations-service est devenue effective le 23 mai 2013.

Delek France devient ainsi revendeur à la marque et continue à approvisionner en carburants Esso les stations-service Esso Express de la zone Ouest atlantique à travers un contrat d'approvisionnement long terme. La valeur nette des actifs concernés par ce projet n'est pas matérielle au regard des autres actifs corporels du groupe Esso S.A.F et cette transaction n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes de l'exercice 2013.

La transition vers le modèle de revendeur à la marque sur la zone Ouest Atlantique n'a pas d'impact sur les autres activités de la société Esso S.A.F qui est engagée dans le développement d'un réseau de revendeurs à la marque Esso pour exploiter son réseau de stations-service.

Projet d'accord pour la vente de l'activité Esso Card

Le groupe Esso S.A.F. a annoncé le 7 novembre 2013 qu'il envisage de conclure un accord en vue de la vente de son activité Cartes Carburants à la société WEX Europe Services Ltd (WES).

Le projet de transaction inclut la vente de sa filiale SEDOC qui assure la gestion de l'Esso Card en France.

WES continuerait de proposer l'offre Esso Card dans le cadre d'un accord à long terme conclu avec Esso S.A.F.

Ce projet n'affecte en rien les autres activités du Groupe. La mise en œuvre de ce projet de cession reste soumise aux formalités et autorisations nécessaires pour ce type de transaction.

3- Evénements postérieurs à la clôture

Arrêt non planifié à la raffinerie de Fos en Mars 2014

Les unités de la raffinerie de FOS ont été progressivement arrêtées à compter du 10 mars 2014 à la suite d'un incident sur une pompe de fond de la tour de distillation qui n'a pas causé de dégâts majeurs. Compte tenu du niveau des marges de raffinage observées depuis le début de l'année et de la nécessité d'arrêter certaines unités en 2015, il a été décidé de profiter de cet arrêt imprévu pour anticiper la régénération du Powerformer et d'effectuer quelques travaux sur le Craqueur Catalytique afin que la raffinerie soit encore plus efficace jusqu'au prochain grand arrêt planifié en 2017. La raffinerie a redémarré progressivement ses opérations à partir du 27 Mars. Pendant toute cette période les clients de la société ont continué à être approvisionnés normalement.

Aucun autre évènement significatif postérieur à la clôture n'est à noter.

Compte de résultat consolidé

4- Chiffre d'affaires

(millions d'euros)

	Exercice 2013	Exercice 2012
Ventes de biens	14 304,8	15 804,0
Prestations de services	255,5	258,1
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	1 726,6	1 641,3
TOTAL	16 286,9	17 703,4

Les ventes de biens correspondent à des ventes de produits pétroliers.

5- Achats consommés et charges externes

(millions d'euros)

Exercice 2013	Exercice 2012
(15 005,1)	(15 931,9)
(12,2)	(176,5)
24,6	45,4
(966,1)	(912,9)
(15 958,8)	(16 975,9)
	2013 (15 005,1) (12,2) 24,6 (966,1)

Les achats consommés correspondent principalement aux achats de pétrole brut et de produits pétroliers.

6- Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels comprennent notamment les charges de restructuration, constituées de coûts de plans sociaux, ainsi que des éléments non récurrents significatifs et inhabituels. En 2013, aucun produit ou charge opérationnel n'a été constaté.

7- Produits et charges financiers

(millions d'euros)

	Exercice 2013	Exercice 2012
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	0,0	0,1
Dividendes versés par les filiales non consolidées	13,7	12,7
Intérêts versés par les filiales non consolidées	0,0	0,1
Ecarts de change positifs	1,4	0,7
Autres produits financiers	0,0	0,0
Total produits financiers	15,1	13,6
Charge d'intérêts de contrat de location-financement	(2,2)	(1,9)
Coût de l'endettement financier brut	(1,6)	(1,7)
Intérêts versés aux filiales non consolidées	(0,7)	(0,2)
Ecarts de change négatifs	-	-
Autres charges financières	(0,2)	(1,2)
Total charges financières	(4,7)	(5,0)
Résultat financier	10,4	8,6

8- Impôts courants et différés

Le montant de l'impôt constaté au titre de l'exercice 2013 est un produit d'impôt pour un montant de 58,9 M€ contre une charge d'impôt de 51,3 M€ en 2012. Le résultatavant impôts des activités poursuivies est une perte de 168,5 M€ contre un profit de 131,6 M€ en 2012. Le montant de l'impôt constaté dans le résultat 2013 consolidé s'analyse comme suit :

(millions d'euros)

Impôts courants et différés	Exercice 2013	Exercice 2012 retraité
Bénéfice net ou Perte nette avant impôt	(168,5)	131,6
Taux d'imposition	38,00%	36,10%
Impôt théorique	64,0	(47,5)
Incidence - des charges et produits non taxables - du delta de taux sur Impôts différés calculés à 34.43% - divers	5,3 (8,5) (1,9)	(5,5) 2,6 (1,0)
Impôt réel des activités poursuivies	58,9	(51,3)
Dont:	(0.1)	(27.0)
Impôt courant Impôt différé	(0,1) 59,0	(37,9) (13,4)
***	00,0	(10,1)

Note:

Le montant de la perte fiscale reportable au 31 décembre 2013 s'établit à 213 millions d'euros. L'impôt différé actif correspond a été constaté pour un montant de 72,6 millions d'euros. Le groupe estime que le recouvrement de cet impôt est probable, compte tenu des perspectives de consommation de la perte fiscale attendues ainsi que par l'impôt payé par le groupe au cours des 5 derniers exercices.

Bilan

9- Immobilisations incorporelles et corporelles

9-1 Tests de dépréciation

Conformément à la norme IAS36.12, le niveau de capitalisation boursière d'Esso SAF, inférieur aux capitaux propres consolidés qui s'élèvent à 1.157 M€ au 31 décembre 2013, doit être retenu comme un indice indiquant qu'une dépréciation d'actifs pourrait être nécessaire et un test de dépréciation a donc été effectué.

La baisse des marges de raffinage apparaissant comme un indice de perte de valeur éventuelle de ses actifs industriels, un test de dépréciation a été effectué en comparant la valeur recouvrable des actifs attachés aux raffineries de Gravenchon et de Fos-sur-mer avec leur valeur nette comptable.

La valeur recouvrable des actifs testés a été déterminée sur la base de leur valeur d'utilité calculée à partir de l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés sur la base du plan d'affaires en cours pour chaque site industriel, de prévisions tenant compte des conditions d'exploitation de chaque raffinerie et d'hypothèses économiques du secteur qui représentent la meilleure estimation retenue par le management. Ces hypothèses intègrent notamment la persistance d'un environnement de bas de cycle jusqu'en 2016.

Les flux de trésorerie futurs établis après impôts ont été actualisés à un taux de 7% qui correspond au coût moyen pondéré du capital d'Esso SAF déterminé par référence à des données de marché. Le taux de croissance à l'infini retenu pour la valeur terminale du flux de trésorerie est de 1%.

Aucune dépréciation des actifs concernés n'a été comptabilisée à la suite du test effectué.

Un taux de croissance à l'infini à 0% ne conduirait pas à une valeur d'utilité inférieure aux valeurs comptables testées.

Une dépréciation complémentaire de 3 M€ des actifs incorporels a été prise en compte en 2013 concernant un actif incorporel non amorti et testé chaque année.

9.2 Tableau de variation des immobilisations incorporelles et corporelles

La situation au 31 décembre 2013 est la suivante :

(millions d'euros)

(ITIIIIOTIS d'éditos)				
Immobilisations incorporelles	Valeur en début	Acquisitions/Dotations	Cessions	Valeur
et corporelles	de période	de la période	Mises hors service	en fin de période
Immobilisations incorporelles				
Valeur brute	129,2	4,0	(2,2)	131,0
Amortissements	(56,4)	(6,5)	0,7	(62,2)
Dépréciation	(12,0)	(3,0)		(15,0)
Valeur nette	60,8	(5,5)	(1,5)	53,8
Immobilisations corporelles				
Valeur brute	2 681,2	102,4	(89,5)	2 694,1
Raffinage (1)	2 072,7	82,7	(16,5)	2 138,9
Distribution	608,5	19,7	(73,0)	555,2
Amortissements	(1 553,2)	(116,5)	75,3	(1 594,4)
Raffinage (1)	(1 149,7)	(91,3)	15,4	(1 225,6)
Distribution	(403,5)	(25,2)	59,9	(368,8)
Valeur nette	1 128,0	(14,1)	(14,2)	1 099,7

(1) dont immobilisations acquises par contrat de location-financement pour une valeur nette en fin de période de 29,8M€ Note : Le groupe n'a pas d'immobilisations classées comme actifs détenus à la vente au 31 décembre 2013

A titre de comparaison, la situation au 31 décembre 2012 était la suivante :

(millions d'euros)

Immobilisations incorporelles	Valeur en début	Acquisitions/Dotations	Cessions	Valeur
et corporelles	de période	de la période	Mises hors service	en fin de période
Immobilisations incorporelles				
Valeur brute	128,9	0,9	(0,6)	129,2
Amortissements	(49,5)	(7,2)	0,3	(56,4)
Dépréciation	(6,0)	(6,0)		(12,0)
Valeur nette	73,4	(12,3)	(0,3)	60,8
Immobilisations corporelles				
Valeur brute	2 646,3	141,2	(106,3)	2 681,2
Raffinage (1)	2 013,7	127,2	(68,2)	2 072,7
Distribution	632,6	14,0	(38,1)	608,5
Amortissements	(1 536,4)	(119,9)	103,1	(1 553,2)
Raffinage (1)	(1 122,2)	(94,7)	67,2	(1 149,7)
Distribution	(414,2)	(25,2)	35,9	(403,5)
Valeur nette	1 109,9	21,3	(3,2)	1 128,0

⁽¹⁾ dont immobilisations acquises par contrat de location-financement pour une valeur nette en fin de période de 33,8M€ Note : Le groupe n'avait pas d'immobilisations classées comme actifs détenus à la vente au 31 décembre 2012

10- Actifs financiers non courants et courants

10-1 Actifs financiers non courants

La situation au 31 décembre 2013 est la suivante :

(millions d'euros)

Actifs financiers	au 31 décembre 2012	augmentations	diminutions	Variation de la juste valeur (1)	au 31 décembre 2013
Actifs financiers disponibles à la vente	1,2				1,2
Autres actifs financiers évalués à la juste valeur par contrepartie en capitaux propres	114,2			7,8	122,0
Créances sur filiales et participations non consolidées	2,3		(0,9)		1,4
Autres immobilisations financières	0,6		(0,2)		0,4
Total	118,3	-	(1,1)	7,8	125,0

⁽¹⁾ La variation de la juste valeur est comptabilisée en capitaux propres après déduction de l'impôt différé correspondant

A titre de comparaison, la situation au 31 décembre 2012 était la suivante :

(millions d'euros)

Actifs financiers	au 31 décembre 2011	augmentations	diminutions	Variation de la juste valeur (1)	au 31 décembre 2012
Actifs financiers disponibles à la vente	1,1	0,1			1,2
Autres actifs financiers évalués à la juste valeur par contrepartie en capitaux propres	130,5		-0,96	(15,3)	114,2
Créances sur filiales et participations non consolidées	2,4		(0,1)		2,3
Prêts	0,2		(0,2)		0,0
Autres immobilisations financières	0,5	0,1			0,6
Total	134,7	0,1	(1,3)	(15,3)	118,3

⁽¹⁾ La variation de la juste valeur est comptabilisée en capitaux propres après déduction de l'impôt différé correspondant

10-2 Tableau des actifs financiers évalués à la juste valeur

(milliers d'euros)

(milliers d'euros)	Montant des	Chiffre	Bénéfice ou	Ouoto part	Valeur des	Méthode	Hiérarchisation	Dividendes
Sociétés ou groupe de sociétés	capitaux propres	d'affaires	(perte) de	Quote part du capital	titres dans les	de	de la	encaissés
	hors résultat de	de l'exercice	l'exercice	détenu	comptes	revalorisation	juste valeur	par la
	l'exercice				sociaux			société en
								2013
	(1)	(1)	(1)	(%)	(1)			
1- Filiales (supérieures à 50% du capital déte	nu par le grou _l	oe Esso S.A	.F.)					
- Société des stockages Pétroliers du Rhône (SPR)	6 605	4 298	(166)	50,01	1 372	В	niveau 3	-
Sous-total filiales	6 605	4 298	(166)		1 372			-
2- Participations (comprises entre 20 et 50% d	lu canital dátai	au par la ar	ouno Esso S	2 A E \				
. , .	•		•	•				
- Société Pétroliere du Val de Marne (SPVM)	4 199	4 660	556	50,00	4	В	niveau 3	-
- Société du Pipeline de la Raffinerie de Lorraine (SPLRL)	2 683	3 579	656	43,00	-	В	niveau 3	-
- Société de Gestion des Produits Pétroliers (SOGEPP)	20 505	5 174	(1 054)	37,00	4 978	В	niveau 3	-
- Société pétrolière du Bec d'Ambès (SPBA)	13 414	11 649	1 717	34,00	2 592	В	niveau 3	142
- Raffinerie du midi	16 986	16 332	2 189	33,33	2 790	В	niveau 3	680
- Société de Manutention de Carburants Aviation (SMCA)	4 653	33 247	9 269	33,33	554	В	niveau 3	1 728
- Dépôts de Pétrole Côtiers (DPC)	13 306	11 472	1 771	25,85	426	В	niveau 3	-
Sous-total participations comprises entre 20 et 50%	75 746	86 113	15 104		11 344			2 550
3- Participations (inférieures à 20 % du capita	l détenu par le	groupe Es	so S.A.F.)					
- Autres participatiions évaluées à la juste valeur	60 089	256 843	48 258		10 826	M (A,B,C,D)	niveau 3	7 417
Sous-total participations inférieures à 20%	60 089	256 843	48 258		10 826	·		7 417
-								
TOTAL	142 440	347 254	63 196		23 542			9 967

Juste valeur des titres des filiales et participations évaluées	au 31 décembre 2013	au 31 décembre 2012	variation
	2013	2012	
Juste valeur des titres (2)	122 000	114 200	7 800
Valeur des titres dans les comptes sociaux	(23 542)	(23 542)	-
Revalorisation à la juste valeur comptabilisée en résultat global (3)	98 458	90 658	7 800

Les données relatives aux filiales et participations détenues à plus de 20% par le groupe Esso S.A.F. ne sont pas jugées significatives au regard du périmètre de consolidation du groupe Esso S.A.F. Sur la base de données 2012, ces filiales et participations représentent seulement 2,52% de l'actif total du groupe Esso S.A.F. et 0,83% du chiffre d'affaires.

- (1) Données de l'exercice 2012
- (2) Conformément à la norme IFRS 7, la revalorisation de certaines participations non consolidées a été classée selon les 3 niveaux de hiérarchisation de la juste valeur définis par la norme fonction de la méthode utilisée :
- <u>niveau 1</u>: valorisation basée sur des prix côtés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques
- <u>niveau 2</u>: valorisation fondée sur des données autres que des prix côtés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (tel qu'un prix) ou indirectement (calculées à partir d'un autre prix)
- <u>niveau 3</u>: valorisation estimée d'après des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.

Les revalorisations à la juste valeur effectuées sont toutes classées en niveau 3 et ont été évaluées suivant les méthodes détaillées ci-dessous. Ce mode de valorisation est considéré par le groupe comme répondant le mieux à sa stratégie d'investissement industriel :

- <u>méthode A</u>: valorisation sur la base de l'actualisation à l'infini du dividende historique ou des dividendes prévus sur les 3 années à venir (en fonction des données disponibles)
- <u>méthode B</u>: valorisation sur la base de l'actualisation à l'infini des flux de trésorerie prévus sur 4 à 5 années à venir (en fonction des données disponibles)
- méthode C : valorisation sur la base d'un multiple d'EBITDA
- méthode D : valorisation par référence à des transactions réelles
- <u>méthode (M)</u>: valorisation par une combinaison des méthodes A/B/C/D telles que détaillées ci-dessus.

La méthode (A) est utilisée pour les participations présentant un résultat et un dividende stable ou en progression régulière. Le choix d'une période de 3 ans pour le dividende historique moyen est guidé par le caractère représentatif du dividende moyen qui en découle. Au 31 décembre 2013, le taux d'actualisation retenu est de 7,25 % contre 7,5 % au 31 décembre 2012.

L'actualisation des flux futurs de trésorerie est faite d'après une prévision à 4-5 ans (en fonction des données disponibles) puis extrapolée pour la valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu est égal au coût moyen pondéré du capital après impôts de la société concernée et est égal à 7 % au 31 décembre 2013 contre 6,5 % à 7,5 % au 31 décembre 2012.

Le taux de croissance à l'infini retenu varie de 0 à 1%.

Sensibilité des hypothèses : une variation du taux d'actualisation après impôt de +1% entrainerait une baisse de 12 millions d'euros sur la valorisation des participations au 31 décembre 2013. Une variation des hypothèses projetées d'excédent brut d'exploitation de -10% aurait un impact négatif de 13 millions d'euros sur la valorisation des participations au 31 décembre 2013.

(3) La variation de la juste valeur est comptabilisée en capitaux propres après déduction de l'impôt différé correspondant

11- Créances financières court terme

Ce poste, dont le solde s'élève à 8,7 M€ au 31 décembre 2013 (10,4 M€ au 31 décembre 2012) correspond aux créances financières courantes du groupe Esso S.A.F. sur d'autres sociétés affiliées au groupe ExxonMobil.

Elles résultent pour la plupart de l'application de conventions de trésorerie ou de prêt à court terme. Les sommes avancées sont rémunérées sur la base de taux variables sur une référence EONIA.

12- Tableau de variation des impôts différés

(millions d'euros)

Impôts différés	au 31 décembre 2013		mbre 2013 au 31 décembr	
			retr	
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
Impôts différés sur les provisions réglementées		(177,1)		(176,1)
Impôts différés sur les décalages temporaires	8,8		16,8	
Impôts différés sur les immobilisations corporelles et incorporelles		(25,3)		(32,5)
Impôts différés sur les participations		(4,3)		(3,3)
Impôts différés sur les provisions pour retraites	233,7		221,6	
Impôts différés sur les provisions pour retraites - écarts actuariels	162,9		201,5	
Impôts différés sur les provisions pour inspections metal (annulation)		(76,0)		(66,7)
Impôts différés sur déficits reportables	72,6			
Total	478,0	(282,7)	439,9	(278,6)
Compensation des impôts différés actifs/passifs	195,3		161,3	

Compte tenu de la perte constatée au cours de l'exercice 2013, un impôt différé actif pour un montant de 72,6 M€ a été constaté sur le montant des déficits reportables constatés au 31 décembre 2013, le groupe estime que le recouvrement de cet impôt différé actif est probable compte tenu des perspectives de consommation de la perte fiscale attendues ainsi que par l'impôt payé par le groupe au cours des 5 derniers exercices.

En application de la norme IAS 19 révisée, un impôt différé actif d'un montant de 162,9 M€ a été constité au 31 décembre 2013 par contrepartie en capitaux propres et correspondant aux écarts actuariels des provisions de retraite qui étaient auparavant gérés dans les engagements hors bilan. A des fins de comparabilité le bilan au 31 décembre 2012 a été retraité pour un montant de 201,5 M€. Le groupe Esso S.A.F. estime que le recouvrement de l'impôt différé actif concernant son engagement de retraites est probable en tenant compte à la fois des perspectives de résultat du groupe sur le long terme et de la possibilité d'ajuster l'utilisation du crédit d'impôt différé correspondant en externalisant éventuellement à tout moment tout ou partie de cet engagement.

13-Détail des stocks

(millions d'euros)

Stocks		
	au 31 décembre 2013	au 31 décembre 2012
Pétrole brut		
Valeur Brute	865,1	762,2
Dépréciation	(5,7)	(4,5)
Valeur nette	859,4	757,7
Produits intermédiaires et finis		
Valeur Brute	724,0	841,5
Dépréciation	(7,5)	(15,9)
Valeur nette	716,5	825,6
	4.555.0	4.500.0
Sous total produits prétroliers	1 575,9	1 583,3
Autres		50.4
Valeur Brute	57,5	58,4
Dépréciation	(9,5)	(9,6)
Sous total autres stocks	48,0	48,8
Total (net)	1 623,9	1 632,1

En tant qu'opérateur pétrolier, le groupe Esso S.A.F. est soumis à l'obligation de stockage stratégique. Le coût des stocks détenus par le Comité Professionnel des Stocks Stratégiques Pétroliers (CPSSP) est couvert par une redevance payée par tous les opérateurs pétroliers. Le montant de la charge comptabilisée en 2013 s'élève à 47,4 M€.

14-Détail des créances clients et autres créances

(millions d'euros)

Créances clients et comptes rattachés	au 31 décembre 2013	au 31 décembre 2012
Créances clients et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil	455,7	470,1
Créances clients et comptes rattachés groupe ExxonMobil	165,5	294,5
Total	621,2	764,6

(millions d'euros)

Autres créances	au 31 décembre 2013	au 31 décembre 2012
Autres créances non courantes		
Commission Européenne (1)	20,0	20,0
Total	20,0	20,0
Autres créances courantes		
Personnel	1,7	1,4
Etat et collectivités (2)	54,6	44,1
Débiteurs divers	73,2	28,7
Charges constatées d'avance	24,0	32,6
Total	153,6	106,8
Total	173,6	126,8

- (1) remboursement attendu dans le cadre de la procédure d'appel avec la Commission Européenne (confère note 26)
- (2) hors impôts courants actifs

15- Informations sur le capital

Au 31 décembre 2013, le capital social d'Esso S.A.F. est composé de 12 854 578 actions émises et libérées, de nominal 7,65 euros. Ces actions ne font l'objet d'aucun droit, privilège ou restriction particulière. Au 31 décembre 2013, ces actions étaient détenues par le groupe ExxonMobil à hauteur de 82,89%.

Au 31 décembre 2013, les Fonds Communs de Placement d'Entreprise réservés aux salariés détenaient 0,08 % du capital social d'Esso S.A.F., soit 10 000 actions.

Gestion du capital

Esso S.A.F. n'est pas soumise à des contraintes spécifiques concernant son capital. Le montant des capitaux propres peut être fortement modifié à la hausse comme à la baisse par la variation des prix du pétrole brut en fin de période en raison du mode de comptabilisation des stocks suivant la méthode FIFO (first-in, first-out) retenue pour les comptes publiés suivant les normes IFRS et de la forte volatilité des prix du pétrole brut d'une année sur l'autre.

Le groupe Esso S.A.F. a un endettement financier net de 421 M€ à fin 2013 (148 M€ à fin 2012). Les enggements de retraite ne sont pas externalisés et sont portés au bilan consolidé.

Esso S.A.F. n'a aucun programme de rachat de ses propres actions et la participation du groupe ExxonMobil dans Esso S.A.F. est restée inchangée à 82,89% depuis la fusion entre Esso S.A.F. et Mobil Oil Française en 2003.

La société n'émet pas de titres à caractéristiques particulières type titre subordonné, obligation convertible ou plus généralement d'instrument dilutif. Elle n'a procédé à aucune attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre.

L'assemblée générale des actionnaires d'Esso S.A.F. n'a pas accordé de délégation au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital.

Le dividende ordinaire versé par action a été de 2 € au titre de l'exercice 2012, de 4 € au titre de l'exercice 2011. Pour l'exercice 2013, le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale des actionnaires de ne pas verser de dividende.

16- Passifs financiers

16-1 Endettement long terme

Pour financer ses programmes d'investissements, le groupe Esso S.A.F. a souscrit une ligne de financement à long terme auprès d'une société financière du groupe ExxonMobil pour un montant de 200 M€ utilisée à hauteur de 100 M€ au 31 décembre 2013.

(millions d'euros)

Endettement long terme	au 31 décembre 2013	au 31 décembre 2012
Contrat de location-financement (1)	28,0	32,8
Comptes bloqués participation du personnel	0,2	0,1
Compte groupe passif financier (2)	100,3	100,2
Total	128,5	133,1

¹⁾ Contrat de location-financement, émis en dollar, mis en place pour le pétrolier « SAMCO RAVEN » pris en affrètement long terme à compter du 17 avril 2009 et remplacé par le pétrolier « SAMCO CHINA » le 15 octobre 2012. Au 31 décembre 2013, le solde du contrat de location financement représente la valeur actualisée au taux d'emprunt marginal du groupe des paiements au titre de la location convertis au taux du dollar au 31 décembre 2013, soit 1.3791 (\$/€). Au 31 décembre 2012, le taux du dollar était de 1.3194 (\$/€).

(2) Emprunt auprès de la société EMMFC (ExxonMobil Management Finance Company) société de financement du groupe ExxonMobil. Les sommes avancées sont rémunérées sur la base de taux de marché sur une référence EURIBOR.

La société n'a pas recours à des emprunts obligataires.

16-2 Endettement court terme

(millions d'euros)

Endettement court terme	au 31 décembre 2013	au 31 décembre 2012
Compte groupe passif financier (1)	200,6	6,9
Avance financière reçue	20,7	20,1
Contrat de location financement	3,3	3,8
Financement court terme	100,0	35,0
Banque créditrice	0,1	0,2
Total	324,7	66,0

⁽¹⁾ Ces dettes résultent pour la plupart de l'application de conventions de trésorerie ou d'emprunt avec les sociétés affiliées au groupe ExxonMobil. Les sommes avancées sont rémunérées sur la base de taux de marché sur une référence EONIA

16-3 Contrat de location-financement

Contrat de	Redevances restant à payer (1)			
location-financement	jusqu'à 1 an	de 1 an à 5 ans	+ de 5 ans	
Immobilisations corporelles Raffinage	5,2	16,4	17,8	
Total	5,2	16,4	17,8	

⁽¹⁾ les redevances correspondent aux remboursements du capital augmentés des intérêts dus

16-4 Variation de l'endettement financier net du groupe

(millions d'euros)

Variation de l'endettement	au 31 décembre 2013	au 31 décembre 2012	Variation
financier net	au 31 decembre 2013	au 31 decembre 2012	V al lation
Endettement long terme Endettement court terme hors banque créditrice	(128,5) (324,6)	(133,1) (65,8)	4,6 (258,8)
Créances financières court terme	8,7	10,4	(1,7)
Total endettement financier	(444,4)	(188,5)	(255,9)
Banque créditrice	(0,1)	(0,2)	0,1
Disponibilités	23,1	40,6	(17,5)
Total trésorerie nette	23,0	40,4	(17,4)

(millions d'euros)

Analyse de la variation de l'endettement financier net	au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013	au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012	Variation
Endettement financier net au début de la période	(148,1)	(87,8)	(60,3)
Flux net de trésorerie généré par l'exploitation	(157,9)	101,0	(258,9)
Flux net de trésorerie généré par les opérations d'investissement	(89,7)	(127,9)	38,2
Flux net de trésorerie généré par les opérations de financement avant variation de l'endettement (dividendes mis en paiement)	(25,7)	(25,7)	-
Hausse de l'endettement liée aux nouvelles conditions contractuelles du contrat de location-financement	-	(7,7)	7,7
Endettement financier net à la fin de la période	(421,4)	(148,1)	(273,3)

Note: le détail de chacun des flux mentionnés figure dans le tableau des flux de trésorerie

17- Tableau de variation des provisions

La situation au 31 décembre 2013 est la suivante :

(millions d'euros)

(millions d'euros)					
Provisions courantes et non courantes	Valeur brute au	Augmentations	Diminutions	Paiements	Valeur brute
	1er janvier 2013	de la période	de la période	de la période	au 31 décembre 2013
	retraité				
Provisions non courantes					
Provisions pour retraites et autres engagements sociaux (1)	597,5	81,5	(52,3)	-	626,7
Provisions pour retraites - écarts actuariels (1)	585,4	-	(109,1)		476,3
Provisions pour restructurations	5,9	-	(3,6)	-	2,3
Provisions pour remise en état des sites	9,8	2,8	(0,1)	(4,3)	8,2
Provisions pour plans de prévention des risques technologiques (PPRT)	2,8	-	-		2,8
Autres provisions non courantes (2)	10,0	2,4	(0,3)	(4,6)	7,5
Total provisions non courantes	1 211,4	86,7	(165,4)	(8,9)	1 123,8
Provisions courantes					
Provisions pour retraites et autres engagements sociaux (1)	50,1	61,6		(59,3)	52,4
Provisions pour restructurations	3,1	3,5	-	(3,5)	3,1
Autres provisions courantes (2)	(0,3)	-	0,3	-	(0,0
Total provisions courantes	52,9	65,1	0,3	(62,8)	55,5
Total provisions	1 264,3	151,8	(165,1)	(71,7)	1 179,3

⁽¹⁾ le détail du poste figure en note 19.

⁽²⁾ Les autres provisions comprennent des provisions pour litiges et charges diverses.

A titre de comparaison, la situation au 31 décembre 2012 était la suivante :

(millions d'euros)

Provisions courantes et non courantes	Valeur brute au 1er janvier 2012 retraité	Augmentations de la période	Diminutions de la période	Paiements de la période	Valeur brute au 31 décembre 2012 retraité
	Tota dato				Total Gillo
Provisions non courantes					
Provisions pour retraites et autres engagements sociaux (1)	568,8	78,7	(50,0)	-	597,5
Provisions pour retraites - écarts actuariels (1)	388,5	222,8	(25,9)		585,4
Provisions pour restructurations	10,5	0,3	(4,9)	-	5,9
Provisions pour remise en état des sites	7,2	4,3	(0,1)	(1,6)	9,8
Provisions pour plans de prévention des risques technologiques (PPRT)	2,8				2,8
Autres provisions non courantes (2)	6,1	5,3	(0,2)	(1,2)	10,0
Total provisions non courantes	983,9	88,6	(55,2)	(2,8)	1 211,4
Provisions courantes					
Provisions pour retraites et autres engagements sociaux (1)	46,9	53,8	-	(50,6)	50,1
Provisions pour restructurations	4,5	2,9	0,7	(5,0)	3,1
Autres provisions courantes (2)	0,4	-	(0,7)	-	(0,3)
Total provisions courantes	51,8	56,7	(0,0)	(55,6)	52,9
Total provisions	1 035,7	145,3	(55,2)	(58,4)	1 264,3

⁽¹⁾ le détail du poste figure en note 19.

18- Tableau de variation du besoin en fonds de roulement

(millions d'euros)

Variation du Besoin en Fonds de Roulement	Exerc	cice 2013	Exer	cice 2012
	Besoins	Dégagements	Besoins	Dégagements
Variations des actifs				
Actifs financiers	(6,7)			15,4
Stocks		8,2	(123,2)	
Créances clients et comptes rattachés		143,4	,	129,2
Autres créances	(46,8)		(5,8)	
Impôts courants actifs	(28,5)			39,9
Variations des passifs				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(162,3)		(142,9)	
Autres dettes	(13,6)		(32,7)	
Impôts courants passifs	(3,3)			3,3
Total	(261,2)	151,6	(304,6)	187,8
Variation du besoin en fonds de roulement	(109,6)	-	(116,8)	-

19- Engagements de retraite et autres avantages assimilés

19-1 Engagements de retraite et autres avantages assimilés

Les salariés d'Esso S.A.F. et Esso Raffinage S.A.S. perçoivent des indemnités au moment du départ à la retraite ainsi que des compléments de retraite versés après la liquidation de leur retraite aux régimes nationaux. Par ailleurs, les plans de retraite en vigueur prévoient le bénéfice de la couverture partielle des cotisations à la Mutuelle de l'Industrie du Pétrole.

⁽²⁾ Les autres provisions comprennent des provisions pour litiges et charges diverses.

Le groupe offre ces avantages à travers des régimes à cotisations définies et à prestations définies.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes ; la charge correspondant aux primes versées est prise en compte en résultat de l'exercice.

Les provisions de retraites constatées dans les comptes consolidés du groupe concernent les régimes à prestations définies. La gestion de ces régimes n'est pas externalisée.

A compter du 1^{er} janvier 2013, en application de la norme IAS 19 révisée, les écarts actuariels qui étaient jusque-là en engagements hors bilan ont été déduits des capitaux propres pour un montant net de l'impôt différé correspondant avec en contrepartie une provision inscrite au passif du bilan. La variation des écarts actuariels de l'exercice été constatée dans le résultat global par contrepartie en capitaux propres.

A - Hypothèses retenues

Le calcul des provisions pour retraites et avantages assimilés intègre :

- un taux d'actualisation financière de 3,25% (taux de référence utilisé : Obligations d'entreprises cotées « AA ») ;
- un taux d'inflation de 2% pour déterminer les salaires futurs ;
- un taux d'augmentation des salaires basé sur l'inflation et des hypothèses d'augmentations individuelles ;
- des hypothèses de mortalité basées sur les tables générationnelles hommes/ femmes publiées par l'INSEE (TGHF 2005).

Sensibilité des hypothèses : la variation de 0,5 point de l'écart actuariel (taux d'actualisation -taux d'inflation) entraînerait une variation des engagements de l'ordre de 6 %.

Les hypothèses retenues par le Groupe pour le calcul des engagements font l'objet d'une revue périodique par un actuaire indépendant. La dernière revue a été effectuée en 2012.

B - Evolution sur l'exercice

Les engagements de retraite au 31 décembre 2013 sont ventilés comme suit :

(millions d'euros)

(millions dedros)			
Engagements de retraite	Engagements de retraite	Ecarts actuariels	Total engagements provisionnés
au 31 décembre 2012 retraité	643,6	585,4	1 229,0
Droits supplémentaires acquis	19,5		19,5
Actualisation de la période	32,9		32,9
Contribution aux frais de mutuelle	(0,7)		(0,7)
Paiements de la période	(59,1)		(59,1)
Ecarts actuariels de la période (1)		(69,9)	(69,9)
Etalement des écarts actuariels (2)	39,0	(39,0)	-
au 31 décembre 2013	675,2	476,5	1 151,7

⁽¹⁾ Les écarts actuariels de la période sont constatés dans le résultat global par contrepartie en capitaux propres.

En application d'IAS 19 révisée, les écarts actuariels au 31 décembre 2012 ont été déduits des capitaux propres au 1^{er} janvier 2013 pour un montant net d'impôt de 384 millions d'euros (montant des écarts actuariels inscrits en engagements hors bilan à fin 2012 pour 585 M€ et net d'impôt différé pour (201) M€).

⁽²⁾ Les écarts actuariels sont dorénavant enregistrés dans le résultat global.

La situation des engagements de retraite au 31 décembre 2012 était la suivante :

(millions d'euros)

Engagements de retraite	Engagements de retraite	Ecarts actuariels	Total engagements provisionnés
au 1er janvier 2012	612,0	-	612,0
Ecarts actuariels au 1er janvier 2012 (impact IAS 19 révisée)		388,5	388,5
au 1er janvier 2012 retraité	612,0	388,5	1 000,5
Droits supplémentaires acquis	16,2 36,5		16,2 36,5
Actualisation de la période Contribution aux frais de mutuelle	3,6		3,6
Paiements de la période	(50,6)		(50,6)
Ecarts actuariels de la période (1)		222,8	222,8
Etalement des écarts actuariels (2)	25,9	(25,9)	-
au 31 décembre 2012 retraité	643,6	585,4	1 229,0

⁽¹⁾ Les écarts actuariels de la période sont constatés dans le résultat global par contrepartie en capitaux propres.

C – Montant de la charge pour retraite et autres avantages assimilés

(millions d'euros)

(minoris dicares)		
Analyse de la charge pour retraite et avantages	Exercice	Exercice
assimilés comptabilisée	2013	2012
·		retraité
		Tetraite
charge inscrite dans le résultat net		
Droits supplémentaires acquis	19,5	16,2
	•	•
A -t t t	20.0	20.5
Actualisation du montant de l'obligation	32,9	36,5
Contribution aux frais de mutuelle	(0,7)	3,6
total charge dans le résultat net	51,7	56,3
total onal go dano lo l'ocultat not	0.,,	00,0
abavas //nyadvit\inasvit danala vásvitat alabal		
<u>charge / (produit) inscrit dans le résultat global</u>		
Foorto potuariale de la période	(60.0)	222,8
Ecarts actuariels de la période	(69,9)	222,0
total charge / (produit) dans le résultat global	(69,9)	222,8
Total charge / (produit) dans résultat global	(18,2)	279,1
consolidé	, , ,	
OUISONGE		

D- Paiements des retraites effectués en 2013 montants prévisionnels 2014

Les paiements effectués au titre des prestations définies se sont élevés en 2013 à 59,1 millions d'euros. Les versements à effectuer en 2014 sont estimés à 52,4 millions d'euros.

Les montants versés pour le régime à cotisations définies se sont élevés en 2013 à 3,4 millions d'euros. Pour 2014, les versements à effectuer sont évalués pour un montant équivalent soit 3,5 millions d'euros.

⁽²⁾ Les écarts actuariels sont dorénavant enregistrés dans le résultat global.

19-2 Nature des provisions de retraite et autres avantages assimilés inscrites au bilan

(millions d'euros)

Provisions pour retraite et autres avantages	31-déc-13	31-déc-12
assimilés		retraité
Provisions pour retraite	675,2	643,6
Provisions des écarts actuariels	476,5	585,4
Provisions pour les médailles du travail	3,8	4,1
Total	1 155,5	1 233,1

20- Détail des fournisseurs et autres dettes

(millions d'euros)

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	au 31 décembre 2013	au 31 décembre 2012
Dettes fournisseurs et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil	301,1	279,0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés groupe ExxonMobil	583,5	767,9
Total	884,6	1 046,9

(millions d'euros)

Autres dettes courantes	au 31 décembre 2013	au 31 décembre 2012
Dettes fiscales et sociales	267,2	268,5
Subventions	0,7	0,8
Créditeurs divers	10,8	22,6
Produits constatés d'avance	0,0	0,4
Total	278,7	292,3

Autres informations

21 - Information sectorielle

21-1 Secteur opérationnel

Les activités opérationnelles du groupe Esso S.A.F. concernent essentiellement deux lignes de produits distinctes, Carburants et Combustibles d'une part et Lubrifiants et Spécialités d'autre part, qui drainent les allocations de ressources en fonction des opportunités d'optimisations internes, des perspectives de marché ou encore des évolutions réglementaires.

Ces activités qui sont soumises à des risques et incertitudes de même nature sont opérées dans des environnements de production et de marché comparables. Elles présentent des caractéristiques économiques similaires qui conduisent à une présentation de l'information financière regroupée au sein d'un même secteur opérationnel Raffinage-

Distribution, permettant d'en apprécier la nature et d'évaluer les effets financiers de l'environnement dans lequel le groupe Esso S.A.F. opère.

Esso S.A.F. a également une activité pétrochimique limitée qui concerne notamment l'exploitation d'une unité de propylène intégrée à la Raffinerie de Fos-sur-Mer mais dont l'activité n'est pas significative à l'échelle du groupe ni des seuils de matérialité prévus par l'IFRS 8 et pour laquelle une présentation intégrée au secteur Raffinage-Distribution est appropriée.

21-2 Secteur géographique

Chiffres d'affaires

(millions d'euros)

Chiffre d'affaires	Exercice 2013	Exercice 2012
France	13 903	15 302
Exportations TOTAL CONSOLIDE	2 384 16 287	2 401 17 703

Actifs

Les acquisitions d'actifs incorporels et corporels du groupe Esso S.A.F. concernent exclusivement la France.

Les actifs du secteur d'activité Raffinage-Distribution, sont principalement localisés en France, à l'exception essentiellement des créances commerciales du groupe Esso S.A.F. détenues sur les autres sociétés étrangères affiliées au groupe ExxonMobil. Ces créances commerciales sont évaluées à 148 millions d'euros au 31 décembre 2013.

21-3 Information sur les produits et services

La répartition du chiffre d'affaires est indiquée en page 8 de ce présent rapport - Chiffre d'Affaires et volumes vendus par Esso S.A.F.

21-4 Information sur les clients

Contributions au chiffre d'affaires :

(millions d'euros)

Repartition du chiffre d'affaires	Exercice	Exercice
par catégorie de clients	2013	2012
Groupe ExxonMobil	4 022	4 311
Autres sociétés pétrolières	2 005	2 262
Autres clients (1)	8 534	9 505
Ventes de produits et services hors taxes	14 561	16 078
Taxe intérieure de consommation sur les produits		
énergétiques	1 726	1 641
Chiffre d'affaires (hors TVA)	16 287	17 719

⁽¹⁾ aucun client ne représente plus de 10% du chiffre d'affaires

22- Engagements hors bilan

22-1 Engagements donnés

(millions d'euros)

Engagements opérationnels donnés	au 31 décembre 2013	au 31 décembre 2012 retraité
Contrat Air Liquide (1)	82	90
Engagements d'achats d'immobilisations (2)	32	37
Autres engagements donnés (3)	32	52
Total	147	180

(1) Ce montant correspond à un engagement de paiement d'un terme fixe vis-à-vis d'Air Liquide dans le cadre de contrats d'achat d'hydrogène, d'oxygène et d'azote pour les deux raffineries.

Les contrats concernant le site de Gravenchon ont été signés en 2004 (hydrogène) et 2007 (oxygène et azote) pour une durée respective de 20 ans et 10 ans. Un contrat d'achat d'oxygène sur le site de Fos-sur-mer a été signé en 2011 pour une durée de 15 ans.

- (2) Ces engagements correspondent à des obligations contractuelles d'achats d'immobilisations.
- (3) Les autres engagements donnés comprennent des garanties bancaires émises pour le compte du groupe Esso S.A.F., l'engagement implicite du groupe sur des emprunts contractés par des participations non consolidées de type GIE ou SNC et l'engagement ferme pris en 2011 pour 5 années de loyer concernant le bail des bureaux de la tour Manhattan situés à La Défense.

22.2 Engagements recus

(millions d'euros)

Engagements opérationnels reçus	au 31 décembre 2013	au 31 décembre 2012	
Crédits d'enlèvement en douane Montant nominal des garanties tiers ou bancaires recues pour la couverture des encours clients	251 220	251 422	
Total	471	673	

D'autres engagements reçus par le groupe, fermes ou conditionnels, dans le cadre d'exécution contractuelle ou de cession d'actifs, ne sont pas jugés matériellement significatifs par la Direction.

22.3 Quotas d'émissions de gaz à effet de serre

Depuis la mise en place du Système d'Echange de Quotas d'Emissions de gaz à effet de serre (SEQE) au 1er janvier 2005, l'Etat attribue gratuitement des quotas d'émission de CO2 aux sociétés exploitantes d'installations concernées par le SEQE. Une nouvelle période du SEQE a débuté le 1er janvier 2013 et se poursuivra jusqu'en 2020, avec de nouvelles règles harmonisées d'attribution des quotas conduisant à une réduction substantielle des quotas alloués gratuitement.

Les quotas d'émissions alloués gratuitement par l'Etat pour la nouvelle période de 8 ans, 2013-2020, soit 16149 KT sont en baisse d'environ 30 % par rapport aux quotas d'émissions restitués sur la précédente période de 5 ans, 2008-2012, soit 14453 KT ce qui se traduira par davantage d'achats de quotas sur le marché.

En 2013, les quotas d'émissions restitués sont de 2738 KT contre 2710 KT en 2012.

Période 2013-2020

(milliers de tonnes)

Quotas d'émissions de gaz à effet de serre	quotas alloués	quotas restitués
année 2013	2 152	2 738
année 2014	2 115	
année 2015	2 077	
année 2016	2 039	
année 2017	2 000	
année 2018	1 961	
année 2019	1 922	
année 2020	1 882	
Total années 2013-2020	16 149	2 738

Période 2008-2012

(milliers de tonnes)

Quotas d'émissions de gaz à effet de serre	quotas alloués	quotas restitués	
année 2008	3 158	3 249	
année 2009	3 158	2 906	
année 2010	3 158	2 868	
année 2011	3 158	2 720	
année 2012	3 158	2 710	
Total années 2008-2012	15 790	14 453	

23- Informations sur les parties liées

Opérations avec les sociétés affiliées au groupe ExxonMobil Corporation

Le groupe Esso S.A.F. effectue de façon régulière des opérations avec d'autres sociétés du groupe ExxonMobil dans le cadre normal de ses activités et de relations habituelles entre sociétés d'un groupe intégré. La majorité de ces transactions, comme pour les exercices précédents, se rapportent à des opérations courantes conclues à des conditions normales : achat ou de vente de produits pétroliers, prestations de services partagés, ou encore avances ou emprunts financiers à des conditions de marché. Certaines constituent des conventions réglementées approuvées par le conseil d'administration de la société. Des informations sur ces conventions sont données dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Les montants comptabilisés en 2013 sont les suivants :

(millions d'euros)

Produits/charges année 2013	<u> </u>		Filiales/participations du groupe (2)
A abata da produita pátroliora	(44.726)	(11 736)	
Achats de produits pétroliers	(11 736)	, ,	(40)
Achats de services	(176)	(160)	(16)
Achats de fournitures et utilités	(92)	(11)	(81)
Ventes de produits pétroliers	3 806	3 692	114
Prestation de services	216	193	23
Charges financières	(2)	(2)	
Produits financiers	- ` ′	- `	

(millions d'euros)

Bilan	Total Sociétés du groupe		Filiales/participations	
au 31-12-2013		ExxonMobil (1)	du groupe (2)	
Dettes commerciales	(584)	(571)	(13)	
Créances commerciales	156	137	19	
Dettes financières	(322)	(317)	(5)	
Créances financières	9	8	1	

⁽¹⁾ Il s'agit de sociétés extérieures au groupe Esso S.A.F. et consolidées par le groupe ExxonMobil

A titre de comparaison, les montants comptabilisés en 2012 étaient les suivants :

(millions d'euros)

Total	Sociétés du groupe	Filiales/participations
	ExxonMobil (1)	du groupe (2)
(12 316)	(12 316)	
(123)	(58)	(65)
(115)	(98)	(17)
4 101	3 991	110
189	174	15
(1) 0	(1) 0	
	(12 316) (123) (115) 4 101 189 (1)	(12 316) (12 316) (12 316) (58) (58) (115) (98) 4 101 3 991 174 (1) (1)

(millions d'euros)

Bilan au 31-12-2012	Total	Sociétés du groupe Filiales/participatio ExxonMobil (1) du groupe (2)	
Dettes commerciales	(768)	(767)	(1)
Créances commerciales	295	278	17
Dettes financières	(127)	(120)	(7)
Créances financières	10	8	2

⁽¹⁾ Il s'agit de sociétés extérieures au groupe Esso S.A.F. et consolidées par le groupe ExxonMobil

Engagements donnés à des filiales et participations non consolidées

Les engagements donnés par le groupe Esso S.A.F. à des filiales et participations non consolidées s'élevaient à 19 M€ au 31 décembre 2013 (23 M€ au 31 décembre 2012)

Opérations avec les dirigeants

Le montant des rémunérations et des avantages de toute nature versés par Esso S.A.F. à ses mandataires sociaux au cours de l'exercice 2013 était de 663 K€ (656 K€ en 2012). Au 31 décembre 2013, l'engagement du groupe Esso S.A.F. au titre des retraites des mandataires sociaux salariés ou anciens salariés était 6 689 K€ (7 μ 47 K€ au 31 décembre 2012).

Paiements fondés sur des actions

Des paiements sous forme d'actions ou unités d'actions d'ExxonMobil Corporation sont effectués à certains employés des sociétés du groupe Esso S.A.F.

Ces attributions d'actions ou unités d'actions par ExxonMobil sont pris en compte par le groupe Esso S.A.F. conformément à la norme IFRS2, paiements fondés sur des actions. La charge correspondante est déterminée à partir

⁽²⁾ Principales filiales non consolidées du groupe Esso S.A.F.

⁽²⁾ Principales filiales non consolidées du groupe Esso S.A.F.

du montant des attributions valorisées au prix de marché de l'action ExxonMobil converti en euros le jour de l'attribution et étalée sur la période d'acquisition des actions.

Le groupe Esso S.A.F. ne supporte pas la charge réelle de ces paiements en actions par ExxonMobil qui sont comptabilisés comme une contribution en capital. L'application de l'IFRS 2 est donc sans impact sur les capitaux propres du groupe après prise en compte du résultat de l'exercice comme cela est détaillé dans le tableau d'analyse de variations des capitaux propres page 23.

Au titre de l'année 2013 la charge ainsi calculée s'élève dans les charges de personnel du groupe Esso S.A.F. à un montant de 2,5 M€ (2,6 M€ en 2012).

24- Effectif moyen du groupe Esso S.A.F.

	⊟ffectif salarié			à diposition reprise
	Année	Année	Année	Année
	2013	2012	2013	2012
Cadres	542	541	67	62
Agents de maîtrise, employés et techniciens	1 157	1 199	59	76
Ouvriers	146	151	5	5
TOTAL	1 845	1 891	131	143

L'effectif salarié comprend les titulaires, les temporaires, l'effectif à temps partiel, les malades de longue durée, mais ne comprend pas l'effectif détaché hors du groupe Esso S.A.F. L'effectif salarié en congé de fin de carrière est également exclu.

L'effectif mis à la disposition de l'entreprise comprend l'effectif fourni par des entreprises de travail temporaire et l'effectif « détaché » par d'autres sociétés du groupe ExxonMobil.

25- Facteurs de risques

25-1 Risques liés à l'activité de Raffinage-Distribution

Le raffinage est un secteur industriel soumis à une concurrence globale et à l'évolution des marchés internationaux du pétrole brut et des produits pétroliers finis. Cette situation se traduit par des fluctuations difficilement prévisibles et souvent erratiques de ses marges brutes.

Depuis plusieurs années, l'industrie européenne du raffinage évolue dans un environnement particulièrement difficile et marqué par:

- la baisse de la consommation de produits pétroliers qui a fait apparaître une surcapacité de traitements se traduisant par des fermetures d'unité
- l'existence de déséquilibres structurels sur les marchés européens et français des carburants : on constate un déséquilibre toujours plus important dans la consommation des carburants, et ce en faveur du gazole. Ce dernier qui bénéficie d'une taxation bien moins forte que l'essence, représente désormais plus de 80 % de la consommation de carburants routiers en France. Les conséquences induites par cette fiscalité particulière ne sont pas compatibles avec l'outil de raffinage qui ne peut pas répondre à la demande en gazole (à partir d'un même baril de pétrole brut il n'est pas possible de raffiner 20 % d'essence et 80 % de gazole). C'est ainsi que la France a dû importer plus de la moitié des 34 millions de tonnes de gazole consommées en 2013.
- des exigences réglementaires croissantes, en particulier dans le domaine de l'environnement, de la gestion des sites industriels ou de spécifications des produits.
- plus récemment, le regain de compétitivité du raffinage américain, favorisé par un accès aux pétrole et gaz de schiste, et les productions d'unités récentes au Moyen Orient et en Asie qui approvisionnent le marché européen alors que la croissance de leurs autres débouchés s'est pour l'instant ralentie, sont venus aggraver la situation de surcapacité structurelle du raffinage européen.

L'industrie du raffinage peut aussi être soumise à des contraintes fiscales spécifiques qui peuvent porter atteinte à sa compétitivité : ainsi en 2012, elle a été pénalisée par une contribution exceptionnelle et rétroactive sur la valeur des stocks de produits pétroliers de nature à contribuer au redressement des comptes de l'Etat. Alors que la variation de la valeur courante des stocks est déjà soumise à l'impôt sur les sociétés, cette contribution supplémentaire portant sur tous les stocks pétroliers, y compris les stocks outil en raffinerie ou les stocks destinés à l'exportation, a entrainé une inégalité de traitement avec les seuls importateurs de produits finis.

25-2 Risques industriels et environnementaux

Les activités d'Esso S.A.F. présentent des risques industriels et environnementaux liés à la nature de ses activités opérationnelles et des produits traités (pétrole brut, produits raffinés, gaz, produits chimiques). Le groupe opère des sites industriels qui répondent aux critères de la directive Seveso II. Pour chacun des sites concernés, un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) est élaboré en application de la loi sur les risques technologiques majeurs du 30 juillet 2003. Chaque PPRT détermine en fonction des risques, des zones d'expropriation ou de délaissement et sert à la maîtrise de l'urbanisation autour des entreprises ou installations générant un risque technologique

Le groupe s'appuie sur des systèmes de gestion spécifiques dans son approche de la maitrise de ses risques et d'amélioration de la performance environnementale de ses opérations et produits. L'EBP (Environnement Business Planning) est ainsi utilisé pour gérer la composante environnementale pour la totalité des opérations sur ses sites industriels. L'OIMS ou « Operating Integrity Management System » permet une évaluation préventive complète des risques opérationnels. Cette prévention des risques repose notamment sur des programmes d'inspection et d'entretien qui définissent la périodicité et la nature des contrôles à réaliser.

Plans de Prévention des Risques Technologiques

Le PPRT du dépôt pétrolier de Toulouse Fondeyre publié le 27 janvier 2010 a été annulé par le tribunal administratif de Toulouse le 15 novembre 2012. Le Ministère de l'écologie, du développement durable, et de l'énergie a fait appel de la décision le 17 janvier 2013. Une nouvelle étude de danger est en cours. La provision de 2,8 millions d'euros comptabilisée dans les comptes en 2010 a été maintenue au bilan du 31 décembre 2013.

Le PPRT de la zone de Port-Jérôme-Gravenchon a été prescrit en 2009. Cette prescription a permis de lancer en 2010 la phase d'étude des enjeux et analyse de dangers. La phase de concertation s'est terminée en 2013 actée par un arrêté préfectoral cadre. Un projet de règlement a été transmis au POA (réunion des Personnes et Organismes Associés). L'approbation du PPRT est prévue en juin 2014. Ce PPRT ne devrait pas avoir d'impact matériellement significatif sur les comptes du groupe.

Le PPRT de la zone de Fos-sur-Mer a été prescrit en 2011. La publication de la version définitive des cartographies sur les aléas et la probabilité des risques est toujours en cours. Des réunions des Personnes et Organismes Associes (POA) ont eu lieu en 2012 et 2013 en vue d'établir un PPRT. A la demande de la DREAL, il est prévu de réactualiser en 2014 tous les scénarios pouvant concerner la zone de Fos-sur-Mer. Aucune estimation fiable de l'impact associé à ce PPRT n'est disponible à ce jour.

Le dépôt pétrolier de Villette-de-Vienne détenu par Esso S.A.F. et les deux dépôts de Villeneuve-le-Roi et de Lyon dans lesquels Esso S.A.F. a des intérêts à travers ses participations dans la Société Pétrolière du Val de Marne (SPVM) et la Société des Stockages Pétroliers du Rhône (SPR) sont également engagés dans des procédures identiques d'élaboration de PPRT sans qu'une estimation fiable de l'impact financier de ces PPRT ne soit disponible à ce jour.

25-3 Risques accidentels et politique d'assurance

La politique du groupe Esso S.A.F. est de se protéger des conséquences financières qui pourraient résulter de risques aléatoires et accidentels de toute nature, liés à ses activités industrielles ou commerciales. Le groupe a donc mis en place les assurances et couvertures nécessaires pour couvrir les risques identifiés et a souscrit des contrats d'assurance pour garantir l'ensemble des risques de responsabilité civile pouvant lui incomber.

Le groupe souscrit également des contrats d'assurance pour couvrir les risques de dommages à ses actifs ou marchandises transportées par voie maritime, notamment le pétrole brut. En raison de ses engagements en matière de sécurité des opérations et de réduction et de prévention des risques, le groupe conserve un niveau de risque limité

sous forme de franchises dont le niveau est en relation avec sa surface financière. Ces franchises varient de 0,5 millions de dollars à 10 millions de dollars en fonction des polices.

Les contrats d'assurance souscrits par Esso S.A.F. sont assortis de limites de garantie qui sont adaptées aux analyses de risques effectuées par la société et aux conditions en vigueur sur le marché de l'assurance. A titre d'illustration, au 31 décembre 2013, le plafond recouvrable au titre de la police couvrant les conséquences financières de la responsabilité civile du groupe Esso S.A.F. du fait de l'exploitation de son outil industriel, y compris celle résultant d'atteintes à l'environnement, et du fait de ses activités commerciales est de 100 millions de dollars par sinistre et par année. Pour la police garantissant les dommages pouvant être causés aux biens du groupe Esso S.A.F. le plafond recouvrable au 31 décembre 2013 est de 469 millions dollars par sinistre et par année.

La police d'assurance du groupe Esso S.A.F. y compris les plafonds recouvrables et les franchises, est susceptible d'être modifiée à tout moment pour tenir compte de l'évolution des conditions offertes par le marché des assurances et des risques encourus.

25-4 Risques de marché : matières premières et produits pétroliers

Le groupe est exposé aux fluctuations des cours du pétrole brut et des produits pétroliers cotés sur les marchés internationaux. Esso S.A.F. réalise ses transactions d'achat et de vente, à des conditions de marché suivant les besoins opérationnels de ses raffineries et de l'optimisation de la gestion de sa production et de ses stocks. Toutes les opérations d'approvisionnement à l'achat ou à la vente rentrent dans la classification 'own use' prévue par l'IAS 39 et sont conclues dans un cadre autorisé bien défini; par exemple, en ce qui concerne le pétrole brut, elles sont traitées dans le cadre d'un seul contrat d'approvisionnement passé avec une société du groupe ExxonMobil, « ExxonMobil Sales and Supply ». Le groupe Esso S.A.F. n'intervient pas sur les marchés à terme du pétrole brut et des produits pétroliers ni utilise de produit dérivé dans ce domaine que ce soit pour couvrir ses transactions d'achat ou de vente ou encore des produits en stock. Exceptionnellement, une opération de couverture du prix d'achat par la société « ExxonMobil Sales and Supply » peut être adossée à une opération d'approvisionnement physique de pétrole brut. Les contrats d'approvisionnement passés par Esso S.A.F. ne sont pas des contrats optionnels. Ils ne comportent pas de clause particulière permettant un règlement net en trésorerie ou en un autre instrument financier ou par échange d'instruments financiers et Esso S.A.F. n'a pas de pratique historique de tels contrats. Enfin, le groupe Esso S.A.F. ne revend ni ne rachète le produit objet d'un contrat d'achat ou de vente de produits pétroliers sauf raison liée aux opérations de ses raffineries ou de nature exceptionnelle.

Les variations de prix des produits pétroliers, par la variation induite de la valeur des stocks évalués selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti) retenue par le groupe, ont un impact important sur ses résultats et la structure de son bilan comptable.

De 1583 millions d'euros fin 2012, la valeur des stocks de produits pétroliers est restée stable à 1576 millions d'euros fin 2013 et comprend un effet combiné de la baisse des cours du pétrole brut ainsi que d'une augmentation des quantités en stock. Le groupe calcule des effets stocks qui comprennent d'une part l'effet prix sur stock, qui donne l'impact de la variation des cours du pétrole brut et des produits pétroliers sur la valeur de ses stocks, et d'autre part la dotation/reprise de provision pour dépréciation comptable des inventaires. En 2013, ces effets stocks sont négatifs pour 70 millions d'euros.

Par rapport aux fluctuations de la valeur de ses stocks, le groupe Esso S.A.F. a adopté une gestion prudente et dispose de ressources pour faire face à la baisse de la valeur de ses inventaires. Depuis 2005, dans un contexte de volatilité importante des cours du pétrole brut, la partie du résultat net d'Esso S.A.F. correspondant à la variation annuelle des stocks due à l'effet prix, a été mise en réserve. Le montant de la réserve facultative ainsi constituée est de 560 millions d'euros au 31 décembre 2013.

(millions d'euros)

Variation de la réserve facultative pour fluctuation des cours	année 2013	année 2012	année 2011	année 2010	année 2009
Montant de la réserve début de période	560	420	353	217	349
Affectation à la réserve (1)	-	140	67	136	-
Prélèvement sur la réserve (1)	-	-	-	-	(132)
Montant de la réserve fin de période	560	560	420	353	217

(1) : affectation du résultat de l'exercice précédent

25-5 Risques relatifs aux variations de taux de change et de taux d'intérêts

Taux de change

Le groupe Esso S.A.F. est exposé au risque de change entre le dollar et l'euro, principalement dans le cadre de ses achats de pétrole brut et d'exportations de produits raffinés dont les ventes sont généralement libellées en dollars. Le groupe ne fait pas appel à des instruments financiers de couverture, mais s'efforce d'une part d'amortir les fortes variations de cours en étalant ses achats de dollars dans le temps et d'autre part de répercuter le plus rapidement possible, à la hausse comme à la baisse, les impacts des fluctuations de change dans sa structure de prix. En particulier, les transactions en dollars avec le groupe ExxonMobil sont regroupées dans un compte de compensation qui est l'objet d'un règlement mensuel pour lequel les achats de dollars sont étalés sur le mois suivant.

Les effets de change opérationnels du groupe traduisent essentiellement les différences de change générées par les transactions commerciales en devises dont les échéances sont principalement à 30 jours ou à 10 jours.

La position moyenne mensuelle des transactions fonction des dates d'échéances était la suivante :

(millions d'euros équivalents)

	Exercice 2013	Exercice 2012
Position nette à 30 jours	(570)	(570)
Position nette à 10 jours	180	200

Sensibilité du résultat de charge à la variation du dollar : sur la base de la position de change mensuelle réelle observée au cours de l'année 2013, une variation linéaire de 10% sur l'année de la valeur du dollar par rapport à l'euro aurait eu un impact sur le résultat d'environ +71 M€ en cas de baisse du dollar, de -79 M€ en as de hausse du dollar. Cette sensibilité est à comparer au gain de change opérationnel de 25 M€ constaté en 2013.

Taux d'intérêts

Les actifs et les passifs financiers du groupe consolidé donnant lieu à versement ou perception d'intérêts sont essentiellement des prêts et/ou emprunts à taux variable, pour l'essentiel vis à vis de sociétés du groupe ExxonMobil.

Ces actifs et des passifs financiers se décomposent comme suit :

(millions d'euros)

	au 31 déce	embre 2013	au 31 déce	embre 2012
	< à 1 an	> à 1 an	< à 1 an	> à 1 an
Passifs financiers	(325)	(128)	(66)	(133)
Actifs financiers	9		10	
Disponibilités	23		41	
Position nette financière	(293)	(128)	(15)	(133)

Au 31 décembre 2013, les passifs financiers comprennent :

- un contrat de location-financement de 31 millions d'euros mis en place pour l'affrètement à long terme du pétrolier « SAMCO CHINA ». Ce montant représente la valeur actualisée au taux d'emprunt marginal du groupe des paiements au titre de la location. La partie long terme du contrat de location-financement s'élève à 28 millions d'euros au 31 décembre 2013.
- un emprunt long terme souscrit auprès de la société EMMFC (ExxonMobil Management Finance Company) société financière du groupe ExxonMobil pour un montant de 100 millions d'euros et rémunéré sur la base de taux de marché sur une référence EURIBOR.

Les actifs financiers de 9 M€, stables par rapportà 2012 de 10 M€, concernent des prêts en compte courant consentis à des sociétés du groupe ExxonMobil en France ou à l'étranger.

La sensibilité du résultat financier au 31 décembre 2013 à une fluctuation de +0,5%/-0,5% sur les taux est de l'ordre de +/-2 million d'euros.

Les marges de crédit appliquées au taux offert à Esso S.A.F. et ses filiales par le groupe ExxonMobil sont revues périodiquement en fonction des conditions de marché applicables à des sociétés ayant une structure de bilan comparable à Esso S.A.F.

Le groupe n'utilise pas d'instruments de couverture de taux d'intérêts.

25-6 Risques de crédit

Le risque de crédit est le risque de défaut d'un client face au règlement de ses créances ou d'un fournisseur face à ses engagements contractuels.

Le groupe est exposé au risque de crédit client dans le cadre de ses activités opérationnelles comme détaillé dans le tableau ci-après. Il couvre sélectivement une partie de ses encours clients, hors groupe ExxonMobil, par des garanties auprès de tiers ou bancaires. En 2013, les pertes de crédit client du groupe consolidé Esso S.A.F. s'élèvent à 0,4 M€, soit 0,003 % du chiffre d'affaires hors taxes, contre 0,7 M€ en 2012, soit 0,004 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Au 31 décembre 2013 la balance âgée des créances clients et comptes rattachés était la suivante :

(millions d'euros)

Balance âgée des créances clients	Valeur	Provision	Valeur	Montant des
et comptes rattachés au 31-déc-13	brute		nette	créances non échues
				non echues
Créances clients et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil	456,7	(1,0)	455,7	430,7
Créances clients et comptes rattachés groupe ExxonMobil	156,5		156,5	156,5
Total	613,2	(1,0)	612,2	587,2

Montant des créances échues non dépréciées					
0-6 mois	6 mois-1 an	plus d'un an			
25,0	-	-			
25,0	-	-			

A titre de comparaison, la balance âgée au 31 décembre 2012 était la suivante :

(millions d'euros)

Balance âgée des créances clients et comptes rattachés au 31-dec-12	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Montant des créances non échues
Créances clients et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil	471,3	(1,2)	470,1	410,1
Créances clients et comptes rattachés groupe ExxonMobil	294,5		294,5	294,5
Total	765,8	(1,2)	764,6	704,6

Montant des créances échues non dépréciées					
0-6 mois	6 mois-1 an	plus d'un an			
60,0					
60,0	-	-			

La société sélectionne également rigoureusement ses fournisseurs de produits, matériels et services en dehors du groupe ExxonMobil, en garantissant le cas échéant, certains risques spécifiques liés aux produits ou aux biens et prestations fournis.

25-7 Risque de liquidité

Le groupe Esso S.A.F. privilégie les financements à court terme et à taux variable. Il renégocie auprès des sociétés financières du groupe ExxonMobil ou des banques ses besoins en lignes de crédit définies en fonction de plans de financements annuels et de l'évolution prévisible de son besoin en fonds de roulement. Les lignes de financement et conventions de trésorerie disponibles sont à ce jour, suffisantes pour assurer la liquidité du groupe.

Lignes de financement

Le groupe dispose également d'une ligne de financement long terme pour financer ses programmes d'investissements auprès d'une société financière du groupe ExxonMobil. Le rating Standard & Poor's d'ExxonMobil Corporation est 'AAA'.

Un contrat de financement bancaire court terme « revolving » auprès de la banque JP Morgan est utilisé conjointement avec les lignes de financement auprès des sociétés du groupe.

Au 31 décembre 2013 les principales lignes de crédit dont dispose le groupe sont les suivantes :

Principales lignes de financement disponibles. Millions d'euros	Contrepartie	Limites de crédit	Montant d'utilisation de crédit au 31-12-2013	Echéance	Existence ou non de couvertures / taux fixe ou variable
Court terme	ECBV (*)	1 200	196	Indéterminé e	Non / taux variable
Court terme	JP Morgan	125	100	Juillet 2014	Non / taux variable
Long terme	EMMFC (*)	200	100	Mai 2017	Non / taux variable
TOTAL		1 525	396		

^(*) ECBV (ExxonMobil Capital Netherlands B.V.) et EMMFC (ExxonMobil Management Finance Company) sont des sociétés de financement du groupe ExxonMobil

Ces lignes de financement ne comportent pas de clauses conditionnant les modalités d'utilisation des lignes de crédit à des ratios financiers.

La ligne de financement court terme « revolving » avec JP Morgan est confirmée pour 12 mois fixes avec option de renouvellement annuel et comporte une clause d'exigibilité anticipée en cas de modification substantielle de l'actionnariat du groupe Esso S.A.F.

Les lignes de financement court terme auprès de la société ECBV (ExxonMobil Capital Netherlands B.V.), filiale de financement du groupe ExxonMobil, ne comportent pas de commission d'engagement et leurs limites peuvent être modifiées à l'initiative de la société ECBV.

Les contrats de financement prévoient une révision périodique et au moins annuelle des marges de crédit appliquées aux taux offerts aux sociétés du groupe Esso S.A.F. en fonction des conditions de marché et de l'évolution de la situation financière de chacune des sociétés du groupe Esso S.A.F. En ce qui concerne les lignes de financement avec le groupe ExxonMobil, cette situation financière est évaluée à partir d'une notation interne fondée sur la méthodologie Standard & Poor's, et les conditions applicables à Esso S.A.F. ou aux sociétés de son groupe correspondent aux conditions du marché.

Conventions de trésorerie

Le groupe Esso S.A.F. dispose par ailleurs de conventions de trésorerie internes au groupe ExxonMobil en France ou à l'étranger qui permettent de placer à des conditions de marché les excédents temporaires de trésorerie (classés en disponibilités, trésorerie nette, voir note 16-4) ou d'utiliser une facilité de découvert.

Au 31 décembre 2013 les principales conventions de trésorerie utilisées sont les suivantes :

Conventions de trésorerie	Contrepartie	Plafond	Montant	Echéance	Existence ou
utilisées			d'utilisation de		non de
			crédit au		couvertures /
Millions d'euros (montants			31-12-2013		taux fixe ou
excédentaires entre parenthèses)					variable
Convention trésorerie	EMFH (*)	200	0	Indéterminée	Non / taux
					variable
Convention trésorerie	Esso France	10	4	Indéterminée	Non / taux
	S.A.S. (*)				variable
TOTAL		210	4		

^(*) EMFH & Esso France S.A.S. sont des filiales françaises du groupe ExxonMobil en France

25-8 Autres Risques

Risques de non-conformité

La non-conformité aux lois et règlements applicables est de nature à exposer le groupe Esso S.AF à des sanctions civiles ou pénales et de porter atteinte à sa réputation de manière durable auprès de ses clients, ses fournisseurs ou des communautés environnantes.

Le groupe Esso S.A.F. conduit ses affaires dans le respect le plus strict des réglementations et entend que tout son personnel œuvre dans ce sens. Pour cela, le groupe s'appuie sur des politiques de conduite des affaires qui doivent être connues, comprises et appliquées par l'ensemble des salariés. Ces politiques sont rappelées annuellement à l'ensemble du personnel.

L'implication des experts de la société, des procédures de revue préalable des engagements contractuels, un système de délégation de pouvoirs, des formations spécifiques du personnel contribuent à prévenir le risque de non-conformité.

Enfin, un dispositif d'alerte professionnelle mis en place par la société permet de rapporter des malversations potentielles dans les domaines comptables et financiers ou dans la conduite des affaires. Ce dispositif est ouvert à l'ensemble du personnel ainsi qu'aux collaborateurs des entreprises sous-traitantes

Risques liés aux systèmes d'information

L'interruption des services informatiques critiques, une défaillance de la sécurité informatique ou une atteinte à l'intégrité des données pourraient avoir des conséquences sérieuses sur les activités de la société. L'ensemble des mesures de contrôle mises en place par rapport aux risques spécifiques identifiés sont répertoriés et garantissent une sécurité et une disponibilité de l'information, des logiciels et autres ressources informatiques de la société.

En outre, des formations destinées à lutter contre la cybercriminalité sont menées chaque année afin de sensibiliser l'ensemble du personnel aux règles essentielles à observer.

26- Procédures et litiges en cours

Procédure d'appel avec la Commission européenne

A la suite d'une enquête menée par la Commission Européenne sur le marché des paraffines en Europe, et d'un communiqué de griefs qui lui avait été adressé le 29 mai 2007, Esso S.A.F. a été condamnée par la Commission Européenne le 1er Octobre 2008 pour son implication dans le cartel de l'industrie des paraffines à une amende de 83,6 millions d'euros dont 34,7 millions d'euros conjointement et solidairement avec d'autres sociétés du groupe ExxonMobil. La part de l'amende revenant à Esso S.A.F. s'élève à 56,5 millions d'euros.

La Société et les autres sociétés du groupe ExxonMobil concernées ont décidé de faire appel de la décision de la Commission Européenne. Esso S.A.F., qui estime que le montant de l'amende calculé par la Commission n'est pas totalement fondé, a comptabilisé sur l'exercice 2008 une charge de 36,5 millions d'euros, montant qui reflète le montant probable de l'amende finale lui revenant à l'issue de la procédure d'appel qui est en cours. La décision est toujours en attente.

En décembre 2009, Esso S.A.F. a reçu en même temps que d'autres sociétés du groupe ExxonMobil et que des sociétés d'un autre groupe, une assignation devant la Haute Cour de Justice de Londres de la part d'acheteurs de paraffines, en vue de dédommager ces acheteurs pour le préjudice qu'ils auraient subi du fait du cartel des paraffines. Ce dossier est aujourd'hui clos, sans impact financier significatif pour Esso SAF.

En septembre 2011, une autre assignation similaire a été reçue devant le tribunal civil de La Haye. Ce dossier suit son cours, mais ne devrait pas non plus avoir d'impact significatif sur les comptes du groupe quelle qu'en soit l'issue.

<u>Litige avec les autorités de la concurrence française concernant le marché de la fourniture de carburéacteur sur l'aéroport de Saint Denis de la Réunion</u>

Esso S.A.F. a été condamnée le 4 décembre 2008 à une amende de 10,7 millions d'euros, confirmée par la cour d'appel de Paris le 24 Novembre 2009. La Société qui continue d'affirmer avoir agi de façon appropriée et légale, conteste toujours les griefs formulés à son encontre et a décidé de se pourvoir en cassation. Le 1er mars 2011, la Cour de cassation a cassé et annulé l'arrêt de la cour d'appel de Paris et renvoyé l'affaire devant la même cour d'appel autrement composée. Le 28 mars 2013, la cour d'appel a confirmé la condamnation de la société. Esso S.A.F. a formé un nouveau pourvoi en cassation le 2 mai 2013.

L'amende payée de façon conservatoire par Esso S.A.F. a été ensuite prise en charge par ExxonMobil Aviation Limited dont la responsabilité était engagée dans le cadre du contrat d'agent commercial liant les deux sociétés, et n'a finalement pas eu d'impact sur les comptes du groupe Esso S.A.F.

Sinistre sur le site d'Ambès

Un sinistre est survenu en janvier 2007 à la suite de la rupture de l'un des bacs de stockage de pétrole brut vendus par Esso S.A.F. à la société Vermilion REP SAS sur les sites d'Ambès : le préjudice consécutif à ce sinistre – pour l'instant assumé financièrement par le groupe Vermilion - concerne la perte du produit stocké non récupéré, les dépenses directes de nettoyage du site ainsi que les pertes d'exploitation et surcoûts logistiques des sociétés productrices de pétrole brut utilisant ces facilités de stockage.

Le 24 décembre 2008, Esso S.A.F. a reçu deux assignations en réparation des préjudices subis; d'une part de Vermilion REP SAS pour un montant principal de 24 millions d'euros ; d'autre part, des assureurs de Vermilion pour un montant de 7,5 millions d'euros, cette seconde assignation étant conjointe avec la Société Pétrolière du Bec d'Ambès (SPBA) et la société des Docks des Pétroles d'Ambès (DPA). Esso S.A.F. a obtenu le 19 janvier 2010 la suspension de ces procédures dans l'attente des conclusions de l'expertise judiciaire quant aux responsabilités des différents intervenants. L'expert financier nommé par l'expert judiciaire a rendu un rapport partiel d'estimation des coûts du sinistre, selon lequel les dommages directs et indirects pourraient atteindre 40 millions d'euros dont environ 35 millions d'euros causés à des tiers.

L'expert judiciaire a rendu en janvier 2012 son rapport définitif confirmant la note de synthèse et avis provisoire rendus en 2011 et retenant une part de responsabilité d'Esso S.A.F., mais sans toutefois préciser la répartition des responsabilités entre les parties concernées, ni tenir compte des observations par lesquelles Esso S.A.F. avait contesté certains arguments retenus dans le « pré-rapport » et repris dans le rapport définitif. Le 19 juin 2012 Vermilion REP SAS a déposé des conclusions amendées qui ont porté le montant principal réclamé à 42 millions d'euros au titre de la réparation des préjudices qu'elle aurait subis, Vermilion REP SAS contestant les chiffres retenus par l'expert judiciaire sur certains postes de préjudice.

En octobre 2013, une médiation a été proposée par le juge qui a été acceptée par Esso S.A.F. mais refusée par Vermilion REP SAS.

En date du 31 janvier 2014, Vermilion REP SAS a déposé un référé-provision au tribunal de commerce de Nanterre demandant le versement de 23,6 M€. La société Lundin a fait de même, demandant le versement de 4,3 M€. Vermilion REP SAS et Lundin ont été déboutés de leur demande de référé-provision. Ils ont toutefois la possibilité de former un appel de cette décision.

En tout état de cause, Esso S.A.F. estime qu'elle est couverte par sa police d'assurance Responsabilité Civile Exploitation dont la franchise a été déjà couverte par une avance de frais engagés à hauteur de 500 000 dollars au cours de l'exercice 2010.

Concernant les dommages à ses biens, la société estime également qu'elle est couverte par sa police dommages aux biens, mais avec une franchise de 10 millions de dollars (environ 7,5 millions d'euros). Cela dit, la société estime possible de recouvrer le montant des dommages à ses biens en mettant en jeu la responsabilité d'autres parties au litige.

Aucune provision n'a donc été comptabilisée dans les comptes au 31 décembre 2013.

Au 31 décembre 2013, le groupe Esso S.A.F. n'était pas engagé dans d'autres litiges ou procédures matériellement significatifs.

Passifs éventuels

Le groupe Esso S.A.F. est exposé à plusieurs situations de passif éventuel au sens de l'article 212-4 du Plan Comptable Général. Le montant estimé au 31 décembre 2013 de ces obligations qui ne sont ni probables, ni certaines, s'élève à environ 10 M€ dont une estimation d'environ 4 M€ pour les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) en cours d'élaboration. Les échéances d'éventuelles sorties de ressources s'étaleraient le cas échéant sur plusieurs années.

27- Normes et interprétations applicables par anticipation

Les normes, amendements de normes et interprétations adoptés mais applicables ultérieurement ou en cours d'adoption par l'Union Européenne, détaillées dans le tableau ci-dessous, n'ont pas fait l'objet d'une application par anticipation par le groupe Esso S.A.F.

Norme	Thème	Date d'entrée en vigueur selon l'IASB	Date de publication au Journal Officiel Européen
Amendements IAS 32	Instruments financiers : Présentation - Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers	1er janvier 2014 Application anticipée possible	29 décembre 2012
IFRS 10	Etats financiers consolidés		
IFRS 11	Partenariats	1er janvier 2013	
IFRS 12	Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	Application anticipée possible sous réserve de l'application	29 décembre 2012 Application obligatoire différé au 1er janvier 2014
IAS 27R	Etats financiers individuels	simultanée de ces 5 textes	
IAS 28R	Participation des des entreprises associées et des co-entreprises		
Amendements IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12	Modalités de transition	1er janvier 2013 Application anticipée possible	5 avril 2013 Application obligatoire différée au 1er janvier 2014
Amendements IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27	Entités d'investissement	1er janvier 2014 Application anticipée possible	21 novembre 2013
Amendements IAS 36	Montant recouvrable des actifs non financiers	1er janvier 2014 Application anticipée possible	20 décembre 2013
Amendements IAS 39	Novation de dérivés et continuité de comptabilité de couverture	1er janvier 2014 Application anticipée possible	20 décembre 2013
Annual improvements cycle 2010-2012 et 2011-2013	Processus d'amélioration des normes cycle 2010-2012 et 2011-2013	1er juillet 2014 Application anticipée possible	En attente de l'adoption par l'UE (attendue sur le 4ème trimestre) Application possible (*)
IFRIC 21	Taxes ("Levies") (publiée le 20 mai 2013)	1er janvier 2014 Application anticipée possible	En attente de l'adoption par l'UE
IAS 19	Régime à prestations définies : contribution des salariés (publiée e 21 novembre 2013)	1er juillet 2014 Application anticipée possible	En attente de l'adoption par l'UE (attendue sur le 4ème trimestre) Application non autorisée
IFRS 9	Instruments financiers (norme devant remplacer IAS 39)	l ^{er} janvier 2018 Application anticipée possible	Processus d'adoption suspendu

^(*) Si l'amendement est une clarification d'une norme existante et n'est pas en contradiction avec les normes actuelles

28- Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes et de certification des comptes sociaux et consolidés de la société Esso S.A.F. s'est élevé à 253 850 euros au titre de l'année 2013 dont 19 750 euros au titre d'autres diligences directement liées à la mission de commissariat aux comptes.

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes et de certification des comptes sociaux des filiales intégrées globalement s'est élevé à 48 150 euros au titre de l'année 2013 dont 4 950 euros au titre d'autres diligences directement liées à la mission de commissariat aux comptes.

D- COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE ESSO S.A.F.

BILAN	64
COMPTE DE RESULTAT	66
TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE	67
ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT	68

Note : les montants négatifs sont indiqués entre parenthèses ()

Bilan au 31 décembre 2013

ACTIF		2013	2012		
	Montants bruts	Amortissements et provisions	Montants nets	Montants nets	
Immobilisations incorporelles		et provisions			
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	51 931	47 816	4 115	4 508	
Fonds commercial	14 976	1 252	13 724	15 026	
Autres immobilisations incorporelles	957		957	847	
Immobilisations corporelles					
Terrains	40 089	3 517	36 572	40 772	
Constructions	178 232	134 181	44 051	50 685	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	153 410	115 440	37 970	44 626	
Autres immobilisations corporelles	173 536	126 131	47 405	55 263	ACTIF IMMOBILISE
Immobilisations corporelles en cours	11 476		11 476	3 772	
Avances et acomptes					
Immobilisations financières					
Participations	176 601	1 364	175 237	175 236	
Créances rattachées aux participations	1 399		1 399	2 325	
Prêts	0		0	15	
Autres immobilisations financières	209		209	285	
Total I	802 816	429 701	373 115	393 360	
Stocks et en-cours					
Matières premières et autres approvisionnements	866 836	5 654	861 182		
En-cours de production - produits finis	739 746	7 547	732 199	835 988	ACTIF CIRCULANT
Créances					
Créances clients et comptes rattachés	645 076	438	644 638	774 055	
Autres	299 909	39 201	260 708	261 719	
Disponibilités	3 111		3 111	4 492	
Charges constatées d'avance	9 997		9 997	14 798	COMPTES DE REGULARISATION
Total II	2 564 675	52 840	2 511 835	2 654 912	
Charges à répartir					
Primes remboursement des obligations					
Ecart de conversion actif					
Total général	3 367 491	482 541	2 884 950	3 048 272	

	PASSIF		(millers d'euros)
		2013	2012
	Capital Social entièrement versé	98 338	98 338
	Prime d'émission et fusion	10 117	10 117
	Ecart de réévaluation 1976	10 915	11 438
	Réserves		
	Réserve légale	9 834	9 834
	Réserves réglementées		
	Réserve générale	858 249	858 249
	Report à nouveau	216 036	202 600
CAPITAUX PROPRES	·		
	Résultat de l'exercice	(174 058)	39 145
	Suventions d'investissements		
	Provisions réglementées		
	Amortissements dérogatoires	55 865	62 624
	Provisions fiscales sur stocks de brut		10 583
	Provisions pour hausse des prix		
	Autres	1 275	4 465
	Total I	1 086 571	1 307 393
	Provisions pour risques		
PROVISIONS	Provisions pour perte de change		
POUR	Autres	4 626	6 959
RISQUES ET	Provisions pour charges	0.47.000	202 000
CHARGES	Pensions et obligations similaires	247 096	269 680
	Autres	26 605	34 081
	Total II	278 327	310 720
	Emprunts obligataires non convertibles		
	Emprunts, dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers	315 684	62 076
DETTES	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	964 320	1 118 898
	Dettes fiscales et sociales	225 321	229 960
	Autres dettes	5 475	17 188
COMPTES DE REGULARISATION	Produits constatés d'avance	23	449
	Total III	1 510 823	1 428 571
	Ecart de conversion passif	9 229	1 588
	Total général	2 884 950	3 048 272

Compte de résultat de l'exercice 2013

(milliers d'euros)		
	2013	2012
Produits d'exploitation		
Production vendue - produits pétroliers et services	16 038 733	17 465 626
Montant net du chiffre d'affaires	16 038 733	17 465 626
(dont à l'exportation = 2 382 220 milliers d'euros)		
Production stockée/(déstockée) - produits prétroliers	(117 536)	96 981
Solde net des échanges inter-confrères - produits prétroliers	4 162	(306 290)
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	52 802	42 756
Autres produits	758	224
Total	15 978 919	17 299 297
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	13 292 245	14 297 465
Variation de stock	(102 977)	(29 794)
Autres achats et charges externes	1 103 947	1 057 601
Impôts, taxes et versements assimilés	1 681 721	1 649 185
Salaires et traitements	63 317	62 603
Charges sociales	70 909	73 294
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
- sur immobilisations : dotations aux amortissements	24 564	28 842
- sur immobilisations : dotations aux provisions	4	187
- sur actif circulant : dotations aux provisions	13 319	20 508
- pour risques et charges : dotations aux provisions	2 991	55 073
Autres charges	55 724	61 822
Total	16 205 764	17 276 786
1- RESULTAT D'EXPLOITATION	(226 845)	22 511
Opération en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Produits financiers		
De participations	13 652	12 708
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		15
Autres intérêts et produits assimilés	70	997
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	171 156	302 019
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement		
Total	184 878	315 739
Charges financières		
Dotations aux amortissements et aux provisions		960
Intérêts et charges assimilées	1 507	1 330
Différences négatives de change	154 468	250 038
Total	155 975	252 328
2- RESULTAT FINANCIER	28 903	63 411
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	(197 942)	85 922

(milliers d'euros)

	2013	2012
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	(197 942)	85 922
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	16 477	5 596
Reprises sur provisions et transferts de charges	37 826	29 017
Total	54 303	34 613
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	11 874	8 544
Sur opérations en capital	13 988	1 953
Dotations aux amortissements et provisions	6 371	29 407
Total	32 233	39 904
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL	22 070	(5 291)
Participation et intéressement	(669)	(1 342)
Impôts sur les bénéfices	2 483	(40 144)
5- RESULTAT NET	(174 058)	39 145

Tableau de financement de l'exercice 2013

(Hilliets d'edios		
Ressources	2013	2012
Capacité d'autofinancement de l'exercice	(204 904)	93 738
Produits de cessions d'immobilisations	16 477	5 668
Diminution du besoin en fonds de roulement et autres		
Augmentation de l'endettement net	341 598	56 833
Total	153 171	156 239
Emplois	2013	2012
Acquisitions d'immobilisations	19 323	13 789
Dividendes mis en paiement	25 709	25 709
Augmentation du besoin en fonds de roulement et autres	108 139	116 741
Diminution de l'endettement net		
Total	153 171	156 239

Annexe au bilan et au compte de résultat

1- Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis selon les normes définies par le Plan Comptable Général 1999 (arrêté ministériel du 22 Juin 1999), compte tenu des adaptations relatives au plan professionnel des industries du raffinage et de la distribution des hydrocarbures, approuvés par le Conseil National de la Comptabilité.

Les informations chiffrées détaillées fournies sont exprimées en milliers d'euros.

1.1- Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, principalement constituées par des logiciels et des fonds de commerce, sont comptabilisées à leur coût d'achat. Les logiciels sont généralement amortis en un an. Les fonds commerciaux sont dépréciés dans la mesure où leur valeur actuelle s'avère inférieure à leur valeur comptable.

Les fonds de commerce des stations-service du réseau Esso Express font l'objet d'une étude de valorisation qui ne donne lieu à dépréciation que lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur comptable.

1-2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, à l'exception des immobilisations acquises au 31 décembre 1976, qui sont inscrites au bilan pour un montant réévalué.

La société applique le règlement CRC 2002-10, relatif à l'approche par composants. L'amortissement économique est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue pour chaque catégorie d'immobilisations. La différence entre l'amortissement économique et l'amortissement dégressif est constatée par voie d'amortissements dérogatoires.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes:

Constructions	20 à 50 ans
Dépôts	25 à 30 ans
Installations matériel et outillage	15 à 25 ans
Matériel de transport	10 à 25 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 à 10 ans

La société Esso S.A.F. dispose au 31 décembre 2013 de 48 concessions, principalement sur autoroutes, pour l'exploitation de stations-service. Les actifs s'y rattachant sont inscrits en immobilisations et amortis sur leur durée de vie économique limitée à la durée résiduelle de la concession le cas échéant.

1-3 Immobilisations financières

La valeur des participations est constituée du prix d'acquisition, éventuellement augmentée de l'effet de la dernière réévaluation légale.

A chaque clôture, la valeur d'utilité des titres est comparée à la valeur comptable. Cette valeur d'utilité est appréciée notamment au regard des éléments suivants : rentabilité et perspective de rentabilité, capitaux propres, perspectives de réalisation, conjoncture économique. Lorsque cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constatée pour la différence.

1-4 Stocks

Les stocks de pétrole brut et produits pétroliers sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO). Les marchandises non pétrolières et matières consommables sont évaluées selon la méthode du prix moyen pondéré.

Les stocks de pétrole brut sont valorisés à leur coût d'achat y compris les frais de transport. Les stocks de produits finis et semi-finis sont déterminés pour chaque produit en ventilant le coût global de production sur la base des prix de réalisation.

Les coûts de production comprennent la valeur CAF (Coût, Assurance et Fret) des pétroles bruts mis en œuvre, les charges directes et indirectes de production y compris l'amortissement des biens concourant à la production, mais exclusion faite de tout frais financier.

Une dépréciation est calculée dans la mesure où la valeur nette de réalisation des stocks est inférieure à la valeur d'inventaire, compte-tenu des perspectives de réalisation.

Les opérations d'échange réalisées avec les confrères sont comptabilisées conformément au « Plan Comptable Professionnel des Industries du Raffinage et de la Distribution d'Hydrocarbures ». Le solde annuel des opérations est pris en compte dans la variation des stocks.

Dans le cadre d'achat de pétrole brut dans certaines installations, seule la position nette à la clôture est prise en compte dans la variation et la valorisation des stocks.

1-5 Créances et dettes

Les créances et dettes sont inscrites en comptabilité pour leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des risques de non recouvrement.

Par exception, les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la conversion est portée au bilan en "écarts de conversion Actif ou Passif".

Les écarts de conversion Actif donnent lieu à constitution d'une provision pour risque de change.

1-6 Provisions pour risques et charges

Les provisions sont constituées notamment de provisions pour litiges, de provision pour restructuration et de provisions pour retraites. Celles-ci comprennent :

- la garantie de ressources accordée au personnel retraité conformément au plan de retraite de la société, pour la période comprise entre la date de départ et la date de liquidation des droits acquis auprès des différents organismes de retraite.
- le coût des plans de Congés de Fin de Carrière (CFC) et de restructuration mis en place par la société.

Les engagements de retraite concernant le personnel en activité ou le personnel ayant cessé son activité dans le cadre du plan de retraite ou des plans de CFC sont constatés dans les « Engagements hors bilan ».

Cependant à la suite de la fusion avec la société Mobil Oil Française en 2003, une provision pour retraite a été reprise et maintenue dans les comptes de la société Esso S.A.F.

Les activités d'Esso S.A.F. et de ses filiales se situent dans la perspective de la continuité d'exploitation des différentes installations. Aussi la société ne constitue-t-elle des provisions pour remise en état des sites que, soit pour couvrir une obligation qui pourrait résulter de l'arrêt ferme et définitif d'une installation, soit pour couvrir des

obligations actuelles relatives à la dépollution ou remise en état de sites qui viendraient à naître en cours d'exploitation, ou qui résulteraient d'une obligation contractuelle, et qui remplissent les critères de provisionnement.

1-7 Chiffre d'affaires

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérent à la propriété du bien sont transférés à l'acheteur.

Il comprend les taxes spécifiques sur les produits pétroliers. En revanche il exclut les facturations réciproques entre confrères dans le cadre des échanges économiques de produits. Le solde net de ces opérations fait l'objet d'une inscription au compte de résultat au niveau des variations de stocks.

1-8 Accord d'intéressement

Un accord sur la participation, l'intéressement et l'abondement a été signé en juin 2013 pour une durée de trois ans entre les sociétés Esso S.A.F., Esso Raffinage S.A.S., et ExxonMobil Chemical France qui ont établi des relations économiques sur le site de Port-Jérôme-Gravenchon. Il est calculé à partir de deux composants :

- le résultat courant de la société Esso S.A.F. retraité des dividendes reçus, et des effets stocks, et les résultats courants non retraités des sociétés Esso Raffinage S.A.S. et ExxonMobil Chemical France
- un indicateur de performance opérationnelle des sites de production

La répartition entre les sociétés signataires de l'accord s'effectue au prorata des effectifs et des masses salariales des trois sociétés.

1-9 Groupe d'intégration fiscale

La société Esso S.A.F. est mère d'un groupe d'intégration fiscale composé de 6 sociétés (Esso S.A.F., Esso Raffinage S.A.S., Worex, Sedoc, Esso France S.A.S et Terminal Pétrolier de Bordeaux). Aux termes des conventions en vigueur, les filiales bénéficiaires demeurent redevables de leur impôt vis-à-vis d'Esso S.A.F., alors que le crédit d'impôt généré au niveau groupe par les filiales déficitaires est enregistré en dette chez la société mère.

2- Faits marquants de l'exercice et principaux litiges en cours

Arrêt pour entretien planifié de la raffinerie de Gravenchon

Des unités de production de la raffinerie de Gravenchon ont été progressivement mises à l'arrêt à partir du 27 février 2013 dans le cadre d'un grand arrêt pour entretien planifié d'une partie de la raffinerie. La capacité de traitement de la raffinerie qui est d'environ 240.000 barils/jour a été limitée à environ 170.000 barils/jour pendant cette période. La société a pris toutes les dispositions nécessaires pour qu'un approvisionnement normal de ses clients soit assuré pendant cette période.

Ce chantier a représenté environ 550 000 heures de travail avec en moyenne 1 000 personnes présentes par jour pendant les travaux.

Cet arrêt technique programmé a permis de réaliser des travaux d'entretien sur des équipements normalement en service ou de les remplacer par des matériaux de dernière génération, de renforcer encore la sécurité et de mettre en place des nouveaux projets pour la protection de l'environnement, la sécurité, l'amélioration substantielle des performances énergétiques, ainsi qu'un projet de reconfiguration des distillations sous vide. Ce projet s'inscrit dans le cadre de plusieurs initiatives visant à rendre la raffinerie de Gravenchon encore plus performante et compétitive. Il réduira significativement la production de fuel lourd de la raffinerie, augmentera la production de gazole et permettra une amélioration substantielle des performances énergétiques. Cette nouvelle configuration permettra aussi des développements futurs sur d'autres unités.

A la suite de travaux complémentaires rendus nécessaires par les différentes inspections effectuées pendant l'arrêt des installations, le redémarrage des unités s'est effectué progressivement au cours du mois d'avril 2013.

Cession à la société Delek France de 44 stations-service de la zone Ouest Atlantique

Le 30 mars 2012, Esso S.A.F. annonçait la signature d'un projet d'accord avec la société Delek France concernant la vente de ses stations-service Esso Express de la zone Ouest Atlantique en France. La cession de 44 stations-service est devenue effective le 23 mai 2013.

Delek France devient ainsi revendeur à la marque et continue à approvisionner en carburants Esso les stations-service Esso Express de la zone Ouest atlantique à travers un contrat d'approvisionnement long terme.

La valeur nette des actifs concernés par ce projet n'est pas matérielle au regard des autres actifs corporels d'Esso S.A.F et cette transaction n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes de l'exercice 2013.

La transition vers le modèle de revendeur à la marque sur la zone Ouest Atlantique n'a pas d'impact sur les autres activités de la société Esso S.A.F qui est engagée dans le développement d'un réseau de revendeurs à la marque Esso pour exploiter son réseau de stations-service.

Projet d'accord pour la vente de l'activité Esso Card

Esso S.A.F. a annoncé le 7 novembre 2013 qu'il envisage de conclure un accord en vue de la vente de son activité Cartes Carburants à la société WEX Europe Services Ltd (WES).

Le projet de transaction inclut la vente de sa filiale SEDOC qui assure la gestion de l'Esso Card en France. WES continuerait de proposer l'offre Esso Card dans le cadre d'un accord à long terme conclu avec Esso S.A.F.

Ce projet n'affecte en rien les autres activités du Groupe. La mise en œuvre de ce projet de cession reste soumise aux formalités et autorisations nécessaires pour ce type de transaction.

Procédure d'appel avec la Commission européenne

A la suite d'une enquête menée par la Commission Européenne sur le marché des paraffines en Europe, et d'un communiqué de griefs qui lui avait été adressé le 29 mai 2007, Esso S.A.F. a été condamnée par la Commission Européenne le 1er Octobre pour son implication dans le cartel de l'industrie des paraffines à une amende de 83,6 millions d'euros dont 34,7 millions d'euros conjointement et solidairement avec d'autres sociétés du groupe ExxonMobil. La part de l'amende revenant à Esso S.A.F. s'élève à 56,5 millions d'euros.

La Société et les autres sociétés du groupe ExxonMobil concernées ont décidé de faire appel de la décision de la Commission Européenne. Esso S.A.F., qui estime que le montant de l'amende calculé par la Commission n'est pas totalement fondé, a comptabilisé sur l'exercice 2008 une charge de 36,5 millions d'euros, montant qui reflète le montant probable de l'amende finale lui revenant à l'issue de la procédure d'appel qui est en cours. La décision est toujours en attente.

En décembre 2009, Esso S.A.F. a reçu en même temps que d'autres sociétés du groupe ExxonMobil et que des sociétés d'un autre groupe, une assignation devant la Haute Cour de Justice de Londres de la part d'acheteurs de paraffines, en vue de dédommager ces acheteurs pour le préjudice qu'ils auraient subi du fait du cartel des paraffines. Ce dossier est aujourd'hui clos, sans impact financier significatif pour Esso SAF.

En septembre 2011, une autre assignation similaire a été reçue devant le tribunal civil de La Haye. Ce dossier suit son cours, mais ne devrait pas non plus avoir d'impact significatif sur les comptes du groupe quelle qu'en soit l'issue.

Litige avec les autorités de la concurrence française concernant le marché de la fourniture de carburéacteur sur l'aéroport de Saint Denis de la Réunion

Esso S.A.F. a été condamnée le 4 décembre 2008 à une amende de 10,7 millions d'euros, confirmée par la cour d'appel de Paris le 24 Novembre 2009. La Société qui continue d'affirmer avoir agi de façon appropriée et légale, conteste toujours les griefs formulés à son encontre et a décidé de se pourvoir en cassation. Le 1er mars 2011, la Cour de cassation a cassé et annulé l'arrêt de la cour d'appel de Paris et renvoyé l'affaire devant la même cour d'appel autrement composée. Le 28 mars 2013, la cour d'appel a confirmé la condamnation de la société. Esso S.A.F. a formé un nouveau pourvoi en cassation le 2 mai 2013.

L'amende payée de façon conservatoire par Esso S.A.F. a été ensuite prise en charge par ExxonMobil Aviation Limited dont la responsabilité était engagée dans le cadre du contrat d'agent commercial liant les deux sociétés, et n'a finalement pas eu d'impact sur les comptes du groupe Esso S.A.F.

Sinistre sur le site d'Ambès

Un sinistre est survenu en janvier 2007 à la suite de la rupture de l'un des bacs de stockage de pétrole brut vendus par Esso S.A.F. à la société Vermilion REP SAS sur les sites d'Ambès : le préjudice consécutif à ce sinistre – pour l'instant assumé financièrement par le groupe Vermilion - concerne la perte du produit stocké non récupéré, les dépenses directes de nettoyage du site ainsi que les pertes d'exploitation et surcoûts logistiques des sociétés productrices de pétrole brut utilisant ces facilités de stockage.

Le 24 décembre 2008, Esso S.A.F. a reçu deux assignations en réparation des préjudices subis; d'une part de Vermilion REP SAS pour un montant principal de 24 millions d'euros ; d'autre part, des assureurs de Vermilion pour un montant de 7,5 millions d'euros, cette seconde assignation étant conjointe avec la Société Pétrolière du Bec d'Ambès (SPBA) et la société des Docks des Pétroles d'Ambès (DPA). Esso S.A.F. a obtenu le 19 janvier 2010 la suspension de ces procédures dans l'attente des conclusions de l'expertise judiciaire quant aux responsabilités des différents intervenants. L'expert financier nommé par l'expert judiciaire a rendu un rapport partiel d'estimation des coûts du sinistre, selon lequel les dommages directs et indirects pourraient atteindre 40 millions d'euros dont environ 35 millions d'euros causés à des tiers.

L'expert judiciaire a rendu en janvier 2012 son rapport définitif confirmant la note de synthèse et avis provisoire rendus en 2011 et retenant une part de responsabilité d'Esso S.A.F., mais sans toutefois préciser la répartition des responsabilités entre les parties concernées, ni tenir compte des observations par lesquelles Esso S.A.F. avait contesté certains arguments retenus dans le « pré-rapport » et repris dans le rapport définitif. Le 19 juin 2012 Vermilion REP SAS a déposé des conclusions amendées qui ont porté le montant principal réclamé à 42 millions d'euros au titre de la réparation des préjudices qu'elle aurait subis, Vermilion REP SAS contestant les chiffres retenus par l'expert judiciaire sur certains postes de préjudice.

En octobre 2013, une médiation a été proposée par le juge qui a été acceptée par Esso S.A.F. mais refusée par Vermilion REP SAS.

En date du 31 janvier 2014, Vermilion REP SAS a déposé un référé-provision au tribunal de commerce de Nanterre demandant le versement de 23,6 M€. La société Lundin a fait de même, demandant le versement de 4,3 M€. Vermilion REP SAS et Lundin ont été déboutés de leur demande de référé-provision. Ils ont toutefois la possibilité de former un appel de cette décision.

En tout état de cause, Esso S.A.F. estime qu'elle est couverte par sa police d'assurance Responsabilité Civile Exploitation dont la franchise a été déjà couverte par une avance de frais engagés à hauteur de 500 000 dollars au cours de l'exercice 2010.

Concernant les dommages à ses biens, la société estime également qu'elle est couverte par sa police dommages aux biens, mais avec une franchise de 10 millions de dollars (environ 7,5 millions d'euros). Cela dit, la société estime possible de recouvrer le montant des dommages à ses biens en mettant en jeu la responsabilité d'autres parties au litige.

Aucune provision n'a donc été comptabilisée dans les comptes au 31 décembre 2013.

Au 31 décembre 2013, la société Esso S.A.F. n'était pas engagée dans d'autres litiges ou procédures matériellement significatifs.

Plans de Prévention des Risques Technologiques

La société Esso S.A.F opère des sites industriels qui répondent aux critères de la directive Seveso II. Pour chacun des sites concernés, un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) est élaboré en application de la loi sur les risques technologiques majeurs du 30 juillet 2003. Chaque PPRT détermine en fonction des risques, des zones d'expropriation ou de délaissement et sert à la maîtrise de l'urbanisation autour des entreprises ou installations générant un risque technologique.

Le PPRT du dépôt pétrolier de Toulouse Fondeyre publié le 27 janvier 2010 a été annulé par le tribunal administratif de Toulouse le 15 novembre 2012. Le Ministère de l'écologie, du développement durable, et de l'énergie a fait appel de la décision le 17 janvier 2013. Une nouvelle étude de danger est en cours. La provision de 2,8 millions d'euros comptabilisée dans les comptes en 2010 a été maintenue au bilan du 31 décembre 2013.

Le PPRT de la zone de Port-Jérôme-Gravenchon a été prescrit en 2009. Cette prescription a permis de lancer en 2010 la phase d'étude des enjeux et analyse de dangers. La phase de concertation s'est terminée en 2013 actée par un arrêté préfectoral cadre. Un projet de règlement a été transmis au POA (réunion des Personnes et Organismes Associés). L'approbation du PPRT est prévue en juin 2014. Ce PPRT ne devrait pas avoir d'impact matériellement significatif sur les comptes du groupe.

Le PPRT de la zone de Fos-sur-Mer a été prescrit en 2011. La publication de la version définitive des cartographies sur les aléas et la probabilité des risques est toujours en cours. Des réunions des Personnes et Organismes Associes (POA) ont eu lieu en 2012 et 2013 en vue d'établir un PPRT. A la demande de la DREAL, il est prévu de réactualiser en 2014 tous les scénarios pouvant concerner la zone de Fos-sur-Mer. Aucune estimation fiable de l'impact associé à ce PPRT n'est disponible à ce jour.

Le dépôt pétrolier de Villette-de-Vienne détenu par Esso S.A.F. et les deux dépôts de Villeneuve-le-Roi et de Lyon dans lesquels Esso S.A.F. a des intérêts à travers ses participations dans la Société Pétrolière du Val de Marne (SPVM) et la Société des Stockages Pétroliers du Rhône sont également engagés dans des procédures identiques d'élaboration de PPRT sans qu'une estimation fiable de l'impact financier de ces PPRT ne soit disponible à ce jour.

Passifs éventuels

La société Esso S.A.F. est exposée à plusieurs situations de passif éventuel au sens de l'article 212-4 du Plan Comptable Général. Le montant estimé au 31 décembre 2013 de ces obligations qui ne sont ni probables, ni certaines, s'élève à environ 10 M€ dont une estimation d'environ 4 M€ pour les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) en cours d'élaboration. Les échéances d'éventuelles sorties de ressources s'étaleraient le cas échéant sur plusieurs années.

3- Evénements postérieurs à la clôture

Arrêt non planifié à la raffinerie de Fos en Mars 2014

Les unités de la raffinerie de FOS ont été progressivement arrêtées à compter du 10 mars 2014 à la suite d'un incident sur une pompe de fond de la tour de distillation qui n'a pas causé de dégâts majeurs. Compte tenu du niveau des marges de raffinage observées depuis le début de l'année et de la nécessité d'arrêter certaines unités en 2015, il a été décidé de profiter de cet arrêt imprévu pour anticiper la régénération du Powerformer et d'effectuer quelques travaux sur le Craqueur Catalytique afin que la raffinerie soit encore plus efficace jusqu'au prochain grand arrêt planifié en 2017. La raffinerie a redémarré progressivement ses opérations à partir du 27 Mars. Pendant toute cette période les clients de la société ont continué à être approvisionnés normalement.

Aucun autre évènement significatif postérieur à la clôture n'est à noter.

.

4- Notes sur le bilan et le compte de résultat

4-1 Etat de l'actif immobilisé

(milliers d'euros)

2013	Valeur brute au début	Acquisitions	Virements	Cessions	Valeur brute
2013	de l'exercice	nouveaux prêts	de poste à poste	mises hors service	en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	69 741	25	503	(3 362)	66 907
Immobilisations incorporelles en cours	847	578	(468)		957
Total I	70 588	603	35	(3 362)	67 864
Immobilisations corporelles					
Terrains	44 446			(4 357)	40 089
Constructions	199 409	3 134	149	(24 460)	178 232
Installations techniques, matériels et outillages indu	170 335	1 763	630	(19 318)	153 410
Autres immobilisations corporelles	187 136	5 079	227	(18 906)	173 536
En-cours et autres	3 772	8 745	(1 041)		11 476
Total II	605 098	18 721	(35)	(67 041)	556 743
Immobilisations financières					
Participations	176 600	1			176 601
Créances rattachées à des participations	2 325			(926)	1 399
Prêts	15			(15)	(0)
Autres immobilisations financières	285			(76)	209
Total III	179 225	1	0	(1 016)	178 209
Total général	854 911	19 326	0	(71 419)	802 816

4-2 Variation des amortissements

(milliers d'euros)

(ITIMILETS a Earlos)				
2013	Amortissements	Dotations	Diminutions, amortissements,	Amortissements
2013	au début de l'exercice	de l'exercice	cessions, mises hors service	en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	48 954	779	(1 917)	47 816
Immobilisations corporelles	409 980	23 785	(54 496)	379 269
Immobilisations financières				
Total	458 934	24 564	(56 413)	427 085

4-3 Immobilisations en crédit-bail

2013		Dotations aux amortissements		amortissements	
2010	Coût d'entrée	additions	de l'exercice	cumulées	Valeur nette
Autres immobilisations corporelles (1)	45 487		4 014	15 713	29 774
Total général	45 487	0	4 014	15 713	29 774

⁽¹⁾ contrat d'affrètement long terme du pétrolier "SAMCO RAVEN" remplacé en 2012 par le pétrolier "SAMCO CHINA" du type "Very Large Crude Carrier" (VLCC) avec un coût additionnel de 7,7M€. Le contrat d'affrètement à temps de navire a conservé sa durée de 12 ans et 2 mois et est assimilable à un contrat de crédit-bail.

4-4 Réévaluation

La réserve de réévaluation de 10,9 millions d'euros figurant au bilan représente le montant de la réévaluation légale 1976 sur les participations (4,6 millions d'euros) et les terrains (6,3 millions d'euros).

(milliers d'euros)

Variation de l'écart de réévaluation	Solde en début	Variation	Solde en fin	
Variation de l'écalt de l'éévaluation	d'exercice	de l'exercice	d'exercice	
Immobilisations corporelles	6 840	(523)	6 317	
Immobilisations financières	4 598	0	4 598	
Total	11 438	(523)	10 915	

4-5 Filiales et participations

(milliers d'euros)

(millers deuros)									
Sociétés ou groupe de sociétés	Capital social	Autres capitaux propres hors résultat de l'exercice	Bénéfice ou (perte) de l'exercice	Chiffre d'affaires de l'exercice	Quote part du capital détenu (%)	Valeur des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société	Montant des cautions et avals donnés par la société	Dividendes encaissés par la société en 2013
A/ Renseignements détaillées concerna	nt les participat	ions dont la vale	ur d'inventai	re excède 1%	6 du capital	d'Esso SAF			
1- Filiales (+ de 50% du capital détenu par Es	sso SAF)								
- Worex (2)	1 797	(2 557)	2 595	1 384 407	99,99	9 297		17 916	0
- Esso Raffinage S.A.S.	34 466	423 157	11 703	644 790	100,00	141 214	90 557	22 500	0
- Société des stockages Pétroliers du Rhône (SPR)	1 373	5 457	261	4 388	50,01	1 372			0
2- Participations (10 à 50% du capital)									
- Raffinerie du midi	3 432	13 554	2 189 (1)	16 332 (1)	33,33	2 790			680
- Société des transports pétroliers par pipelines (TRAPIL)	13 241	11 932	26 711 (1)	154 094 (1)	17,25	8 760			4 732
- Société pétrolière du Bec d'Ambès (SPBA)	167	13 247	1 717 (1)	11 649 (1)	34,00	2 592			142
- Société de Gestion des Produits Pétroliers (SOGEPP)	12 443	8 062	(1 054) (1)	5 174 (1)	37,00	4 978			0
B/ Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations									
1- Filiales françaises						191	24	9	3 232
2- Participations dans des sociétés français	ses					4 041	2 492	19 370	4 866

⁽¹⁾ chiffres de 2013

4-6 Détail des stocks

Stocks	Valeur brute	Provision pour dépréciation	Valeur nette
Pétrole brut	865 089		859 435
Produits intermédiares et finis	723 950	(7 547)	716 403
Autres	17 543		17 543
Total	1 606 582	(13 201)	1 593 381

⁽²⁾ aucune dépréciation n'a été constatée compte tenu de la valeur d'utilité de Worex pour Esso S.A.F. qui résulte de la contribution de Worex SNC à l'optimisation de son organisation logistique et de la rentabilité future de Worex.

4-7 Variation des capitaux propres

(milliers d'euros)

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
Capital social et primes	108 455			108 455
Ecart de réévaluation 1976	11 437		(522)	10 915
Réserve légale	9 834			9 834
Réserve facultative fluctuation des cours	560 000			560 000
Autres réserves facultatives	298 249			298 249
Report à nouveau	202 600	39 145	(25 709)	216 036
Résultat 2012	39 145		(39 145)	
Résultat 2013			(174 058)	(174 058)
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
- pour investissement	3 855		(3 156)	699
- pour hausse des prix	0			0
- pour dépréciation fiscale des stocks	10 583		(10 583)	0
- pour plus-values réinvesties	611		(34)	577
- pour amortissements dérogatoires	62 624	5 598	(12 358)	55 864
Total	1 307 393	44 743	(265 565)	1 086 571

Notes:

- Le capital social de la société est composé de 12 854 578 actions d'une valeur nominale de 7,65 euros.
- ExxonMobil Corporation détient, via ExxonMobil France Holding S.A.S., 82,89 % du capital et intègre à ce titre la société Esso S.A.F. dans ses comptes consolidés.

(millions d'euros)

Variation de la réserve facultative pour fluctuation des	année	année	année	année	année
cours	2013	2012	2011	2010	2009
Montant de la réserve début de période	560	420	353	217	349
Affectation à la réserve	-	140	67	136	-
Prélèvement sur la réserve	-	-	-	-	(132)
Montant de la réserve fin de période	560	560	420	353	217

4-8 Variation des provisions pour risques et charges

(millers d'euros)					
Catégories des provisions	Montants début	Dotation	Reprise de l'exercice	Reprise de l'exercice	Montants
	d'exercice	de l'exercice	(Provision utilisée)	(Provision non utilisée)	fin d'exercice
Provisions pour retraite et obligations similaires (1) Autres provisions	(2) 269 680	408	(22 992)	0	247 096
Pour perte de change	0	0	0	0	0
Pour risques exceptionnels	6 759	773	(2 916)	0	4 616
Pour charges exceptionnelles (3)	34 281	2 584	(10 250)	0	26 615
Total	310 720	3 765	(36 158)	0	278 327

- (1) Les provisions correspondent à la garantie de ressources accordée au personnel retraité conformément au plan de retraite pour la période comprise entre la date de départ et la date de liquidation des droits acquis auprès des différents organismes de retraite et le coût des plans de congés de fin de carrière.
- (2) En matière de pensions et obligations similaires, confère les engagements hors bilan dans la présente annexe.
- (3) Les charges exceptionnelles comprennent des coûts des restructurations ainsi que des provisions pour remises en état de sites.

4-9 Variation des autres provisions

(milliers d'euros)

Catégories des provisions	Montants début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montants fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations financières	1 253 1 364		(1)	1 252 1 364
Sur actif circulant	62 096	13 319	(22 575)	52 840
Total	64 713	13 319	(22 576)	55 456

4-10 Etat des échéances des créances et des dettes

(milliers d'euros)

Créances	Montants de liquidité	Montants de liquidité	Montants de liquidité
	de	de	de
	l'actif brut	l'actif à 1 an au plus	l'actif à plus d'1 an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	1 399		1 399
Prêts	0		0
Autres immobilisations financières	209		209
Actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	644 638	644 638	
Autres créances	260 708	240 708	20 000
Sous-total	906 954	885 346	21 608
Charges constatées d'avance	9 997	9 997	
Total général	916 951	895 343	21 608

Dettes: La totalité des dettes est à moins d'un an.

4-11 Etat des produits à recevoir et charges à payer

Charges à payer	31-déc-13	31-déc-12
Factures non parvenues	170 917	133 495
Dettes fiscales et sociales	20 781	44 237
Avoirs à établir	2 663	6 128
Autres charges à payer	47 921	61 122
Total	242 282	244 982

(milliers d'euros)

Produits à recevoir	31-déc-13	31-déc-12
Factures à établir	9 084	9 440
Avoirs à recevoir	234	1 064
Autres produits à recevoir	18 720	7 476
Total	28 038	17 980

4-12 Charges constatées d'avance – Produits constatés d'avance

Le poste « charges constatées d'avance » contient essentiellement des loyers et des ristournes payées d'avance. Le poste « produits constatés d'avance » contient essentiellement des loyers reçus d'avance.

4-13 Informations sur les entreprises liées

Postes concernés	Entreprises liées	Entreprises avec	Créances/dettes
	au groupe	lesquelles il existe	représentées par
	ExxonMobil	un lien de participation	des effets de commerce
A l'actif			
Participations	152 075	23 161	
Créances rattachées à des participations		1 399	
Créances clients et comptes rattachés	287 392	125 074	26 886
Autres créances	91 677	91 677	
Au passif			
Emprunts et dettes financières diverses	215 567	17 276	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	714 515	155 425	
Au résultat			
Charges financières	953	63	
Produits financiers	9	9	

4-14 Analyse du chiffre d'affaires hors TVA

	2013		2012	
	Quantité milliers m3	Valeur millions euros	Quantité milliers m3	Valeur millions euros
Carburants Aviation	1 856	1 144	2 014	1 323
Supercarburants Automobile	4 665	2 680	4 428	2 743
Gazole et Fuel domestique	9 692	6 266	9 805	6 783
Fuels Lourds	1 831	854	2 192	1 112
Gaz de Pétrole Liquéfié	675	234	688	276
Produits semi-finis et autres produits	3 791	1 758	3 446	1 742
Ventes de carburants et combustibles	22 510	12 936	22 573	13 979
Ventes de Lubrifiants et Spécialités	1 246	1 105	1 229	1 209
Total ventes de produits raffinés hors taxes	23 756	14 041	23 802	15 188
Ventes de pétrole brut	135	70	844	435
Total ventes de produits pétroliers hors taxes	23 891	14 111	24 646	15 623
dont volumes ventes activités Distribution sur Marché Intérieur (Ventes en France hors ventes directes Raffinage)	13 974	8 981	14 460	9 960
Ventes de produits pétroliers hors taxes		14 111		15 623
Ventes de services hors taxes		202		202
Sous-total Sous-total		14 313		15 825
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		1 726		1 641
Chriffre d'affaires (*)		16 039		17 466
Répartition géographique du chiffre d'affaires				
- France		13 656		15 065
- Export		2 383		2 401
Total		16 039		17 466

^(*) Les facturations réciproques entre confrères dans le cadre d'échanges de produits ne font pas partie du chiffre d'affaires.

4-15 Résultat financier

Le résultat financier de 29 M€ comprend des dividendes reçus pour 14 M€ et un gain de change pour 17 M€. Les charges et produits financiers avec les entreprises liées sont les suivants :

(milliers d'euros)

Béments concernant les entreprises liées et les participations	Entreprises liées au groupe ExxonMobil	Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation
Charges financières Intérêts payés	953	63
Produits financiers Intérêts reçus	9	9
Dividendes reçus	3 322	13 653

4-16 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel qui est un profit de 22 M€comprend les éléments suivants :

- une reprise nette d'amortissements dérogatoires de 6,8 M€.
- une reprise de la provision pour dépréciation fiscale des stocks pour un montant de 10,6 M€
- une reprise de la provision pour investissement pour un montant de 3,2 M€
- une reprise de la provision pour plan social d'un montant de 3,5 M€
- des paiements pour plan social d'un montant de 3,5 M€
- des produits nets de cessions/retraits d'immobilisations pour un montant de 2,5 M€
- diverses autres charges, dotations, reprises de provisions pour une charge nette de 1,1 M€

4-17 Effets stocks

La variation des stocks calculés en FIFO tient compte d'effets stocks négatifs évalués à 70 M€ (contre 19 M€ positifs en 2012).

La société calcule un effet prix sur stock mesurant l'impact de la variation des prix des produits pétroliers sur les quantités en stocks à partir d'un prix moyen reflétant l'évolution du coût de remplacement de la période.

Une dépréciation comptable est calculée dans la mesure où la valeur nette de réalisation des stocks est inférieure à leur valeur d'inventaire.

La dotation/reprise nette de la dépréciation comptable des stocks et l'effet prix sur stocks constituent les effets stocks.

4-18 Commentaires sur la situation fiscale

A. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(milliers d'euros)

Exercice 2013	Avant impôt	Impôt sur les sociétés	Après impôt
Résultat courant	(197 942)	2 483	(195 459)
Résultat exceptionnel (et participation, interessement)	21 401	0	21 401
Résultat comptable	(176 541)	2 483	(174 058)

Note:

Compte tenu de la perte constatée au cours de l'exercice 2013, aucun impôt n'a été constaté en 2013. Le produit d'impôt de 2,5 M€ correspond à l'impôt versé par les sociétés membres du groupe fiscal intégré bénéficiaires en 2013.

B. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

(milliers d'euros)

(Timiers d'euros)						
Variation des impôts différés ou latents	Montant en début d'exercice Actif / (Passif)	Montant en fin d'exercice Actif / (Passif)	Variation sur l'exercice (Accroissement) / Allègement			
Provisions réglementées						
Plus values réinvesties	(210)	(198)	12			
Provisions pour hausse des prix	0	0	0			
Amortissements dérogatoires	(21 562)	(19 234)	2 328			
Autres	(3 644)	0	3 644			
Total provisions réglementées	(25 416)	(19 432)	5 984			
Charges non déductibles temporairement						
Dettes sociales provisionnées	101 526	91 900	(9 626)			
Autres	10 447	4 717	(5 730)			
Total charges non déductibles temporairement	111 973	96 617	(15 356)			
Déficits reportables		73 479	73 479			
Total	86 557	150 664	64 107			

Les impôts différés sont calculés au taux de 34,43%.

Compte tenu de la perte de l'exercice 2013, la situation fiscale du groupe intégré fait apparaître un déficit reportable pour un montant de 213 M€. L'impôt différé correspondant ressort à 73 M€.

A noter que la loi de finances pour 2013 a modifié la limitation de l'imputation des pertes fiscales antérieures sur le résultat fiscal de l'année. L'imputation des pertes antérieures est limitée à 1 M€ majoré de 50% du résultat fiscal de l'année au-delà de ce seuil.

4-19 Rémunérations allouées aux dirigeants

Compte tenu de l'organisation d'Esso S.A.F., l'information ci-après concerne les membres du Conseil d'Administration, faisant partie du personnel salarié, ou recevant des jetons de présence.

Le montant des rémunérations et des avantages de toute nature versés par Esso S.A.F. à ses mandataires sociaux au cours de l'exercice 2013 s'élève à 663 K€ (656 K€ n 2012). Au 31 décembre 2013, l'engagement de la société Esso S.A.F. au titre des retraites des mandataires sociaux salariés ou anciens salariés est de 6 689 K€ (7 147 K€ au 31 décembre 2012).

4-20 Engagements hors bilan

Engagements donnés

(millers deuros)		
Engagements donnés	2013	2012
Engagements pour retraite du personnel (1)	535 142	656 962
Cautions données sur les paiements de filiales au titre des crédits d'enlèvements en douane, de credits de droits et des licences de raffinage et de distribution	41 178	41 178
Contrat Air Liquide (2)	81 817	90 364
Engagements d'achats d'immobilisations (3)	4 992	5 010
Autres engagements donnés (4)	51 548	75 879
Total	714 677	869 393

- (1) Estimation sur une base actualisée au taux de 3,25 % des charges potentielles futures envers :
 - les membres du personnel ayant cessé leur activité dans le cadre du plan de retraite de la société ou des plans de congé de fin de carrière.
 - le personnel en activité.

Le montant des charges de retraite payées par la société Esso S.A.F. en 2013 s'établit à 44 M€.

- (2) Ce montant correspond à un engagement de paiement d'un terme fixe vis-à-vis d'Air Liquide dans le cadre de contrats d'achat d'hydrogène, d'oxygène et d'azote pour les deux raffineries. Les contrats concernant le site de Port-Jérôme Gravenchon ont été signés en 2004 (hydrogène) et 2007 (oxygène et azote) pour une durée respective de 20 ans et 10 ans. Un contrat d'achat d'oxygène sur le site de Fos-sur-mer a été signé en 2011 pour une durée de 15 ans.
- (3) Ces engagements correspondent aux obligations contractuelles d'achats d'immobilisations.
- (4) Les autres engagements donnés comprennent des garanties bancaires émises pour le compte de la société Esso S.A.F., l'engagement implicite d'Esso S.A.F. sur les emprunts et dettes des participations de type GIE ou SNC et l'engagement ferme pris en 2011 pour 5 années de loyer concernant le bail des bureaux de la tour Manhattan situés à La Défense 2, Courbevoie.

Engagements de crédit-bail

(milliers d'euros)

Engagements de crédit-bail	redevances payées (1)		redev	ver (1)	
	de l'exercice	cumulées	jusqu'à 1 an	de 1 an à 5 ans	+ de 5 ans
Autres immobilisations corporelles	6 052	24 291	5 217	21 819	12 341
Total	6 052	24 291	5 217	21 819	12 341

⁽¹⁾ Les redevances correspondent aux remboursements du capital augmentés des intérêts dus

Engagements reçus

(milliers d'euros)

Engagements recus	2013	2012
Garanties sur crédits d'enlevement en douane reçues d'ExxonMobil France Holding	250 812	250 812
Montant nominal des garanties tiers ou bancaires recues pour la couverture des encours clients	197 031	400 241
Total	447 843	651 053

Droit individuel à la formation

Droit individuel à la formation	2013	2012
Nombre d'heures cumulées correspondant aux droits acquis au titre du DIF	74 434	66 410
Nombre d'heures consommées au titre du DIF	257	123

4-21 Effectif

	Effectif salarié		Effectif mis	à diposition reprise
	2013	2012	2013	2012
Cadres Agents de maîtrise, employés et techniciens	274 134	282 138	41 28	37 34
Ouvriers TOTAL	9 417	428	2 71	72

L'effectif salarié comprend les titulaires, les temporaires, l'effectif à temps partiel, les malades de longue durée, mais ne comprend pas l'effectif détaché hors de la société Esso S.A.F. L'effectif salarié en congé de fin de carrière est également exclu.

L'effectif mis à la disposition de l'entreprise comprend l'effectif fourni par des entreprises de travail temporaire et l'effectif « détaché » par d'autres sociétés du groupe ExxonMobil.

Déclaration des personnes responsables de l'établissement des comptes

Nous attestons qu'à notre connaissance les comptes et les états financiers de la société Esso S.A.F. et de son groupe consolidé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en pages 3 à 12 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Courbevoie-La Défense, le 29 avril 2014

Francis Duseux
Président Directeur Général

Antoine du Guerny
Directeur Administratif et Financier
Contrôleur

E- RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société ESSO S.A.F., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

 la note « 1.3 - Amendements à la norme IAS 19 – Avantages au personnel » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose le changement de méthode comptable résultant de la première application de l'amendement à la norme IAS 19 « Avantages au personnel ».

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Le paragraphe « *Dépréciation des actifs* » de la note « *1.5 Principes et méthodes comptables retenus* » et la note « *9.1 Tests de dépréciation* » exposent les modalités du test de dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles.
 - Nos travaux ont consisté à examiner les modalités de mise en œuvre du test de dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles, à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent les prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés retenus ainsi qu'à revoir les calculs effectués par la société. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations et le caractère approprié des informations fournies dans les notes annexes.
- La note « 26 *Procédures et litiges en cours* » de l'annexe aux comptes consolidés décrit les jugements et estimations de la direction relatives à différents litiges et procédures en cours ;

- Le paragraphe « *Provisions pour retraites et avantages assimilés* » de la note « *1.5 Principes et méthodes comptables retenus* » de l'annexe aux comptes consolidés mentionne les jugements et estimations significatifs mis en œuvre par la direction pour l'évaluation de ces provisions ;
- Le paragraphe « Actifs et passifs financiers » de la note « 1.5 Principes et méthodes comptables retenus » ainsi que la note « 10.2 Tableau des actifs financiers évalués à la juste valeur » de l'annexe aux comptes consolidés décrivent les modalités de valorisation mises en œuvre pour les titres de participation non consolidés ;

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations, à revoir les calculs effectués par la société, et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur les données et hypothèses retenues par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Courbevoie, le 29 avril 2014

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Mazars

Vincent Papazian Associé Juliette Decoux-Guillemot Associée

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ESSO S.A.F., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les notes « 2 Faits marquants de l'exercice et principaux litiges en cours », « 1.6 Provisions pour risques et charges » et « 4.8 Variation des provisions pour risques et charges » de l'annexe décrivent les estimations auxquelles la direction de la société a procédé en ce qui concerne différents litiges et procédures en cours.
- Les notes « 1.6 Provisions pour risques et charges », « 4.8 Variation des provisions pour risques et charges » et « 4.20 Engagements hors bilan » de l'annexe exposent les estimations relatives aux engagements de retraite et à la garantie de ressources accordée au personnel retraité.
- Les notes « 1.3 Immobilisations Financières » et « 4-5 Filiales et participations » de l'annexe décrivent les modalités d'évaluation des titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons pris connaissance des procédures d'élaboration et d'approbation de ces estimations par la direction, analysé les résultats des travaux effectués par la société afin d'apprécier le caractère raisonnable des estimations résultant des hypothèses retenues et vérifié le caractère approprié de l'information communiquée dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Courbevoie, le 29 avril 2014

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Mazars

Vincent Papazian Associé

Juliette Decoux-Guillemot Associée